

•HISTOIRE DE LA REGION DE BOKE

IMONOGRAPHIE DU RIO NUMEZ

- - - - -

par l'Administrateur J. FIGAROL.

IMONOGRAPHIE DU CERCLE DU RIO NUMEZ

Le Rio Numez plus connu dans toute la Guinée et les pays environnants sous le nom de Kakandé (quand on a vu une fois ce pays, on ne le quitte plus) fut longtemps la convoitise des navigateurs pour la richesse de son sol et la navigabilité de son fleuve qui permettait l'accès du continent africain.

Jusqu'en 1866, date de l'occupation française, on se trouve dans le domaine de l'hypothèse. Les indigènes n'ont pas conservé le souvenir très précis de leur arrivée dans le pays, ni des luttes nombreuses qu'ils durent soutenir contre les foulahs dont ils étaient tributaires. Ce chapitre de l'histoire des deux seules races alors connues, Nalous et Landoumas fait défaut. Il aurait été précieux pour l'établissement de la Monographie.

Dans le courant du XVIIIe et du XIXe siècle, des explorateurs se seraient aventurés sur la rivière Numez jusqu'au plateau accessible de DEBOKE, point extrême de la navigation. Des Belges ou des Américains auraient, dit-on, construit un fort sur le mont DIANWALIA (Mont St-Jean). Les recherches minutieuses opérées à maintes reprises n'ont pas permis de trouver trace de cette occupation. Mais, sans s'arrêter plus complaisamment à ces vagues renseignements, il reste certain que diverses nations ont cherché à s'installer dans le pays dans le but de l'annexer à leur Métropole.

Quelques feuilles, éparses, ont permis de reconstituer à la loupe, une partie de l'historique du Numez. Elle est donnée par ordre chronologique jusqu'en 1866. à partir de cette époque jusqu'à ces dernières années, il n'existe aux archives que la correspondance au départ des Commandants de Cercle avec les commandants supérieurs de Gorée ou Dakar ou avec le Gouverneur du Sénégal ou de Conakry. L'historique sera donc incomplet. Les Commandants de cercle qui se succéderont au Numez voudront bien le compléter si des renseignements parvenaient à leur connaissance.

•HISTORIQUE

19 AVRIL 1827 : L'illustre voyageur René CAILLE part du Rio Numez pour un grand voyage dans l'intérieur de l'Afrique.

4 Juin 1827 : René CAILLE atteint le Niger à KOUROUSSA, et de là, descend sur TOMBOUCTOU.

20 AVRIL 1828 : Arrivé de René CAILLE à TOMBOUCTOU.

5 MAI 1828 : René CAILLE quitte TOMBOUCTOU.

27 SEPTEMBRE 1838 : René CAILLE arrive en Europe, il traverse le désert, le Maroc à TANGER.

5 MAI 1838 : Mort de René CAILLE. Il succombe dans un bourg de la Charente Inférieure aux fatigues d'un travail excessif.

27 AVRIL 1848 : Abolition de l'esclavage.

24, 25, 26 MARS 1849 : Bombardement de DEBOKE par le Capitaine de frégate de la Tocuaye, commandant de la corvette † La Recherche ‡ aidé par le Commandant belge Van Haverbecke, commandant la goëlette † Marie Louise ‡ pour chasser le Roi des Landoumas M'Ma DIORE, et remettre à sa place son frère aîné TOU HO, qui protégeait les étrangers. (Un tableau représentant le bombardement de DEBOKE est au Ministère des Affaires Etrangères de Bruxelles).

Le 5 avril de la même année, un acte est signé avec Touho. Le Roi s'engage d'empêcher la traite des esclaves, et cède à la France un terrain de 200 mètres de côte, sur le plateau de DEBOKE. (emplacement actuel du poste).

1857 : Le Lieutenant de vaisseau Vallon, commandant de l'avis DIALMATH, pénètre pour la 1^{ère} fois dans la rivière Cassini, et prend possession de ce cours d'eau important en plaçant le drapeau français sur la rive gauche, près d'un village appelé Cassini. Cet acte de possession fut signé par MM. BICAISE, LE CERF, et quelques chefs locaux, et remis par le lieutenant de vaisseau Vallon à M. le Chef de Division PROTET, qui commandait la station des côtes occidentales d'Afrique, et la question fut soumise au Ministre qui ne désapprouva pas cette occupation. Ce territoire devint portugais en échange de Ziguinchor.

28 NOVEMBRE 1865 : Protectorat du Pays Nalous (voir 3^{ème} section).

21 JANVIER 1866 : Protectorat du Pays Landoumas (- d - -).

A la suite de ces deux traités, DEBOKE fut occupé par la France. A la date du 12 AVRIL 1866, le Lieutenant CAUVIN, commandant du poste écrivait à Monsieur le Commandant supérieur de Gorée que les travaux commencés étaient très avancés, que la mise d'habitation s'élevait à trois mètres du sol, que la deuxième baraque était occupée par les tirailleurs et que les cuisines, boulangerie, corps de garde, prison et poudrière étaient terminées. Quelques temps plus tard, un mur d'enceinte en pierre sèche fut élevé. Un fossé fut creusé et un pont-levis fut placé à l'est du poste. Aux quatre points cardinaux des bockaux furent construits, chacun fut nanti d'un canon. Le poste ainsi dominait toute la rivière et se trouvait à l'abri des attaques.

Les races Nalous et Landoumas étaient seules connues dans le Numez. Elles étaient tributaires du Fouta. Chaque année, elles payaient la coutume † Sagalé ‡, 1500 francs en marchandises, poudres et fusils.

Les nalous, à la suite d'une guerre s'affranchirent de cette coutume. Les Landoumas seuls, versèrent le Sagalé jusqu'en ?...

Depuis l'occupation française, il semble que les Commandants n'eurent pour seul objectif que de s'attirer la confiance des Foulahs. A la date du 24 Février 1866, le Commandant écrivait en effet la lettre suivante :

Au nom du Gouvernement du Sénégal et du Commandant de Gorée, le Commandant de DEBOKE au prince ALPHA IBRAHIMA, chef de Labé :

Salut :

Tu dois savoir déjà que nous sommes à BOKE où nous avons établi un poste certifié, que nous ne sommes venus ici que pour y protéger et encourager le commerce et d'empêcher surtout les caravanes d'être pillés comme par le passé ; nous voulons aussi qu'elles aient la liberté d'aller vendre et échanger leurs produits chez les traitants qu'il leur plaira. Afin d'obtenir ce que nous désirons et ce que désire aussi l'Almamy Oumar, notre ami et ton chef, je crois qu'il serait bon d'envoyer à BOKE un bon chef du Fouta. Il faudrait aussi que ceux qui se trouvent dans les villages placés sur la route des caravanes, empêche qu'on ne les pille, et qu'on ne leur fasse payer des droits qu'elles ne doivent pas. Confiant en ta justice et ta sagesse, nous pensons que tu approuveras ce que nous te proposons et prions Dieu qu'il te prenne sous sa sainte garde et qu'il t'accorde de vieux jours.

Avant que cette lettre ne fut reçue par ALPHA IBRAHIMA, un envoyé de ALMAMY DUMAR était arrivé à Boké pour percevoir la coutume pour l'année 1865 ; en faveur de l'ex ALMAMY SORI (Les Almamy élus du Fouta se succédaient tous les deux ans). Le roi Doula des Landoumas, paya lui-même le Sagalé à l'envoyé de l'Almamy. Ayant appris que les Nalous se refusaient de payer la leur, il en fut très mécontent, et se refuse de donner sa protection aux caravanes. Le commandant lui fit comprendre que l'Almamy leur chef à tous pouvait disposer du pays comme bon lui semblait, faire payer qu'il voulait, et dispenser par conséquent les Nalous ou ceux qui habitaient ce pays-là de toute coutume, mais que de toute façon, les caravanes devaient être protégées et libres de vendre de leurs produits.

En compagnie du commandant du navire † Grand Bassam ‡ le Lieutenant Cauvin se rendit d'abord chez Douka à WAKRIA, et ensuite chez Youra, roi des Nalous. Ce dernier comprit parfaitement ce que voulait le commandant de Boké. Il promit pour nous être agréable de payer la coutume à l'ALMAMY, tout en faisant remarquer qu'il ne devait pas cette coutume, puisqu'il régnait par droit de conquête. Un traité fut aussitôt signé par les rois Douka et Youra et envoyé à Gorée.

A la suite d'une lettre qu'il avait reçue de Alpha Ibrahima, le Commandant fit pour réponse :.....

J'ai fait réunir tous les Landoumas et leurs chefs et lecture en a été faite devant eux. Le roi Douka seul a crû devoir ne pas assister à cette réunion. Il s'est fait représenter par un de ses gens. Il est fâché que tu n'aies pas envoyé chez lui le prince qui m'a apporté ta lettre. Diouck, chef de Boké, au contraire a approuvé tout ce que tu dis, et il m'aidera de tout son pouvoir ; il est très influent dans son parti qui est aussi fort, s'il n'est pas plus fort que celui de Douka. DIOUCK fait des vœux pour toi afin que tu réussisses et comme il désire que tu deviennes un des plus grands chefs, que tu commandes aux Gabons. On apportera pour la traite prochaine tout ce que tu as demandé. Le commerce sera favorisé autant que nous le pourrons, et deviendra très étendu à BOKE. On n'y volera plus les captifs. Le pays ici est animé d'un bon esprit envers le Fouta, et si Dieu veut, tout ira pour le mieux. Reçois mes vœux, etc...

Cette lettre d'Alpha IBRAHIMA n'existe pas dans les archives. Dans sa correspondance avec le Commandant supérieur de Gorée, le Lieutenant Cauvin en commentait quelques fragments qui méritent d'être signalés.

Après avoir pris connaissance de la lettre d'ALPHA IBRAHIMA, lettre qui était dictée par l'ALMAMY OUMAR et qui concernait surtout les LANDOUMAS et les traitants, j'ai prévenu DIOUCK, chef de BOKE, de réunir des gens et les traitants. J'ai fait dire aussi à DOUKA de venir ainsi que les notables de WAKRIA, pour assister à la lecture de la lettre de l'ALMAMY. Ce dernier a crû devoir ne pas y assister, il s'est fait remplacer par un de ses esclaves. Les gens de BOKE et des environs y étaient tous et tous ont approuvé ce que disait dans sa lettre le chef du Fouta. Cette lettre a paru d'abord les contrarier un peu car il leur dit en propres termes que c'est nous qui devons commander le pays et qu'il est enchanté de nous savoir ici. Il espère que nous nous entendrons toujours avec lui, pour le faire prospérer et que nous empêcherons surtout que l'on ne leur vole plus les captifs. Il recommande aux traitants

d'avoir ici les marchandises que désirent les gens de Fouta, s'ils veulent voir arriver les caravanes à BOKE.

Cette approbation de DIOUCK à la lettre de l'ALMAMY OUMAR, démontrait que des dissensions existaient parmi les Landoumas. Les notables étaient tous pour DIOUCK. Le commandant de Boké, toujours fidèle au traité conseilla à DOUKA de quitter WAKRIA pour venir habiter à BOKE. Les Landoumas furent si mécontents de cette mesure que le Lieutenant Cauvin demanda de renforcer la garnison de 25 Européens.

Diverses lettres furent échangées entre l'ALMAMY du Fouta, et le Commandant de BOKE. Il y était toujours question du commerce et surtout de la vente et du vol des captifs que l'ALMAMY lui-même encourageait.

La scission entre le roi DOUKA et DIOUCK, chef de Boké se produit définitivement. DOUKA reproche aux vieillards de fréquenter DIOUCK pour boire de l'eau-de-vie qu'il leur offre, et en profiter pour le faire nommer roi à sa place. Une rixe vite apaisée se produit. DOUKA veut remplacer DIOUCK comme chef de Boke. Il n'y réussit pas. DOUKA vient au poste et se plaint de l'animosité de ses sujets à son égard. Il fait savoir au Commandant que la haine que les indigènes ont contre lui provient de ce qu'il refuse catégoriquement d'attaquer le poste et de massacrer les français et les traitants.

Chez les Nalous, la traite des esclaves bat son plein. En 1865, le roi Youra avait reçu 60.000 francs de négociants espagnols et une goëlette qu'il devait charger de noirs. Grâce à la surveillance sévère du poste, il ne peut pas compléter le chargement. Cent trente noirs attendent dans le Naloutaye une occasion favorable d'être embarqué.

Dans le courant de Décembre 1866, DOUKA voyant sa popularité s'amoinrir de jour en jour, va au-devant de son peuple, et redevient le bien-aimé grâce aux barriques d'eau-de-vie qu'il distribue et aux engagements qu'il prend de partager avec ses gens tout ce qu'il possède, coutume, impôts ou produits de toute autre provenance. DIOUCK reste néanmoins chef de BOKE et l'hostilité des Landoumas à notre égard ne diminue pas. Le Commandant est obligé de veiller sur lui et sur ses hommes.

En février 1867, cette animosité s'accroît. Un fait suffit à déchaîner leur haine. Un soldat d'Infanterie de marine qui avait été laver son linge à la rivière Batafon, trouve une jeune fille et lui fait une proposition appuyée d'une pièce d'argent. La jeune fille s'enfuit, le soldat la suit, tous deux roulent à terre. La jeune fille s'échappe et raconte la scène à ses parents. Aussitôt quatre indigènes recherchent le soldat, le trouvent et l'amènent dans la case d'un certain WONDE MODOU où on allait le juger séance tenante, comme un noir, lorsque le chirurgien du poste arrive et le délivre. Le Commandant fait aussitôt appeler le roi DOUKA

qui ne peut se rendre parce qu'I est ivre. WONDE MODOU aurait dit au Roi : † Si le Commandant a à te parler, qu'il vienne ici où nous l'attendons tous, et s'il te dit quelque chose que tu ne puisse pas accepter, tu lui répondras alors en conséquence, nous t'aiderons pour cela, il faut en finir une bonne fois avec ce poste : † A la suite de cet incident et des propos qui l'avaient suivi, le poste se tint sur ses gardes. Les chefs du Fouta excitèrent même les Landoumas contre nous. La situation était critique. Elle avait été uniquement provoquée par la défense aux indigènes de se livrer à la traite des noirs.

Vers le 12 ou le 13 mai, l'ALMAMY du Fouta envoya un de ses hommes et le chef Alpha BINANI pour arranger (?) le pays. Mais ces gens là remplirent si bien leur mission, qu'ils en arrivèrent de concert avec les Landoumas, à déclarer la guerre au poste. Le Commandant accepta l'ultimatum qui lui avait été adressé pour sauvegarder la vie des Européens que Foulahs, Landoumas et indigènes avaient décidé d'égorger. Le canon tonne sur le mont Saint-Jean. Deux Foulahs, le roi Douka et DIOUCK chef de Boké sont arrêtés en même temps qu'un autre Landouma. Les deux foulahs et le Landouma sont fusillés. DOUKA & DIOUCK sont gardés au poste pour être embarqués sur Gorée, comme ayant violé le traité du 21 Janvier 1866. ils furent relâchés quelques temps après, et renvoyés à BOKE.

Avant ces hostilités, le Commandant avait prié Monsieur d'Erneville et M. Mady Senger, commerçants, de parlementer avec les indigènes. Ils ne réussirent pas dans leur mission. Le 16 mai ils écrivaient au Commandant † Je fus appelé le matin avec MADY SENGER par le chef ALPHA COFA que je trouvais réunis sous un arbre avec tous ses gens et les gens de l'ALMAMY, le Roi, et les vieux Landoumas. Il me pria donc ave MADY SENGER de venir vous dire de foutre le camp de suite, qu'ils vous donnent le temps jusqu'à demain à 8 heures pour partir, et que si vous ne quittez pas le poste, ils vous enterreront sous vos pierres. J'ai pris la parole et ai demandé à tout le conseil s'il était de l'avis de l'ALPHA. Ils m'ont répondu Oui. Nous sommes venus vous rendre compte de cela, et nous sommes retournés leur dire que vous ne sortirez, et que s'ils voulaient vous enterrer sous les pierres, qu'ils n'avaient qu'à venir, que vous ne commenceriez pas à tirer sur eux, mais que s'ils venaient vous répondriez. Votre réponse, Monsieur le Commandant a été transmise fidèlement. ALPHA COFA, et tout le conseil m'ont prié d'aller vous dire que ce n'était pas l'ALMAMY du Fouta-Dialon qui vous avez nommé chef de Boké, qu'au contraire le BROM N'DAR, et le BORONE poste DOUGOU, ce qui signifie en foulah le Gouverneur du Sénégal et l'empereur des Français, qu'ils ne se foutaient pas mal d'eux, et qu'aussitôt que je vous aurai donné avis de ces paroles, qu'ils vous déclareront ouvertement la guerre, de vous mettre sur le qui-vive parce qu'ils vont venir de suite vous demander le poste et vous enterrer sous vos pierres †.

A la suite de ces événements, le Commandant FLIZE Commandant supérieur de Gorée envoya un émissaire à l'ALMAMY du Fouta dans le but vraisemblablement de ramener le calme dans l'esprit des Foulahs et des Landoumas. Le 23 Juin, ALPHA CAFA, envoyé de l'ALMAMY faisait connaître à cet émissaire par lettre, les faits suivants.

(Cette lettre fut envoyée par le Commandant de Boké au Commandant Supérieur)...
† L'ALMAMY du Fouta et le Commandant de Gorée étaient d'accord sur l'entente qui devait

régner entre Foulahs et Landoumas et l'ALMAMY se rendait parfaitement compte de l'intérêt supérieur qu'il avait à protéger les échanges de marchandises... Les derniers événements avaient été provoqués par le refus des Landoumas de payer la coutume et par leur prétention d'exiger des traitants le paiement d'une coutume double à celle payée précédemment. Ces prétentions des Landoumas ont pu faire croire que nous nous étions alliés à eux pour faire la guerre au poste. Rien n'est plus faux, et pour première condition de paix, j'exige que dans huit jours, le double de la coutume que le commerce a déjà payé me soit remis, et que les captifs volés par eux et par DOUKA me soient restitués. Il terminait ainsi : j'ai déjà pillé des villages Landoumas et fait 50 prisonniers. La réponse à une lettre que j'ai adressée à l'ALMAMY me donne pouvoir d'action si ces conditions ne sont pas acceptées.

L'expédition du Gabon est ajournée et la Colonne qui était destinée à cette opération va être dirigé contre les Landoumas s'ils se refusent à se soumettre à mes conditions †.

A la suite de cet ultimatum, les notables Landoumas ne cherchaient pas à lutter contre les forces Foulahs. Pour le paiement de la coutume, il perçurent un impôt extraordinaire d'une barre par tête (2,50) et un pagne blanc. Ils firent la promesse que 400 captifs volés depuis moins de quatre ans seraient remis à l'envoyé de l'ALMAMY. Les Landoumas s'étaient emparés de ces esclaves pour se venger d'une guerre qu'ils avaient soutenue sans succès contre les Foulahs.

En octobre, les Landoumas n'ont pas donné suite à leur promesse ALPHA BINANI, dit Cofa, de concert avec un autre chef foulah du nom de AMADOU SELE, pille des villages. Le roi DOUKA vole un enfant d'un chef foulah qu'il vend à un nommé Douca qui le restitue pour éviter la guerre.

Tout paraît tranquille un moment, lorsque DIOUCK, chef de Boké vole et vend une petite fille d'une femme Foulah. Dans l'impossibilité de rendre cette enfant, il provoque une nouvelle incursion des foulahs, et le pillage de plusieurs villages. Pour se venger quelques jours plus tard, un vieux notable Landouma, du nom de Toumané pille une caravane Foulaj. Les Landoumas sont armés et échelonnés le long de la route des caravanes et font main basse sur tout ce que portent les porteurs. Aussitôt, le Commandant envoie un express auprès d'ALPHA BINANI, afin de connaître ses intentions. L'ALMAMY du Fouta en personne qui se trouve à 5 ou 6 jours de marche de Boké, et qui se dispose à entreprendre l'expédition du Gabon lui fait pour réponse : † Je suis mécontent de la façon dont tu as géré les affaires du Numez. J'ai fait fusiller Amadou Filé ton envoyé. Le même sort t'attend si tu ne m'aides pas à rétablir la tranquillité. Je te prie en grâce de m'aider. Je sais que tu réussiras si tu le veux, je t'en serais très reconnaissant. FA ALPHA BINANI COFA, probablement m'a déjà dit que tu avais oublié ce qui s'est passé entre les français et les foulahs, j'ai appris combien un chef français tient à sa parole. J'accepte avec reconnaissance l'amitié que tu m'as offerte, et je t'en prie aide-moi, et de mon côté, je ferai ce que tu me diras de faire †.

Dès réception de ce message, une grande palabre fut tenue au poste. Les Landoumas impuissants à résister consentirent à laisser libre le chemin des caravanes, à la condition qu'ALPHA BINANI COFA cesserait de les piller. Telle fut la réponse envoyée à l'ALMAMY, qui s'en contenta, semble-t-il, puisqu'en avril 1868, accompagné d'ALPHA

IBRAHIMA, chef de Labé, il prit la route de N'GABOU, qu'il pillait et dévasta, et d'où il revint avec plus de 1.500 prisonniers, hommes, femmes et enfants, qui la plupart se sauvèrent dans le Bagataye, et chez les Mikiforés où ils se constituèrent en petites républiques, ou plutôt en bandes de voleurs. L'ALMAMY décida alors une expédition pour reprendre tous ces prisonniers qu'il confia à ALPHA IBRAHIMA, pendant que lui rentrait à TIMBO. Le Commandant intervint auprès d'ALPHA IBRAHIMA, pour le dissuader d'entreprendre une nouvelle guerre. Entre temps, les Landoumas payèrent la coutume et ALPHA IBRAHIMA rentre à Labé.

En Juin, une circulaire du chef de la Colonie anglaise invita Youra Towel, Roi des Nalous, et DOUKA, Roi des Landoumas, de se rendre à Sierra Leone. YOURA refusa l'invitation. DOUKA partit avec un traitant anglais. A son arrivée, le Gouverneur l'installa près de lui au Palais et le bruit courut au Numez que le Gouverneur anglais et DOUKA arriveraient bientôt pour mettre les Français à la porte. En réalité, le Gouverneur anglais par des lettres dont le Commandant de Boké eut connaissance, faisait savoir aux chefs qu'il serait heureux de faire leur connaissance, et les priait de descendre à Sierra Leone. Il n'était pas douteux que le Gouverneur et les sujets britanniques établis sur la rivière, faisaient tous leurs efforts pour aliéner l'esprit des chefs et de la population. Tous les traitants, du reste, auraient préféré la domination anglaise.

Quelques jours après, DOUKA rentra seul à sa résidence de WAKRIA, fort penaud. Il fut dans la nécessité de mendier son passage et sa nourriture à un traitant OUOLOFF, du nom de NIOLA, qui revenait au Numez. Il constata enfin avec peine, que les fameux cadeaux et bijoux d'argent qu'il avait reçus étaient en cuivre de première qualité.

Dès son retour, DIONG et YOURA, firent des protestations d'amitié au Commandant et l'assurèrent qu'ils étaient liés à la France par le traité qu'ils avaient signé.

Sara, frère de DOUKA, donne des détails au Commandant sur les agissements du Roi des Landoumas. † Mon frère à son retour de Sierra Léone m'a montré un papier qui lui a été remis par le Gouverneur anglais. Mon frère m'a manifesté le désir de mettre entre mes mains pour le garder, le traité qu'il a passé avec la France, prétextant que M. le Commandant FLIZE et les autres signataires dudit traité l'avait trompé, profitant de son ignorance, et qu'il était tout disposé à protester. Le Gouverneur de Sierra Léone, dit-il, m'a affirmé que j'avais droit à l'ancrage comme YOURA à qui les Français paient une rente de 5.000 francs par an. J'en veux autant ou je demande que le traité soit annulé. Je me suis engagé vis-à-vis du Gouverneur anglais à recevoir chez moi un comptable de cette ville, pour les sujets anglais qui viennent y traiter. Cet employé ira à BOKE, et le Commerce Français ne s'occupera en rien de ce que font les Anglais. J'ai permis en outre aux Anglais de laisser s'établir à Rapas et à Boké, sur le point qui leur conviendra le mieux, une école anglaise tenue par des Missionnaires protestants †.

Le Gouverneur de Sierra Léone tendait à introduire l'élément anglais dans la rivière, comme il l'avait fait au Tongo, dans l'espoir, bien entendu d'avoir la haute influence sur le pays. L'interprète du poste acheté par les Anglais s'appliquait à donner confiance au Commandant qui ne se laissa pas prendre au piège, en le congédiant. Il le remplaça par

SARA, frère de DOUKA. Depuis son retour de Sierra Léone, DOUKA ne parut plus au poste. Il chercha un rapprochement quelque temps après, quand il constata que le Gouverneur anglais n'avait pas donné suite à ses promesses.

Depuis le 16 MAI 1867, aucun prince Foulah n'était venu à Boké. Le prince SILLOU, envoyé de l'ALMAMY SORY, remplaçant momentanément l'ALMAMY OUMAR, vient rendre compte au Commandant que son maître voulait toujours rester en bonne intelligence avec les français, et qu'il se rendait compte qu'on était à BOKE pour encourager le Commerce. Il raconta aussi, que contrairement aux bruits qu'on avait répandus, l'ALMAMY OUMAR s'était fait battre complètement dans le N'GABOU que la petite vérole s'était mise dans son armée, et qu'il restait là-bas, en attendant que cette épidémie ait complètement disparu.

Dans le courant du mois d'Août 1869, YOURA TOWEL, profitant de la présence du prince CELLOU dans la rivière, veut faire la guerre aux Bagas, mais il y renonce, le prince lui refusant son concours. L'impuissance de YOURA est telle que les Bagas, ses vassaux, se refusent catégoriquement de lui payer les amendes qu'il inflige. Il en est de même de DOUKA. Ces deux minables Majestés n'ont recours au poste que lorsqu'ils savent qu'elles ont tort.

DIOUCK, chef de Boké, vole des esclaves et pille des caravanes, en Novembre 1869. Le Commandant lui rappelle le traité passé avec la France, mais il ne veut plus le reconnaître, et il menace le Commandant d'un poignard. Il est arrêté et envoyé chez YOURA, roi des Nalous. Les commerçants remercient le Commandant de les avoir débarrassés d'un chef aussi despotique.

Dans le Naloutaye, CARIMOU, frère de YOURA, acquis entièrement à la cause française meurt. YOURA qui le craignait ne cache pas sa joie. CARIMOU avait su acquérir une grande influence sur la population, par la fermeté de son caractère. C'était un conseiller sûr et juste que YOURA ne sut jamais apprécier. Sa mort déclencha l'anarchie chez les Nalous. Son frère YOURA en profite immédiatement pour se livrer au pillage. Il envoya son neveu DINAH dans le Cassini, piller les factoreries de la maison PASTRE. Il se présente chez l'agent, le chassa de sa case pour s'y loger lui et sa suite. L'agent ayant refusé de lui remettre les clefs, DINAH les prit de force, et s'empara de toutes les marchandises d'une valeur de 240 gourdes (1.200 frs). YOURA lui-même, se permet de frapper d'un coup de sabre un TPIBACAYE qui avait tué un bœuf sans le prévenir.

1870. En mars, le chef de Labé et des Bowés dont dépendaient la rivière et le pays pour le paiement de la coutume due par YOURA et DOUKA, s'était installé à 20 lieues de BOKE, et pillait les caravanes. Le Commandant lui fit remettre la coutume et les Notables lui envoyèrent de riches cadeaux. Le chef de Labé revint alors dans ses Etats et les caravanes n'osant plus venir à BOKE, se dirigèrent sur le Pongo.

A la suite d'un assassinat commis par les Landoumas de Rapas, sur des indigènes Foulah, l'ALMAMY du Fouta descendit et s'installa non loin du Cogon avec une armée de 6 à 8.000 hommes. Il exigea la remise des coupables sous peine d'une guerre. Il fit savoir qu'il

respecterait la poste, les traitants, mais qu'il pillerait tous les villages Landoumas. SOURA, l'instigateur des crimes et dix autres pillards furent conduits à l'ALMAMY.

La guerre de 1870-1871 a contribué à faire baisser les arachides des YOURA, ses fils et ses neveux portent entrave au commerce en incitant les Toubacaye à maintenir les anciens prix. Invité à se présenter au poste, YOURA s'y refuse. Des amendes de 500 francs sont infligées à sa famille. Il vient enfin et demande pardon. Les rois YOURA et DOUKA sont du reste tombés dans une telle déconsidération, que leurs sujets ne veulent plus leur obéir. Leur titre de chef qui n'est plus que nominal est contesté par de nombreux notables. Ces deux rois reprennent un peu de leur influence grâce à la différence que leur témoigne le Commandant du Poste.

En mars 1872, ALPHA IBRAHIMA est définitivement installé ALMAMY du Fouta, en remplacement de l'ALMAMY OUMAR décédé. Avant sa nomination, il a porté les armes dans le N'GABOU d'où il est revenu vainqueur, après avoir tué le chef DIANKE WALI. Ce pays est pacifié, et ALPHA IBRAHIMA fait connaître au Commandant qu'il tient à entretenir avec lui de sentiments amicaux.

En Août de la même année, le nommé SADOU, envoyé de l'ALMAMY vient chercher la coutume. Comme il a volé des jeunes filles libres Landoumas, le Commandant après lui avoir sévèrement reproché son acte lui fait connaître qu'il ne lui donnera la coutume que contre la remise des deux filles. SADOU s'exécute en Septembre seulement, et la coutume lui est payée.

Le 11 Août 1872, le Commandant du cercle dans un style ému et patriotique adresse une circulaire à la population européenne et indigène du pays. La souscription pour venir en aide à la libération du territoire français atteint 1.275 frs 50.

A la suite d'une agression brutale dont aurait été victime le frère de DOUKA, roi des Landoumas, de la part des Mikiforés, DOUKA vient rendre compte au Commandant qu'il va châtier les gens du Chef OUARE BANGOU. Il demande la neutralité du poste et de YOURA. Il fait battre le tam-tam de guerre et il part. Il enlève un village. OUARE BANGOU veut traiter. DOUKA s'y refuse, puis finalement accepte dix esclaves et tout rentre dans l'ordre. Rentré en triomphateur à Deboké, son autorité et son prestige se sont relevés.

Fièvre jeune de Sierra Léone.

En mars 1873, YOURA, roi des Nalous exige une part dans une saisie pratiquée judiciairement. Sur le refus du Commandant, YOURA devient insolent et menace de faire occuper les routes et d'arrêter la traite. Le Commandant lui recommande de bien réfléchir. YOURA ne met pas son projet à exécution. (Affaire Gabriel BORCK).

En 1863, une république s'était formée dans le Fouta aux environs de FONDE ADIE, à 40 lieues de Timbo. Cette république dont le chef avait nom MADY MAMADOU DJANE, s'était affranchie de tous droits envers l'ALMAMY qu'elle ne voulait nullement reconnaître.

Elle avait aboli l'esclavage, et recevait chez elle tous ceux qui s'affranchissaient de leur maître. A deux reprises, mais sans succès, l'ALMAMY OUMAR avait essayé de la réduire.

En 1873, l'ALMAMY ALPHA IBRAHIMA reprit cette guerre et afin d'avoir le plus de monde possible, il ferma toutes les routes aux caravanes de telle sorte que les transactions commerciales furent nulles partout. MADDY, et son fils ABDOUL, devant la supériorité du nombre se soumirent.

La guerre du N'GABOU recommence en Avril 1874. ALPHA IBRAHIMA tombe successivement sur les Yolas et les gens du N'GABOU. Il faut un millier de prisonniers. Les Yolas fuyards se réfugient en pays Nalous et Landoumas. DOUKA en profite pour en vendre un certain nombre. L'ALMAMY l'ayant appris les fait réclamer, mais DOUKA n'en rend que quelques-uns.

Toutes ces incursions Foulahs et les désordres intérieurs des provinces n'avaient pas permis aux indigènes de s'occuper des récoltes. En mars 1875, la famine est partout. Le petit boisseau de riz de l'Inde se vend à 7frs50. De plus, la variole décime le pays. Tous ces malheurs n'arrêtent pas l'ardeur belliqueuse et tracassière des peuplades. Il ne se passe pas un jour qui ne soit marqué par un fait quelconque. Toutes les races du cercle sont si intimement liées au mêmes événements qu'il serait difficile de faire un historique particulier pour chacune d'elles.

Dans le Natoulaye, au mois de mai, un certain MOMO-FOULA, originaire du Soumbouya, très populaire en Mellacorée, intelligent, brave entreprenant, ne possède rien, et n'ayant par conséquent rien à perdre, se met à la tête de pillards et enlève cinq enfants de feu Carimou. YOURA déjà vieux a laissé la direction des affaires du pays à ses deux neveux Dinah et Sayon, impopulaires et détestés. Dinah, quoique musulman paraît assez dévoué, mais est très ambitieux. Sayon, au contraire est fourbe, et entièrement acquis à la cause anglaise. MOMO FOULA, dans ces conditions pensait succéder à YOURA, qui du reste le lui avait promis, quoique peu aimé des Toubacaye qu'il avait autrefois malmenés à CANIOP et à RAPAS.

Le 7 ou le 8 juillet, le Commandant fut informé par une lettre de M. BOUCALINE, que les Toubacayes abandonnaient leurs cultures et fuyaient dans le Fouta, que Youra avait fait tirer sur Momo Foula, Manga Tam et leur gens, qui sur la demande de Youra s'étaient rendus à SOKOBOULY pour y faire la paix. Le Commandant envoya dire de suite aux Toubacayes qu'ils étaient placés sous la protection de la France, que ni YOURA, ni MANGA TAM et MOMO, ne pouvaient pas les attaquer, qu'il allait descendre le plus tôt possible à SOKOBOULY pour s'occuper de cette affaire et qu'en attendant son dénouement, ils pouvaient se retirer à BOKE ou près de ce point. Le lendemain un moment avant son départ, le Commandant reçut de YOURA une lettre illisible et écrite dans un anglais improvisé (MM.

LECROS et DIOUF, traitants avaient refusé d'écrire cette lettre). Au même instant un envoyé du roi DOUKA venait confirmer les faits cités plus haut.

Le Commandant descendit directement à COTOUNOU, retrouver MOMO et le roi TAM, ex-roi du Numez, qui s'y étaient retirés. Il apprit que YOURA voulant tendre un piège à ses ennemis, ou plutôt les attirer dans un guet-apens s'était adressé à son gendre BOKARI COTOUNOU, chef influent du Numez, et neveu de TAM, et lui avait dit qu'il était fatigué de la guerre, qu'il désirait voir rentrer chez lui MOMO FOULA et TOURE, que n'ayant pas pu réussir dans ses premières tentatives de conciliation, et ne voulant pas s'adresser au Commandant du poste qui le mépriserait, il avait jeté les yeux sur lui, et le pria de remplir cette mission. BOKARY accepte et se rendit à KIBOLA, prévint Momo qu'il pouvait avec sécurité rentrer à CANIOP, que YOURA était décidé à vivre en bonne intelligence avec lui. MOMO répondit qu'il avait déjà fait dire deux fois à YOURA qu'il voulait sincèrement lui rendre ses biens, de s'adresser au Commandant du poste de Boké, que l'envoyé de cet officier pourrait seul lui prouver la véracité de ses paroles. MOMO se décida cependant à accepter l'envoyé de YOURA en exigeant qu'il jure sur le Coran qu'il ne cachait pas une trahison. BOKARY, confiant dans les promesses de YOURA, jura que MOMO pouvait, sans appréhension se rendre chez son oncle, et il fut décidé que MOMO, son frère TOURE, et l'ex-Roi TAM, accompagnés de 300 hommes armés se rendraient à SOKOBOULY. A leur arrivée, YOURA les reçut avec affabilité, se déclara bien heureux de voir sa famille réunie, dit que MOMO resterait avec eux, et ne rentrerait pas à CANIOP.

Après avoir nourri cette foule pendant plusieurs jours qui furent employés à palabrer, YOURA la laissa pendant 48 heures sans aliments, prépara secrètement des armes et rassembla une partie de ses hommes. BOKARY, croyant tout terminé, et voyant la faim régner autour de lui alla faire ses adieux à YOURA qui donna le signal du massacre en sonnant une cloche. Toutes ces personnes n'échappèrent à cet assassinat dirigé contre elles qu'en prenant un chemin détourné. Des coups de fusils furent échangés entre les deux parties, deux hommes furent tués, et quatre blessés grièvement. MOMO, voulant empêcher la mort de YOURA et la destruction de sa maison contribue à faire rentrer ses hommes et ceux de TAM à CATOUNOU, d'où ils devaient partir pour détruire les villages et couper le cou à toutes les personnes qu'ils devaient rencontrer. Le Commandant apprit enfin que YOURA était abandonné de tous ses chefs et restait avec environ 15 hommes. Telle était la situation quand le Commandant arriva à CATOUNOU. Il pria TAM de maintenir ses hommes dans les environs de CATOUNOU, et chargea M. BOUCALINE de savoir ce que voulaient MOMO et TAM. Il apprit le lendemain que TAM voulait reprendre le RIO NUMEZ qu'il avait perdu depuis environ 20 ans, et que MOMO à qui YOURA avait promis sa succession demandait CANIOP et les biens qui lui furent enlevés lors de son expulsion. Aussitôt, il fit prévenir MOMO qu'il était joué par TAM, qui dès maintenant lui préparait une trahison, que ses intérêts étaient de faciliter la paix, et de retourner à CANIOP, où il pourrait plus tard succéder à YOURA. (Il fallait à tout prix retirer à TAM les gens qui avaient abandonné YOURA) cet avertissement lui fit ouvrir les yeux. Il demanda à parler à TAM. Après un entretien avec ce dernier, MOMO déclara qu'il arriverait à diminuer les exigences de TAM. Le Commandant fit alors appeler MOMO et TAM près de lui. Après une discussion qui dura deux jours et deux nuits, il fut arrêté qu'on se rendrait près de SOKOBOULY le lendemain pour terminer les

affaires avec YOURA. Après une nouvelle discussion à SOKOBOULY qui dura quatre heures, il fut convenu que YOURA donnerait une indemnité de mille francs à MOMO, qui se rendrait avec ses hommes à KIBOLA, le plus tôt possible, que TAM rentrerait à CANIOP, que les biens qui lui avaient été enlevés lors de son expulsion lui seraient rendus, moins deux cents esclaves qui serviraient à payer une dette de 20.000 francs que lui et son père CARIMOU avaient contracté envers une maison de commerce. MOMO s'engage à ne rien faire qui fut contraire aux intérêts des commerçants et à, ceux des Toubacayes. Il se rendait responsable des exactions qui seraient commises par ses hommes, et il reconnaissait à YOURA le droit de l'expulser s'il ne remplissait pas ces conditions. MOMO mourut en Janvier 1876 du tétanos. Un fusil lui avait éclaté dans les mains. Bien entendu, YOURA s'empressa de reprendre les terrains cédés.

En septembre 1875, MODY MOCTAR, fils de l'ALMAMY IBRAHIMA vint réclamer à YOURA et à DOUKA, six cents hommes prisonniers qu'il a conquis au N'GABOU, et qui se sont réfugiés au NUMEZ.

Le Commandant convoque les deux Roix, et fait promettre au fils de l'ALMAMY de diriger les caravanes sur BOKE. En effet, en décembre les arrivages sont nombreux. M. LANG, commerçant, prévient le Commandant que Mody MOCTAR, malgré sa parole reste dans la rivière pour obtenir des cadeaux et qu'il menace de fermer les routes s'ils ne lui sont pas remis immédiatement. On se demande quel revirement a pu se produire dans l'esprit de ce prince. A-t-il voulu tenter un coup de force contre le poste d'accord avec ses sujets les Rois du Numez ? on ne saurait le dire. De nombreux foulahs indigènes viennent à Boké sans produit. Ils sont bientôt 2.000. Le Commandant acquiert la preuve que la plupart sont armés de fusils. Le 31 Décembre arrive une caravane de TIMBO exclusivement composée de pillards qui viennent se placer en face du poste dans une case situé à environ 100 mètres du bastion de droite (Côté de l'école actuelle). Ils se divisent en deux groupes, l'un de 60 ou 80 hommes, placés à 100 mètres du poste et un autre de 150 à 200, plus loin, à hauteur du cimetière, mais plus à gauche (à hauteur à peu près du chemin du wharf). Le Commandant intime l'ordre de se disperser et fait connaître qu'il va tirer trois coups de canon à blanc. Le canon tonne. Les foulahs ne se dérangent pas. Le Docteur militaire CORRE, demande à accompagner une patrouille qui sort en reconnaissance. Il revient dix minutes après rendant compte que les deux bandes sont au même places et qu'elles se refusent d'obéir aux injonction trois fois répétées. Deux coups de canon à mitraille sont tirés. Le feu cesse. Il fait nuit noire. N'entendant rien, le Commandant et le poste se tiennent sur leurs gardes jusqu'au matin. Les foulahs se sont dispersés et tout est rentré dans l'ordre.

En Février 1876 ; Monsieur le Commandant supérieur de Gorée visite la rivière.

En Mars, le roi DOUKA vient informer le Commandant que partant en guerre contre les Mikiforés, il est de toute nécessité que les commerçants retirent leurs marchandises de la rive gauche de la rivière. Le Commandant le dissuade de son projet, mais DOUKA lui répond que sa présence est nécessaire, que les Soussous sont déjà sur le lieu des hostilités, que les Timbé Kayes (gens de Timbi) descendaient également. Pendant que DOUKA causait avec le Commandant, Dinah, neveu de Youra vient au poste. Une dispute assez vive s'élève entre ces

deux hommes, à laquelle le Commandant fait prendre fin. La querelle paraissait calmée, lorsque en sous main, DOUKA donne l'ordre à deux ou trois de ses hommes de tirer à terre les embarcations de Dinah, de prévenir qu'on occupe tous les chemins, et d'embarquer des tireurs en différents points de la rivière, cachés dans les palétuviers (KISSASSI, WAKRIA, KATEMENE) pour arrêter Dinah à son retour. DOUKA est blâmé par le Commandant et les pirogues de Dinah sont remises à l'eau. Dinah et Douka se déclarent la guerre sur le champ. Le lendemain de cette scène, MM. PIECENTIN, MULLER, de MONTFORT, BOUCALINE et d'ERNEVILLE, commerçants, arrivent au poste et décident de faire une tentative pour empêcher cette guerre ou tout au moins pour la retarder de trois mois. Grâce aux cadeaux offerts par ces commerçants, DOUKA fait la promesse qu'il n'attaquera pas YOURA avant trois mois. Il ne mit pas son projet à exécution.

Le 16 Mars, Douka avec 300 hommes se dirige vers les pays Mikiforés. Le 11 Avril, il reçoit un énorme tam-tam de guerre comme cadeau de la part d'ALPHA IBRHAIMA. Tous les jeunes gens de Boké sont recensés pour renforcer cette petite armée. ALPHA IBRAHIMA fait dire qu'il arrive, de suspendre l'attaque. L'armée de l'ALMAMY forte de 6 à 7.000 hommes est en marche. Elle campe à Calatchi, à dix journées au nord de Boké. Aguibou, fils aîné de l'ALMAMY, OUMAR YALI, général en chef des troupes foulahs, OUMAR NELA, autre général, et IONE CASSILI, chef de Limao sont également à Calatchi. L'armée se sépare en deux. Une partie descend la rive droite du Numez, et l'autre la rive gauche. Pendant ce temps, le chef Foulah Mamadou Salif, envoyé de l'ALMAMY arrive à SOKOBOULY, et demande un tribut en faisant remarquer au Roi des Nalous que les gens de Boké et du haut fleuve payaient une rente à l'ALMAMY, et qu'il fallait que ceux du bas-fleuve en fassent autant. Youra refusa net, disant qu'il ne se considèrent pas comme un tributaire du Fouta. C'est bien, répondit Mamadou Salir, je voulais t'entendre le dire, je suis venue ici, envoyé par l'ALMAMY pour te poser cette condition. Je n'ai plus qu'à m'en retourner lui rapporter ta réponse.

Dinah, ambitieux et méprisé de tous (le Roi Youra ne se gênait pas pour le traiter publiquement de lâche) vint trouver Mamadou Sélif et lui dit : † Laisse venir les caravanes dans le bac du fleuve et je me charge de te donner une coutume sous le nom de cadeau, plus forte que celle qu'on paye à Boké. Le chef foulah le lui promit. Il s'installa à KATOUGOUMA (Bel-air) et se maria avec une ancienne femme de Youra. Plus tard, avant de venir voir Douka à Boké, il reconnut le titre † d'ALPHA ‡ ou Roi, à Youra.

Pendant ce même mois d'Avril, les Landoumas et les Mikiforés, s'observent. Quelques coups de fusils sont tirés de temps en temps. Les foulahs ne donnent plus signe de vie. Une nouvelle révolte du N'GABOU a décidé ALPHA IBHRAHIMA à marcher sur ce pays. Cette guerre de Mikiforés (entreprise probablement dans le but de reprendre les captifs évadés) qui s'annonçait comme désastreuse échoue piteusement. En juillet, sur les instances du Commandant, Douka rejoint sa résidence de Wakria. De nombreux foulah sont encore dans le cercle.

Au mois d'Octobre, YOURA tombe gravement malade. On pense à le remplacer. Le Commandant visite le Natoulaye, et après sa tournée il écrit au Commandant Supérieur : † J'ai

pu me convaincre d'une chose c'est qu'aucun chef ne veut de Dinah. L'un deux me disait : † Si Youra venait à mourir, nous vous présenterions un Roi, mais si le Gouvernement n'en veut pas, eh bien, alors vous en nommerez un. ‡

Mais à sa façon de parler, je voyais qu'à sa phrase, il fallait ajouter pour achever son idée : † Nous saurons bien nous en débarrasser (poison). Tous étaient d'accord pour vouloir Manga Tam de Kibola, mais ce dernier étant mort, je crois que leur choix tombera sur le nommé Boka, ou Boubakar Catounou, qui est déjà leur Ministre, et un homme très sobre.

En Janvier, le prince Bokary, fils de l'ALMAMY, par l'intermédiaire du Commandant fait demander à Douka et à Youra de lui prêter des hommes pour reprendre des captifs du Fouta enfuis chez les Mikiforés. Le Commandant ne répond pas.

En Août, le roi Youra Towel abdique en faveur de Dinah Salifou son neveu. Bokar, chef de Catounou, prétend être le seul à avoir droit à la couronne. Bobo Marquine et lui ne veulent pas reconnaître Dinah. Ils brûlent des villages, volent des captifs et des produits du sol. Douka, roi des Landoumas, qui a reçu cinq barils de poudre de Bobo Marguine veut faire cause commune avec lui. Le Commandant l'enferme au poste pour éviter une guerre générale, et le retour des foulahs que Douka voudrait voir dans les pays pour soumettre les Nalous. Une bataille a lieu à KOUNSOUKOU, village fortifié situé presque en face du village de Catounou. Les Nalous ont d'abord l'avantage, mais ils battent en retraite à l'arrivée de Bobo Morgane et de ses troupes. Quelques tués et beaucoup de blessés. Les commerçants qui ne font plus rien dans la rivière accusent le Commandant d'avoir provoqué cette guerre en faisant nommer Dinah, candidat du Gouvernement avait été posé en plein palabre, après que l'affaire des Mikiforés et de Bokar Catounou avait été terminée. En octobre, la guerre continue. Les Toubacayes sont volés et pillés, les produits des commerçants enlevés. L'oncle de Dinah le nommé Sample Thomas à Tonkima, a battu deux fois les gens de Bobo Morgane et de Bokar. Parmi les morts se trouvent le fils du roi des Diolas, et le fils de Tombou, roi des Tendras. Du côté de Bobo Morgane, deux chefs tués. Une grande attaque est décidée sur Sokobouly. Le Commandant descend la rivière, et arrive chez Youra. Il apprend que Bokaré Catounou est sacré Roi par ses alliés, par Bobo Morgane, et LAYE, chef de Kounsoukou. Un répit se produit. Le Commandant remonte à Boké.

Le roi Douka qui avait reçu un joli manteau de la part de Youra en signe de bonne amitié, rompt toutes les relations, et aussitôt libéré du poste où il était retenu, envoie des gens armés contre Youra. Le chef des Bowés, furieux du manque de parole des Landoumas, veut envoyer du renfort à Youra, mais le Commandant évite l'arrivée des foulahs pour préserver le pays des invasions et des désordres. Le 15 Novembre Bokar et Bobo refusent les conditions de paix du Commandant. Ils attaquent un petit village près de Sogoboly dont ils s'emparent à la faveur de la nuit ; les gens de Youra entourent ce petit village, et le matin, délogent les rebelles, en leur infligeant des pertes sérieuses. Ils les poursuivent près du village de Catounou. Ils perdirent 30 ou 40 tués. Beaucoup de blessés. Dinah fut remarquable de bravoure.

Le 11 Décembre, ils tentent de cerner Sokobouly, mais le 14, une sortie est faite par le parti royal sous la protection du canon. Sokobouly est dégagé.

La Portia, malgré les ordres du Commandant est occupée par les Landoumas. Le 15, les rebelles attaquent Caniop et sont repoussés. Le 16, ils proposent la paix.

22 DECEMBRE 1877 : Traité additionnel avec Douka (Voir 3^{ème} Section).

31 DECEMBRE 1877 : Traité passé entre les belligérants du bas de la rivière, et Youra Towel comme roi des Nalous. Bocar Catounou et Mancet Laye pour Ministres chargés avec le Roi de régler les affaires du pays. Il était spécifié qu'à la mort de Youra, Bocar Catounou deviendrait roi, si les chefs et notables du pays le choisissaient et que la nomination du Roi serait soumise à l'approbation du Gouverneur du Sénégal et des Dépendances. La rente annuelle de 5.000 frs était maintenue à YOURA, à condition qu'à sa mort, elle serait réduite à 3.000 frs, les 2.000 frs restants serviraient à payer la rente de Douka, Roi des Landoumas, en compensation des avantages à lui accordés par le traité de 1845, signé LA TOCQUENEE et Philippe de Kerallut. Enfin, YOURA, Bocar Catounou, et Mancet Laye, s'engageraient vis-à-vis du Gouvernement français à empêcher toute guerre dans la rivière, et principalement à faire cesser immédiatement les guerres qui existaient depuis 5 ans, entre les Mikiforés et Kibola. Ce traité fut signé par le Capitaine Boilève, Directeur des Affaires Politiques du Sénégal, qui était arrivé dans la rivière le 19 Décembre, à la date du 1^{er} Janvier 1878, après son voyage au Pongo et à Sierra Léone.

1878 : Les rebelles, en Janvier, profitant du départ du Directeur des Affaires Politiques, et de l'Aviso de guerre, et aussi de la promesse tenue par Youra aux conventions du traité, tombent sur le village de TOUKIMA, le cernent pendant onze jours, le prennent par la famine, les habitants n'ayant pas eu le temps de rentrer les produits du sol. Dans ce village se trouvaient toutes les richesses de la famille royale de Youra. Les rebelles s'emparent de 175 captifs qu'on emmène à Victoria (Kamfrandé) chez Bobo Morgane. KARFALLA, propre fils de Youra est blessé et mis à mort (tête tranchée). La mère de Dinah Salifou subit le même sort à Catounou. Les seins de cette malheureuse femme sont coupés et envoyés à Dinah, son fils. Les rebelles lui font dire de ↯ téter encore sa mère †. ces exécutions auraient eu lieu sur l'instigation d'un certain M. BETS, agent de la maison RANDALL & FISHER. Le Commandant du Cercle dans sa correspondance avec le Commandant Supérieur s'exprimait : ↯ Voilà, mon colonel, les actes de ceux que le commerce a tant protégé, et lequel m'a fait tant d'opposition pour m'empêcher de soutenir ce noble parti royal auquel on ne pourra jamais reprocher des faits semblables que la plume se refuse à raconter †.

Tous les personnes libres de la famille royale sont considérées comme captives et Bobo Morgane, malgré le désir de Monsieur le Directeur des Affaires Indigènes ne veut pas les rendre si on ne lui donne pas d'autres captifs en échange. En ce moment, Youra tombe presque en enfance. Le commerce, mécontent adresse des réclamations à Gorée, contre le parti royal de Youra que le Gouvernement soutient. Le commerce ne délivre de la poudre qu'aux rebelles seulement. Dans le but d'arranger les affaires, Benoit, ex-roi du Rio Pongo, fait savoir au Commandant dans une visite qu'il lui fait à Boké, qu'il va s'installer à Guémé Sansan (Guémé St-Jean).

Le 19 Janvier, un grand chef de Bowé, et les princes B... et Alioune arrivent à Boké pour percevoir la coutume et pour arranger les affaires du pays. Après une grande palabre, ils consentent à rester à Boké et attendent un cadeau de 2.000 frs que le commerce doit faire à ALPHA IBRAHIMA, pour qu'il fasse la paix avec l'ALMAMY de Timbo avec lequel il est en guerre.

En Mars, la paix est faite entre Youra et les rois, mais les Landoumas se rendent à Rapas, dans le but de soulever de nouvelles difficultés. Une paix est également conclue entre les gens du Rio Pongo qui se livraient au pillage en pays Nalou, et Youra. La femme Koumy, prêtresse Simo, très influente dans le pays, se rendant compte que cette paix n'était que factice demande aide au Commandant de Boké pour maintenir la tranquillité dans le Numez. Youra et Douka ne se rendent plus aux convocations du Commandant. L'influence française décroît. Bobo Morgane foment une nouvelle rébellion. Sur ses embarcations, il substitue le pavillon anglais au pavillon français. Les chefs foulahs, enchantés des cadeaux qu'on leur a donnés retournent dans leur pays. Pour résister aux Rebelles, Youra et Dinah appellent les foulahs. Leur nombre devient inquiétant. Ils refusent de s'en aller quand on leur demande. Ils réclament une forte indemnité. Youra ne peut pas la payer parce qu'il est ruiné par ses sujets révoltés et parce que Bocar et Bobo Morgane en dépit du traité, détiennent des biens qu'ils auraient dû rendre. Les foulahs impatients se livrent au pillage et à l'enlèvement des captifs. Le Commandant écrit à Bobo Morgane qu'il le rend responsable de son acte de rébellion et des conséquences qui pourraient résulter de sa conduite. En présence des troubles qui semblent se préparer au Naloutaye, le Commandant écrit à tous les agents de maisons de rester neutres et de mettre marchandises et valeurs en sûreté à Boké.

En Mai, entre Karcouba et Rapa, les Nalous, sur l'instigation de Dinah, tuent le fils de la prêtresse Simo Koumi et le Schérif de Douka. Douka fait arrêter alors le fils de Dinah envoyé par son père dans le Fouta. La guerre commence. Le Commandant écrit à Youra pour l'inviter à ne pas toucher aux factoreries ni aux Toubacayes. Il lui fait comprendre que cette guerre est inutile, et que seuls, les foulahs qui mettent partout des assassinats profiteront de l'anarchie pour devenir les maîtres du pays. Il lui réitérent enfin l'ordre de les renvoyer du Naloutaye.

La factorerie de Caniop, de la maison Randall & Fisher est pillée par ordre de Dinah et de Tocba. Un Sierra Léonais est arrêté. L'agent de la maison proteste. Le Commandant lui écrit pour la troisième ou quatrième fois que seules ses factoreries sont assaillies parce qu'il fait cause commune avec Boundou (Bobo Morgane) et les révoltés. Youra, toujours sur les instances de Dinah facilite l'accès du Naloutaye à des Krowboys qui pillent les bateaux et les pirogues. Dinah veut continuer la guerre. Aidé de Togan et de Ségou Thomas, il réclame 507 captifs à Bobo Morgane. Il rend six prisonniers au Commandant à Bel-Air, et promet de ne pas tirer s'il n'est pas attaqué. Les foulahs, affamés, quittent petit à petit le Natoulaye. Le 24 mai le Commandant écrit en ces termes à l'ALMAMY ALPHA IBRAHIMA de Labé : "Je vous préviens que votre fils Mody Moctar, Mody Sellou et Alpha Oumarou sont venus mettre le trouble et piller dans le pays. Je leur ai dit moi-même de se retirer et ils n'ont pas voulu. Je vous préviens de cela pour que vous donniez des ordres à votre fils et à ses compagnons et pour vous faire savoir que s'il lui arrive malheur, ce sera par sa faute". En fin, le premier juillet

l'avis "LE CASTOR" Commandant Poudra arrive à Bel-Air. Le Commandant du Cercle reçut ses instructions. Il descendit avec un canot que lui envoya M. POUDDRA. Après bien des hésitations de la part du prince Mody Sellou et des chefs de la rivière, le Commandant réussit à faire monter à bord, BOKAR, Mancet Laye, Bobo Morgane, Dinah et Tocba. Youra s'y trouvait déjà. Dinah était arrivé couvert de gris-gris, et armé d'un revolver qu'il ne dissimulait pas. Le Commandant l'exhorta au calme et à la modération.

Après le déjeuner, les palabres commencèrent. Le Commandant expose la situation du pays, la nécessité de renvoyer les foulahs et demanda qu'une paix sincère fut signée. Les chefs du bas de la rivière après avoir exposé leurs griefs à tour de rôle, conclurent à un accord sérieux. Mais, Dinah, contre toute attente, posa des conditions telles, et se montrent si peu conciliant, que voyant la mauvaise tournure que prenaient les choses, le Commandant se décida à trancher la question. Il reprocha sévèrement sa conduite à Dinah, en louant la modération de ses adversaires, et en exigeant de tous l'exécution du traité passé devant M. BOILEVE, c'est à dire, Youra, roi avec Bokar et Mancet Laye pour Ministres, déclarant hautement que Dinah avait usurpé le pouvoir et qu'il n'avait droit à l'obéissance de personne. Dinah voulut répondre, mais Youra fut magnifique. Il lui reprocha de l'avoir constamment trompé, d'avoir livré et vendu aux foulahs des Nalous libres, d'avoir ruiné le pays, qu'il était toujours Roi, et voulait être seul roi. Il, accusa même Dinah et les siens de vouloir l'empoisonner ou le tuer, etc...

Bobo Morgane, dans un langage énergique et conciliant, exposa que malgré tous ses griefs, il s'engageait à faire tous les sacrifices possibles pour retrouver et racheter à ses frais les gens libres faits prisonniers pendant la dernière guerre, et surtout ceux livrés aux foulahs par les amis de Dinah. Il déclara pour lui et au nom de ses amis, que du moment que Youra redevenait leur Roi, que le traité accepté et signé par eux était mis en vigueur, ils considéraient la paix comme sérieusement faite, et qu'ils se chargeaient de la maintenir pour que tout le pays put enfin travailler tranquillement. Il offrit la main à Dinah, qui bon gré mal gré ne put pas la lui refuser. Le roi Youra ramené à terre en triomphe fut salué de cinq coups de canon à sa descente. Il regagna Sokobouly au milieu des acclamations.

A la date du 30 juin, le Commandant de Gorée faisait savoir au Commandant de Boké: "Si Dinah devient trop gênant, il faudra étudier un moyen de le faire disparaître de la scène politique. Mais je crains bien que Dinah ne soit pas le seul obstacle au rétablissement d'une paix durable.

Les foulahs, quoique affamés ne quittent pas le pays. Dinah, voulant être utile à quelque chose demande 150 gourdes pour les faire partir !!... Le Commandant refuse ce marché. Mody Sellou et deux de ses hommes s'en vont cependant et échappent aux gens de Douka qui les surveillaient. Le Commandant apprend que Dinah projetait de se rendre dans le Fouta-Djallon pour y réunir des forces suffisantes et revenir au Numez. Le Commandant cherche à le faire arrêter par Douka, mais Dinah, ayant eu vent de la chose n'a pas bougé. Le Commandant charge Boundou de surveiller et d'arrêter Dinah à la première tentative de désordre. ALPHA IBRAHIMA de Labé, répondait à la lettre du Commandant et lui fait connaître qu'il

désapprouve la conduite des princes foulahs, de faire remonter Mody Sellou (il avait déjà rejoint) et de ne recevoir dans la rivière que le prince qu'il enverrait pour toucher la coutume.

Le roi Douka des Landoumas meurt le 30 Septembre.

Le pays est divisé en deux parties, le plus nombreux veut nommer Sarah Tongo, l'autre voudrait un nommé Botté, chenapan ivrogne et acquis aux anglais. Ce dernier est soutenu par Sélif chef de Katéméné, tandis que Sarah a pour lui la prêtresse Simo Kouni, Lamina, Dakonta, Nancy, etc...

En attendant la nomination du nouveau chef, la femme Kouni commande le pays. Enfin, le 1^{er} Novembre, Sarah Tongo est nommé roi des Landoumas par les indigènes. Mody Sellou profitant de la mort de Douka quitte précipitamment Boké où il s'était arrêté avant de remonter dans le Fouta-Djallon.

Le Naloutaye est tranquille malgré les agissement de Dinah. ȳ a ne sera pas pour longtemps.

1879 : Dans le commencement de l'année, le prince foulah Mody Mamadou Salifou chargé de recevoir la rente arrive à Boké avec une escorte supérieure à celle fixée par le Commandant. Il est accompagné du Roi des Bowés Modi Dioudiouba et de ses gens. Le nombre des foulahs s'accroît tous les jours.

Le Commandant craignant une invasion, invite Sarah à se libérer immédiatement. Une grande assemblée eut lieu le 14 Janvier. Dans cette réunion, le prince exprima hautement son intention d'aller faire cesser la guerre et rétablir l'ordre dans le bas Rion Numez jusqu'à Victoria. Sarah lui répondit très vivement qu'il lui défendait d'exprimer une pareille intention à l'exécution de laquelle il s'opposerait au besoin par la force. Le Commandant apprit qu'une pirogue et des gens de Dinah étaient déjà venue à Boké pour chercher des foulahs travailleurs à engager, et que cette pirogue avait apporté des marchandises pour le prince foulah.

Le 10, le Commandant envoya une circulaire aux Commerçants du bas de la rivière les invitant à se tenir sur leurs gardes. Il écrivait à Youra et à ses ministres que Dinah ayant encore appelé des foulahs, il les rendait personnellement responsables du mal qui pourrait arriver s'ils ne mettaient pas Dinah hors de nuire.

Le 12, la même pirogue qui remontait à Boké chercher des bœufs est saisie avec équipage par Sarah sur l'ordre du Commandant. Le 14 jour de la palabre, le Commandant remit la rente de l'ALMAMY à Sarah, en présence du roi des Bowés ; le prince ne parut pas, sous prétexte que devant être Roi, il ne devait ni voir ni toucher la rente lui-même.

Le 15, le Commandant est prévenu que Dinah et Tocba accompagnés de 6 ou 7 hommes armés venaient d'arriver à la maison VERMINECK. Il veut les faire arrêter dans cette maison même, lorsque Dinah et Tocba arrivent au poste, laissant leurs hommes dehors. A son arrivée, Dinah remet une lettre de M. REAL (agent de Vermineck à Bel-Air) au Commandant, dans laquelle il lui faisait connaître que Dinah n'avait pas fait appeler les foulahs et qu'il avait donné à Dinah sa parole d'honneur qu'on ne le retiendrait pas prisonnier. Mais l'opinion du Commandant était faite. Dinah et Tocba interrogés firent des protestations mensongères.

Le roi des Bowés ne put rien affirmer en leur faveur. Le Commandant arrêta aussitôt Dinah et Tocba. Ils étaient porteurs de poignards. Dinah était armé d'un revolver chargé. Tous les deux avaient apporté leur boubou et leurs gris-gris de guerre. Il leur permit de faire leurs recommandations aux gens qui les avaient accompagnés, et les menaça de les faire fusiller s'il se produisait des désordres et si les foulahs ne quittaient pas la rivière.

Le 17, le roi Sarah et les deux prêtresses Simo, Kouni et Nancy, accompagnés de notables Landoumas vinrent féliciter le Commandant de sa capture, et l'assurèrent que tant que Dinah et Tocba resteraient au poste, la tranquillité du pays ne serait pas troublée. Le Commandant profita de la réunion de tous ces personnages pour leur faire comprendre combien il était dangereux de se fier aux paroles de foulahs et les engagea à faire bonne garde, et à inviter les gens qui se trouvaient sur les routes à rentrer. Les promesses ne manquèrent pas. Le nombre des foulahs devenait néanmoins plus inquiétant tous les jours. Les traitants pour avoir des caravanes, envoyaient secrètement des cadeaux au prince, et le prince n'avait nullement l'intention de s'éloigner. Le soir même, des désordres se produisirent à Sokobouly. M. REAL est malmené, frappé par les femmes de Dinah. Youra ferme la traite. M. REAL, apeuré, échevelé arrive au poste et raconte ce qui lui était arrivé. Il implore le Commandant de mettre Dinah et Tocba en liberté, qu'ils n'étaient pas coupables, que s'il ne le faisait pas, il allait faire perdre des millions à M. VERMINECK, etc... etc... qu'il allait désintéresser le prince foulah pour l'obliger à partir. Le Commandant l'invite à s'occuper de ce qui le regardait, et lui dit que s'il était resté tranquillement dans sa factorerie, il ne lui serait rien arrivé.

Il lui donna la preuve que Dinah avait appelé les foulahs, qu'il avait envoyé des cadeaux aux Mikiforés pour qu'ils laissent passer les gens du Rio-Pongo sur leur territoire. M. REAL ne voulait rien entendre.

Le prince qui avait reçu la rente ne voulait pas partir. Le 19, le Commandant fait charger le canon du poste à blanc, et la pointe dans la direction des cases foulahs. Le prince décampe et va s'installer sur le mont quillé, à environ 10 kilomètres de Boké, d'où il intercepte les routes des caravanes. Il fait de plus sommation aux Landoumas de lui remettre quelques captifs enfuis du Fouta et retenus chez eux. Le Commandant sur la proposition du commerce refuse de livrer passage aux foulahs dans le bas-Numez. Il charge Sarah et Kouni de la demander en revendication de captifs formulée par le prince foulah. Un nommé Sory Gabon, qui avait insulté le prince, lui est remis le 22. Les Landoumas, toujours timorés avant d'employer la force, veulent épuiser tous les moyens pacifiques. Le 23, le messenger du Commandant revient de chez les Mikiforés, en apportant la preuve que Massimo et Torébang, principaux chefs Mikiforés avaient reçu par Toupé, envoyé de Dinah, un cadeau

de 4 pièces de guinée, et une dame-jeanne d'eau-de-vie pour livrer passage aux gens de Thié (Rio-Pongo) dans le but de détruire Catounou, tuer Bokar, et faire la guerre pour le compte de Dinah, que les Mikiforés assuraient de s'opposer par la force au passage des guerriers du Rio-Pongo. Le même temps arrivait le chef Landouma qui gardait et commandait le chemin du Componi. Il s'engagea à ne pas laisser passer les foulahs, dans le cas où, repoussés de Boké, ils tenteraient de tourner le Rio-Numez et d'y entrer par le Componi. Entre temps, les captifs avaient été rendus au prince. Le même soir, le Commandant acquit la preuve accablante des agissements de Dinah. Profitant de ce que l'interprète Jacob s'était absenté, Dinah et Tocba se disputèrent sous une galerie du poste. Ils s'injurièrent en Soussou. Tocba reprocha à Dinah d'avoir appelé les foulahs, de l'avoir entraîné dans cette affaire de guerre, et par suite de l'avoir fait arrêter. Il le menaça que si dans trois jours il n'était pas libre, il le tuerait, et se tuerait après s'il ne parvenait pas à s'échapper. Une jeune fille Sierra Léonaise qui comprenait le Soussou rapporta cette conversation à sa mère. Le Commandant l'apprit par M. BOKEAS. Appelé devant le Commandant, Tocba se rétracta. Dinah, à son tour ne voulut rien dire.

Le 27, le nombre des foulahs devient inquiétant. Le prince foulah ayant décidé de faire visite au poste, le Commandant recommande à Youra de veiller, car l'escorte de 12 ou 15 hommes autorisés au prince est devenue une véritable armée. Les caravanes affluent à Boké, malgré l'accroissement du nombre des foulahs.

Le 28, le Roi des Bowé Modi Dioudiouba et deux représentants du prince, viennent au poste, font des excuses pour le manque de tact apporté par le prince à l'égard du Commandant. Ce dernier lui répond qu'il acceptera de recevoir le prince à condition qu'il lui fera sa visite d'adieu, et qu'il quittera le cercle aussitôt, que s'il ne partait pas, il agirait par la force, que puisque la rente lui avait été remise, il ne le considérait plus comme l'envoyé de l'ALMAMY. Le Roi des Bowés fut congédié, et les pièces des canons furent chargés à blanc et mise en batterie. Un quart d'heure après cet entretien, Sarah vint obtenir la permission que le prince ne partirait que le lendemain matin. Le poste fut mis en état de siège. Le 29, le prince fait demander audience au Commandant. Ce dernier lui fait la même réponse qu'au Roi des Bowés, c'est à dire qu'il accepterait la visite à condition que cette démarche constitue une visite d'adieu. Le lendemain matin, les foulahs n'ayant pas quitté leurs emplacements, le Commandant fait appeler Sarah et lui dit que si à quatre heures du soir le prince n'est pas part, le canon gronderait. Dès midi, un pavillon est arboré sur le bastion sud, et les pièces de canon braquées sur le logement du prince. Mais aux premières démonstrations, le mouvement des foulahs commença et s'exécuta rapidement. Toute la petite armée évacua Boké où le prince était revenu, et vers 4 heures du soir, elle se trouva campée à Gobi, sur le chemin de Baralandé, derrière le mont Dian Wall (Mt St Jean) et hors de la vue du poste, où elle se croyait hors de portée des canons. Craignant une attaque sur Baralandé pour forcer le passage du bas de la rivière, le Commandant envoya à 4 ou 5 heures, deux coups de canon à blanc pour les avertir de se retirer tout à fait. Dans la crainte d'atteindre le roi des Bowés qui logeait avec le prince, mais qui ne partageait pas son entêtement, le Commandant lui fit dire de se séparer de lui, que dans quelques instants des projectiles tomberaient sur l'armée de Modi Mamadou Salifou. A 6 heures du soir, le Commandant est informé que le prince établissait son campement près du ruisseau qui traverse le chemin de Baralandé (Rivière Orébonfon). Baralandé est gardé par une forte troupe de Landoumas, sous les ordres d'Hassein et Corréra

(village rive droite du Numez, en face Baralandé) est défendu par Ousman Soury. D'après les indications fournies par l'interprète, deux pièces sont mises en batterie sur le bastion nord, sous la direction de l'adjoint du Génie Guillbert et pointée au jugé.

A 8 heures $\frac{1}{2}$, Sarah fait connaître qu'il est prêt, et qu'il n'attend que l'initiative prise par le poste. De neuf à neuf heures et demi, neuf obus sont lancés dans la direction indiquée, et jugeant que les foulahs avaient dû reprendre la route de leur pays, le feu cesse. Les obus n'atteignirent personne. L'armée foulah prise de peur s'enfuit jusqu'au village de Tomassiné. Le lendemain Hassein apporta la nouvelle que les foulahs partis le matin de Tomassiné avaient rencontré une bande des leurs qui venaient pour les rejoindre à Boké, et qui trouvant sur leur route le village de Yati Kandoui abandonné par ses habitants à leur approche, ils y étaient entrés et l'avaient mis à pillage. Hassein avec ses renforts poursuivent les foulahs. Installé à ce même village, il fut attaqué par les foulahs vers 10 heures du soir le 21, mais il les repoussa, leur tua 5 hommes, et les rejeta de l'autre côté de la Tiguilinta. Dans la crainte d'un retour offensif, un nouveau renfort de 400 hommes fut envoyé à Hassein. Les foulahs s'en allèrent enfin. Le Roi des Bowés fit savoir au poste que le prince s'était dirigé sur le N'GABOU. Son père ALPHA IBRAHIMA avait été remplacé par Alpha GASSINO.

Le 8 Février, Sarah et ses principaux notables reconnaissent et signent le traité de 1866, et l'article additionnel de 1877. ayant eu la preuve irréfutable que Dinah et Tocba avaient des intelligences aux dehors. Ils furent mis aux fers.

Le prince foulah, avec la complicité de Dinah et de Tocba avait voulu massacrer les Européens et devenir le maître incontesté du Numez. Mal renseigné par un laprot du poste, un nommé Moctar N'Diaye pour rogne d'origine (métis de nature et de noir), il pensait que les canons étaient en mauvais état et que le personnel était miné par la famine. Le prince fut du reste désapprouvé de sa conduite par son père Alpha Ibrahim.

Quelques jours plus tard, Dinah et Tocba, prisonniers au poste furent envoyés à Dakar sur l'avis "Le Castor".

Au mois de juin, le Capitaine Galliéni, Directeur des Affaires politiques arrive au Numez pour enquêter sur les derniers événements pressentis par le Gouverneur sur le retour de Dinah et de Tocba dans le Naloutaye, le Commandant à la date du 9 juillet écrit : "Le retour de Tocba et de Dinah serait le signal d'un soulèvement dans le Numez, qu'il était préférable de les tenir longtemps éloignés de leur pays pour éviter des conflagrations qui nuiraient au Commerce & à la Politique. Il signalait Dinah comme un homme très intelligent, quelque peu instruit, musulman, ne se livrant pas à la boisson, mais fourbe, dangereux, et assoiffé d'ambition. Quant à Tocba, dont le vrai nom est Carimou Lamina, il le signalait comme un homme brutal et féroce, ne reculant devant aucun meurtre. Livré à lui-même, il serait dangereux. Le Gouverneur n'insista pas.

Les Bagas, peuplade dont on n'avait pas encore parlé, pillèrent un commerçant. Le Commandant ne peut pas intervenir, les Bagas n'étant pas sous ses ordres.

En octobre, la réconciliation devient complète entre Nalous et Landoumas. Dans une réunion tenue au poste à laquelle assistaient Sarah et Boundou, Nalous et Landouma promettent de s'opposer par tous les moyens à l'incursion des foulahs. Néanmoins, Sayon, neveu de Youra, cherche à fomenter de nouveau troubles dans le Bas-Numez en recrutant des guerrier.

En Novembre, le prince Mamadou vient prendre la coutume, et remonte au Fouta, en même temps que deux guerriers envoyés de l'ALMAMY ALPHA GASSINO du Labé, qui étaient venus informer le Commandant qu'une armée de 40.000 foulahs marcherait dans deux mois contre les Mikiforés pour reprendre tous les captifs. Les Landoumas, en apprenant cette nouvelle décidèrent de rester neutres. Youra ne savait que faire pour ses amis les Mikiforés. Sur les conseils du Commandant, il déclara qu'il resterait également neutre, mais en-dessous, il donna des guerriers aux Mikiforés qui se préparaient à la guerre. Le Commandant recommanda à Sarah de bien surveiller les frontières.

1880 : En Janvier, les foulahs attaquent les Mikiforés. Le bruit persiste que les foulahs sont victorieux, mais bientôt, l'on apprend que complètement battus, ils se sont dispersés en abandonnant Alpha Gassinou aux chutes du Numez. Le prince Alpha Ibrahima, avec une armée foulah de 300 hommes se trouve à Tombou, rive droite du Numez. Il essaye de se déplacer, mais il es repoussé par les gens de Kaboye qui font cinq prisonniers. Les foulahs se retirent et le pays devient très tranquille malgré les menées des partisans de Dinah et de Tocba que le Gouverneur veut faire revenir à Sokobouly en échange de quelques uns des fils de Dinah comme otages.

Au mois d'août, le Commandant écrit au Commandant supérieur de Dakar : "M. OLLIVIER (de Sanderva, probablement) gendre de M. PASTRE, négociant autrefois établi dans le Numez est de retour d'un voyage dans le Fouta-Djallon. Il est remonté jusqu'à Timbo chez l'ALMAMY, don't il n'a eu guère à se louer, en ce sens que ce dernier l'a empêché de continuer sa route jusqu'au Niger, et ne l'a laissé repartir pour Boké qu'après l'avoir complètement dévalisé. M. OLLIVIER a fait ce voyage sur sa propre initiative et à ses frais. Il rentre en France avec l'intention de propager l'idée d'une prise de possession de Timbo, se basant sur ce point, on a un climat d'Europe, et que par suite, les Européens peuvent facilement s'y établir.

D'autre part, dit-il, à TIMBO, on se trouve tout près de la source du Niger. M. OLLIVIER voudrait donc occuper Timbo, de là, se relier au Niger et créer une route, un chemin de fer, venant aboutir entre Boulam et la Mellacorée. De Timbo au Tinkissa, affluent du Niger, il n'y a que douze jour de marche. Un voyageur partant de Sierra Léone a été annoncé à l'ALMAMY, pendant que M. OLLIVIER était à Timbo."

En Novembre, Dinah et Tocba venant du Sénégal arrivent à Bel-Air sur l'Aviso "L'Ida Blanche". Ils ne se présentent au Commandant qu'au commencement de l'année 1881 seulement. Dans le courant du même mois, la prêtresse Simo Kouni meurt à Wakria. Le fils de

Dinah arrêté par Douka et qui avait été remis à cette femme est rendu à son père moyennant 3 ou 400 francs de cadeaux.

1881 : En avril, des indigènes foulahs signalent au Commandant qu'une Mission Européenne (?) composée de 2 ou 3 personnes venant du Nord se rendait à Djoliba, source du Niger.

L'ALMAMY ALPHA IBRAHIMA, qui avait porté ses armes dans le N'GABOU est complètement défait par le chef Molo, allié des Portugais de Boulam. A la suite de cette victoire, Molo et son fils descendirent dans le Cassini, estuaire qui dépendait du Numez, conformément au traité du 28 Décembre 1865 et où la maison Verminck s'était établie au commencement de l'année. Cette prise de possession fit l'objet d'une lettre importante de l'agent de cette maison au Commandant, et que ce dernier transmet au Commandant Supérieur de Goré (on ne trouve pas trace de ce document aux archives). Dans le courant du mois de Mai, un chef Portugais vint inspecter et étudier cette rivière.

MISSION DOCTEUR BAYOL : La mission BAYOL arrive le 9 mai. M. Bayol reçoit une lettre en arabe de Dinah le recommandant à l'ALMAMY IBRAHIMA SORY de Timbo. Le docteur Bayol remet à Dinah un superbe fusil en cadeau. La Mission quitte Boké le 17 mai. Elle est composée du Dr Bayol, de l'Administrateur Noirot, de l'astronome Billet, et de M. MOUSTIER, agent de la maison Verminck. Ce dernier ne pouvant supporter les fatigues du voyage abandonne à Bambaya (Rio-Pongo). Les difficultés rencontrées par la Mission sont nombreuses. Les Ouoloffs et foulahs porteurs cherchent à se débarrasser de leurs charges. Havi, fils de l'ALMAMY SORY a attaqué l'expédition qui lui a échappée gravissant un sommet de 500 mètres d'altitude. Après de grands efforts, le docteur Bayol arrive à parlementer avec Alpha Amadou, qui lui fait un accueil très réservé, quoique partisan des français. La mission continue sa route, sur Timbis et Timbo où elle arrive vers le 2 juillet. Le Docteur Bayol rencontre de nombreuses missions. Il se heurte à la rivalité des Alphayés et des Soriais. Le pouvoir instable de ces deux partis n'offre pas de grande garantie pour l'exécution d'un traité. Le Dr Goldsburg, chef d'une mission anglaise se rend à Ningisory sur les bords du Bafing, pour remettre au chef du Fouta des présents envoyés par la Reine d'Angleterre. L'élément anglais domine et envahit les pays foulahs et les rivières du sud. Le Docteur Bayol ne se décourage pas. Il écrit le 1^{er} juillet de Donhol-Fella, résidence de l'ALMAMY IBRAHIMA SORY : "Ce dernier et ses deux fils ont déjà signé un important traité. Je serai demain à Timbo pour essayer de le faire accepter par le parti Alphaya que représente l'ALMAMY MAMADOU. Si je réussis, j'aurai obtenu résultat capital pour la France, et fait des rivières du sud, l'avenir de la Sénégambie". Le parti anglais s'agite pour faire échouer le docteur Bayol.

En Septembre ou octobre de la même année, par suite des fatigues, la mission se dirigea vers le Nord. Le traité était signé avec les ALMAMYS du Fouta (Voir 3^{ème} Section).

AOUT 1881 : En Janvier, Alpha Amadou est nommé Roi du Labé, en remplacement d'ALPHA AGUIBOU. Cette nomination faite par l'ALMAMY régnant du Fouta soulève des mécontentements et une certaine effervescence. Les foulahs guerroient entre eux sans grand danger.

Le 1^{er} Mars, cinq ambassadeurs de l'ALMAMY du Fouta, venant de France, emmenés par le Docteur Bayol, débarquent à Bel-Air. Des bruits alarmants circulent sur la Casamance et la Mellacorée, le Commandant du poste se tient sur ses gardes.

En mai, les foulahs demandent la rente que le Commandant leur refuse. Les foulahs demande à faire la guerre au Mikiforés, mais le Commandant leur refuse et leur défend de venir dans un pays qu'ils ont cédé à la France. Il se retirent.

Les foulahs Coundas ravagent Kandiafara, incendient et pillent plusieurs factoreries. Ils attaquent la population du Cassini. Bobo Morgane les chasse à la tête de 900 hommes, et fait décapiter neuf marabouts.

Le 36 MAI, l'avis "Guiné" Commandant Francescu Poula Miravent Touarès, ayant à bord Monsieur José d'Almeida, Secrétaire Général de la Guinée-portugugaise et sa femme, mouille à Bel-Air. Il vient demander des renseignements au sujet d'un certain DOMINGA GOMES, traitant que Sayon, parent de Youra avait fait arrêter, mais que le Commandant de Boké avait aussitôt fait relâcher. L'avis lève l'ancre.

Un marabout, prêcheur de guerre sainte brûle plusieurs villages dans le Bouré et s'avance sur Timbo avec des intentions hostiles.....

Des discussions heureusement vite apaisées s'élèvent au sujet du Casani exploré en 1857 par le Lieutenant de vaisseau Vallon. Un nommé Laurence revendique ses droits sur ce pays, sa famille s'y étant établie depuis 1797.

Il écrit au Commandant le 22 Octobre, que Sayon Salifou est arrivé chez lui avec trois pirogues chargées de guerriers dans l'intention de rançonner les quelques traitants qui se trouvent dans cette rivière.

En Novembre, Alpha Bokar, Roi des Foréah, réclame la protection française et sollicite l'établissement d'un poste dans son pays. Les Portugais ont planté leur pavillon et en ont pris possession. Le Foréah nous avait été cédé par le traité du 5 juillet 1881 passé avec les ALMAMYS du Fouta. M. Aimé OLLIVIER, lors de son passage dans ces régions en 1879 avait conclu des traités commerciaux et d'établissement de chemin de fer avec les chefs du pays, et avait crû devoir remettre plusieurs de ces traités au gouvernement Portugais, au sujet du Cassini, parce que, disait-il dans son ouvrage "De l'Atlantique au Niger" il avait appris officiellement à Paris que ce pays avait été cédé au Portugal, ce qui donnait à penser au

Commandant de Boké que le traité du 5 juillet 1881 avait été modifié sans qu'il le sache. Toutefois, Youra, Roi des Nalous, exerçait toujours une certaine action sur ce pays.

Dans le Labé, Ibrahima Sory remplace Amadou. Cet événement ne trouble pas l'ordre dans le Fouta.

En Décembre ; un certain Laye Yonka, fils de Manga Tam, de Madina (Rio-Pongo), demande des secours au Commandant de Boké, contre un nommé Ben, qui l'a complètement battu et lui a pris 28 personnes.

Le Commandant lui fait savoir qu'il n'a pas à intervenir.

1883 : En mars, une mission française, composée de M. le Docteur Rueck, ex-chef de clinique de la Faculté de Paris, et de M. SQUIRIOU, ingénieur, arrive à Boké le 11. elle doit s'installer pour plusieurs années dans le Fouta, de préférence à Bambaya. En mai, en cours de route, le docteur Rueck est pillé et attaché solidement par le bras par des hommes du diwal (?) de Timbi. Le Commandant prend sur lui de supprimer la rente des almamys, jusqu'à ce que les agresseurs et pillards soient amenés au poste. Sur la foi du traité passé avec Ibrahima Sory, M. RUECK avait décidé un voyage d'études commerciales et industrielles et agricoles dans le Fouta ; une lettre de M. le Ministre de la Marine par intérim, M. de MAHY, l'avait officiellement informé de ses droits dans le pays où il se rendait. La Mission redescend, et le Dr RUECK regagne la France. M. SQUIRIOU rentre à son tour, en juin, et réclame en France la valeur intrinsèque des choses pillées s'élevant à 2.976 frs⁷⁵, mais M. SQUIRIOU faisait observer pour étayer sa demande que les objets achetés aux lieux d'origine avaient une autre valeur conventionnelle dans les lieux où ils étaient vendus. Il n'hésitait pas à dire qu'au point de vue pécuniaire, si on lui restituait la valeur pure et simple des objets volés, il y aurait tout avantage à se faire pillard de caravane et de rembourser 6 mois ou un an après la valeur intrinsèque, à prix de revient des objets volés avec lesquels on aurait pu à son aise trafiquer.....que la question préjudice serait toujours à liquider par un chiffre.....

En tout état de cause, l'ALMAMY était responsable du traité de 1881, spécifiant que les Français, à l'exclusion des autres nations sont autorisés à voyager librement et surtout à faire du commerce sur tout le territoire qui leur est soumis, et seront protégés par l'ALMAMY." Le 13 Avril, M. RUECK et SQUIRIOU avaient obtenu du Roi Sarah un grand terrain à Boké (3.000 hectares environ) qu'ils avaient l'intention d'exploiter en café, tabac, ficus, et autres arbustes et plantes indigènes. Ce terrain ne fut jamais occupé ni exploité par les deux concessionnaires, ce qui n'a pas empêché l'héritier de le revendiquer (voir rapport n - 117, du 18 avril 1912). Du reste, le Commandant de Boké n'avait jamais eu confiance dans le succès de cette Mission. Les explorateurs ne lui avaient pas paru être suffisamment sérieux pour entreprendre un tel projet.

En avril, les vols et pillages recommencèrent au Naloutaye. Sous prétexte de porter secours à la goëlette "Mathilde Bellegamba" Amadou fils, Youra, Tocba, Backi, Mamadou, etc... volent tout le caoutchouc 3.686 kilos à 3 frs = 11.058 frs. Le Commandant propose de supprimer la rente de 2 années à Youra.

En Aout, Makandé, chef Landouma de Kaboye (frontière Landoumas-Nalous) rive droite du Numez, fait mettre aux fers le nommé Amadou Kinel, chef des Toucouleurs, parce que celui-ci avait refusé de payer l'impôt à Sarah, disant que le pays appartenait au Nalous. Le Commandant intervient, Amadou est relâché. Le Commandant se proposait de descendre pour régler la délimitation du terrain, lorsque Tocha à la tête des Nalous arrive au secours des Toucouleurs. Il reste deux jours devant Rapas, mais se retire sur l'ordre du Commandant. Une députation de Toubacayes de Kaboyé, de Torova, et de Sara Colés, se plaignent de Makandé qui aurait écrit à Bobo Morgane, Boundou, pour lui demander des hommes afin de tuer les deux chefs Amara Silla (Saracolé) et Mamadou Kinel (Torova) et de partager ensuite les biens des étrangers. Boundou refuse la proposition et prévient le Commandant. Les Toubacayes très bons agriculteurs menacent de quitter le pays, s'ils n'obtiennent pas la protection du poste.

De nouvelles complications surgissent dans le Naloutaye. Bokar Catounou désigné comme successeur éventuel de Youra par le traité du 31 Décembre 1877, montre une lettre au Commandant écrite en anglais. Sans laquelle Dinah, Ministre de Youra, demandait à Beg-Enga, des guerriers pour faire la guerre à Bokar et à Boundou afin de reprendre le territoire qui a été enlevé aux Nalous en 1878. Tocha, de son côté, avait armé ses captifs et reçu cinq guerriers de Taminé, pour aider son père Youra. Mais on ne savait au juste ce que voulait Tocha, ce prince ayant la mauvaise habitude de se promener dans la rivière avec ses gens armés, de piller et de voler des captifs. Il profite du départ de Bokar de Boké, pour venir auprès du Commandant, protester de son innocence, prétendant que Bokar a fait un faux rapport contre lui. Il prétend que Kaboye lui appartient, alors qu'en réalité, il se trouve en pays Landouma. Le Commandant envisage la possibilité de remplacer Youra trop vieux, malade et impotent. Il fait ressortir l'inconvénient de nommer Dinah. Il écrit ; "Cette nomination amènera une guerre inévitable avec Bokar, car il ne lui a pas pardonné l'échec qu'il a subi en 1878, et attend le moment de la revanche avec impatience. De plus, on maintiendrait toujours dans le Rio Numez, trois partis qui ne seront jamais d'accord. Sarah, roi des Landoumas, Dinah, roi des Nalous, Bokar, Boundou. En nommant Bokar, nous n'aurons plus que deux partis : Boundou et Sarah, qui s'entendent très bien. Cela aplanirait certaines difficultés et nous donnerait la paix pour bien des années. "M. de BECKMANN était du même avis".

Sarah, de son côté, mécontente ses sujets, en pillant les caravanes et en volant des esclaves. Il fait retomber la faute de tous ses méfaits sur son frère Tombo Madi, une affreuse canaille, et sur Sory Gabon, son Ministre toujours expulsé de Boké, et y revenant toujours.

La situation au Naloutaye et dans les pays voisins est très tendue. Au Pongo, en Mellacorée, les caravanes sont arrêtées. Le 10 Décembre, Bobo Morgane, chef du village de Victoria, quittait Bel-Air où il était allé chercher 3.000 frs de marchandises. Il était accompagné de N'TOURE, roi de Ritaginé, de Morno Touré, un de ses parents, et d'une petite suite presque sans armes. En passant devant Sokobouly, résidence du roi Youra, une pirogue de celui-ci montée par Amadou son fils et de guerriers, donna l'ordre à Bobo de se rendre à Sokobouly pour parler au roi. Boundou refusa, et se doutant d'un piège, donna l'ordre à ses laptots de nager vigoureusement, mais il trouve la route fermée par deux autres pirogues ; il fit aussitôt nager à terre. Les trois autres pirogues le poursuivirent et le rejoignirent au moment où il abordait. Le vieux roi N'TOURE et son parent furent tués sur place. Bobo, après une

lutte de quelques instants, où il reçut deux coups de sabre à la tête, fut amarré, et conduit avec une partie de son équipage à Sokobouly. Le roi Youra l'attendait. Il lui ordonna de demander pardon pour certaines fautes dont il l'accusait. Bobo refusa. Youra lui fit trancher la tête. Dinah aurait été l'instigateur de cet assassinat pour se débarrasser de son rival à la couronne. Aussitôt après le meurtre, Dinah envoya une lettre au Commandant, lui faisant savoir qu'il avait tué Bobo, par ordre de Youra, parce qu'il ne reconnaissait pas l'autorité du Roi. Il le suppliait d'empêcher la guerre probable que lui déclarerait Bocar Catounou, oncle de Boundou, et héritier officiel du royaume des Nalous. Les traitants de la rivière demandèrent protection. Bocar Catounou, dans une lettre racontait le meurtre au Commandant et l'informait qu'il attendait ses ordres. Le Commandant descend à Sokobouly où il trouve tout le monde sous les armes. Le roi l'assure qu'il ne voulait pas la guerre et qu'il avait agi par vengeance personnelle. A Victoria, toute la population était prête à marcher. Bocar fait la promesse au Commandant qu'il empêchera la guerre jusqu'à l'arrivée du Gouverneur qui jugera sur place ce qu'il faudra faire pour contenter les deux partis. Le Commandant délivre les hommes prisonniers à Sokobouly, et les renvoie à Bobo. La situation est inquiétante, la guerre imminente. Les deux partis demandent au Commandant de rester à Bel-Air pour intimider par sa présence les jeunes guerriers. Youra, se basant sur l'article 3 du traité du 28 Décembre 1865 réclame l'appui du Gouvernement français pour faire respecter le territoire des Nalous.

Le même jour où Bobo Morgane était assassiné à Sokobouly, le chef ou le Diwal du Labé, Alpha Aguibou, était tué à Missidudu Labé par son frère Mody Yaya (alpha Yaya), roi de Kadé. Ces deux chefs étaient fils d'Alpha Ibrahima, qui avait partagé ses états entre ses deux enfants. Alpha Aguibou, seul, touchait une rente de la France, de là, la haine de son frère. Le Commandant apprit la nouvelle à Omar Bella, Ministre d'Aguibou qui était venu à Boké pour ouvrir le chemin des caravanes. Il s'en alla précipitamment avec sa suite. Cet événement, pensait le Commandant, ne devait pas entraîner à une guerre, l'Almamy, le premier étant content de la mort d'Aguibou qui était craint et détesté dans le Fouta.

Le Commandant réclame un Aviso dans la rivière.

1884 : Le Commandant, sur la demande des habitants de Bel-Air, nomme en Février, Bobo Savera, chef de Bel-Air de Saniah.

Le roi Sarah, des Landoumas s'est retiré à Cétiméné. Il prêche le désordre dans le bas de la rivière. Il cherche tous les prétextes pour ne pas se rendre aux convocations du Commandant. Avec Bokar Catounou, il arme des guerriers et s'installa près de Sokobouly. Dinah fait également des préparatifs. Des nouvelles contradictoires parviennent à Boké.

Mody Yaya, roi du Kadé, se rend à Timbo, faire sa soumission à l'ALMAMY Ibrahima Sory. Il espère être nommé Roi du Labé, en remplacement de son frère Aguibou.

La guerre recommence dans le Naloutaye. Le Commandant a vu Dinah, Bocar et le roi Sarah qui est à Captès. Il lui est impossible d'arrêter les hostilités. Les factoreries ne sont pas inquiètes.

Le 5 Mars, SOKOBOULY est complètement entouré d'une côté par les gens de Bokar Catounou, de l'autre par les Landoumas à la Portia. Les Landoumas brûlent KOUNISSA et deux petits villages de Youra. Dinah fait prisonnier et coupe le cou au chef de Daplon. Tocba s'empare par surprise, la nuit du village Landouma de Cétéméné et enlève 35 femmes et enfants.

Le 6, les Landoumas et les guerriers de Bocar Catounou rentrent dans Sokobouly, brûlent la case d'Amadou, fils de Youra, qui a le bras cassé. Dinah chasse les ennemis et fait un grand nombre de prisonniers.

Le 14 les assaillants sont complètement battus et abandonnent leurs arènes. Les Landoumas quittent leur roi Sarah et rentrent chez eux. Ils ne veulent plus se battre. Sarah se trouve presque seul à Dakonta, où il s'est réfugié. Tocba brûle complètement Captès, et a failli prendre le roi Sarah. Amadou Kinel, chef des Torados de Kabaye avec tout son monde, a prêté main-forte à Dinah.

Le roi Sarah, demande des secours à Alpha Gassimou, du Labé, qui lui envoie 2 ou 300 hommes. Les partis qui se trouvent en présence sont d'un côté, Bocar Catounou et les guerriers Landoumas, les foulahs d'Alpha Gassimou, les Yolas du Cassini, et quelques Bagas. De l'autre, les guerriers du Roi des Nalous, les Mikiforés, les Foulahs Coundas qui sont avec Sayon Salifou, fils de Youra. Sayon fait le plus grand mal dans le Cassini, non seulement aux Yolas, mais aux factoreries. Le 20 MARS, il pille et brûle une factorerie de la maison Randall et Fesher, dans le Kandiafara. Le traitant anglais n'est pas retrouvé. Le 24, M. YVES, capitaine d'un cotre, qui se trouvait dans le Cassini, recueille un fils de Boundou qui était prisonnier de Sayon.

Ce dernier se rend aussitôt à bord, et de force, les armes à la main, fit prisonniers les cinq man?uvres et le pilote, tous de Conchoukou, pays ennemi. Il défend à M. YVES de débarquer ses marchandises sans une autorisation du Roi des Nalous et du Commandant de Boké. Il reprend aussi le fils de Boundou.

Le 25 Mars, un traitant ouloff de la S.C.O.A est tué par Sayon à Camsorou (Kandiafara-Cassini), la femme du traitant est prise, et la factorerie pillée. Le 29, il brûle et pille quatre factoreries sans faire de mal aux traitants.

† L'Estafette ‡ arrive le 27 à Bel-Air. Le Commandant de Boké, et le Commandant de l'Aviso se rendent à Sokobouly pour les affaires du Cassini. Dinah voudrait bien empêcher ces crimes et ces pillages, malheureusement, il ne peut pas envoyer d'émissaire, les routes étant coupées. Le Commandant du Numez, étant donné le mauvais état de l'Estafette, envoie ses ordres à Sayon.

Les réclamations en dommages-intérêts affluent. Tous les commerçants se plaignent que leur factoreries se trouvant placées sous le protectorat français, ils espèrent que l'autorité prendra des mesures pour punir des coupables, faire rembourser les pertes subies, et leur permettre de continuer leur commerce.

Au Fouta, l'ALMAMY de Timbo nomma Alpha Mody Aliou, chef du Labé.

En avril, la situation ne change pas. Pas ou peu de combats. Les deux partis s'observent dans le Naloutaye et cherchent à se voler quelques captifs.

Sayon, au Cassini, pille encore trois Factoreries. Le commandant de Boké ayant appris que des Bagas voulaient donner des guerriers aux deux partis en présence descend par l'estafette au Petit-Talibonche, (aujourd'hui Taïdi) voit le chef des Krowmans, et lui conseille de s'abstenir.

Le 24 avril, les foulas coundas avec Tocba, brûlent Kabaye. Toutes les marchandises de traitants sont pillées. Youka Laï, chef du Rio-Pongo, qui se trouve à Catounou, sous prétexte de vouloir pacifier le Numez, arrête une pirogue de la compagnie S.C.O.A. et vole tout ce qui se trouve à bord. Quelques jours plus tard, il pille une pirogue de la maison Blanchard, et met aux fers un chef Sarakolé qui la montait.

Le 25, Tocba et les foulahs coundas viennent sous les murs du Poste rive droite du Numez, pour piller la factorerie du village de Yendya, et se rendre à Corrérah et Baralandé dans le même but. Les foulahs Coundas sont presque tous à cheval. Quelques coups de canon duposte les dispersent et les Ouolofs, Landoumas et Anglais les poursuivent jusqu'à Kabaye. Dinah, à ce sujet s'est abstenu de toute manifestation, e restant chez lui. Il ne cache pas son mécontentement à Tocba. Il le prévient que s'il revient sous les murs du Poste, il se mettrait à la tête des Landoumas et des Ouolofs pour le chasser du Pays. Une prime de cent francs est promise à Tiarno Souleyman, frère d'Alpha Gassinou, s'il réussit à ramener Sarah à Boké.

Bocar Catounou, plus exaspéré que jamais, ne veut pas déposer les armes. Les Landoumas ne veulent pas du Roi Sarah, et le Commandant demande au Gouverneur de le détrôner comme ayant violé le traité de 1866 et de nommer des chefs de canton sous l'autorité immédiate du Commandant de Cercle. Dinah vient à Boké chercher les pillards foulahs coundas et les ramène à Caniop.

En juin, le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal vient à Boké et s'entretient avec les indigènes et les envoyés du chef du Labé Alpha Amadou Aliou.

Le 15 juin, à bord de l'Aviso † Le Héron ‡ Dinah et Tocba, pour le roi Youra Towel, et Bokar Catounou et Sikamadou, fils de Mancet Laye, d'autre part, s'engagent devant le Gouverneur à exécuter fidèlement le traité du 30 janvier 1884 (Voir 3^{ème} section). Les deux partis, après d'être réconciliés devant le Gouverneur demandent de convoquer les Commerçants à Guémé St-Jean, pour affirmer en leur présence, la sincérité de leurs sentiments pacifiques. La réunion a lieu le 18 juin. Elle est franche et très cordiale. Les Commerçants qui avaient là, une excellente occasion d'exposer leurs griefs et leurs desiderata et de défendre leurs intérêts envoient les employés. Ces chefs avaient demandé que cette réunion ait lieu à Boké auprès du Roi Sarah. Malheureusement, trois chefs Landoumas, Kress, Makandé, et Lamina Dakonta s'y refusent catégoriquement.

Malgré les ordres du Gouverneur Youla Kaï, et Alpha Tam, son lieutenant, sont toujours dans le bas de la rivière.

Les chefs Landoumas se réunissent à Boké ; les 13 et 18 juin pour régler les affaires de la guerre avec le Roi des Nalous, et pour juger la conduite du Roi des Landoumas, décider s'il y a lieu de demander son changement, ou de le maintenir comme roi. Etaient présents :

Kouny Mamadou, gardien du bonnet des Rois, emblème de la royauté chez les Landoumas.

Fine, mère de Kouny Mamadou, qui couronne les rois Landoumas, et l'autorisation sans laquelle, les rois ne peuvent prendre aucune décision.

Domingo, chef de Noréa.

Asselm (plutôt Hassein) chef Landouma de la frontière du Fouta.

Lamine Dakonta, chef de Dakonta.

Kress, chef de Catéméné était remplacé par son fils.

Après plusieurs jours de palabre, il fut décidé que le roi Youra, Dinah et Tocha pourraient monter à Boké en toute sécurité, et que si Dinah tenait la promesse qu'il avait faite précédemment à Kress, de rendre onze personnes libres faites prisonnières par Tocha, la paix était définitivement conclue entre Landoumas et Nalous. Au cas où Dinah refuserait ces propositions, les Landoumas s'engageaient quand-même à ne pas faire la guerre, demandaient que chacun reste dans son pays, et qu'ils ne se rendaient pas responsables de ce qui pourrait arriver si des jeunes gens revenaient à Boké. Le roi Sarah, malgré ses nombreuses fautes et sa bêtise fut maintenu, mais il fut convenu qu'il ne prendrait aucune décision seul.

Fièvre jaune à Sierra Léone en juillet.

Dans le Cassini, une factorerie de M. MAILLAT (aujourd'hui sous Directeur de la Cie F.A.O. à Marseille) est pillée et incendiée par des Nalous, conduits par le fils du chef de Cap-Ken. Sayon a failli être fait prisonnier. Un employé européen est blessé.

Dinah, sous prétexte que le fils de Bocar Catounou se trouvait à cette expédition lui refuse de lui rendre les femmes et les enfants faits prisonniers qu'il s'était engagé à lui restituer. Il se refuse également de rendre les membres de la famille du roi de Borobof, faits prisonniers.

Toutes ces guerres provoquent une disette de riz dans le pays.

Le 25 juillet, les nommés Ibrahima Sory, Thierno Bambaya et Mamadou Alpha, envoyés de l'Almamy de Timbo, font connaître au Commandant que leur maître à l'intention d'envoyer quelques notables au Numez pour pacifier la rivière. Ils lui font connaître aussi que Samory se trouvait à Salarimoto à vingt jours de marche de Timbo. Il a envoyé une armée sous les ordres du chef Dramé pour s'emparer de Bokétto à trois jours de marche de Timbo, dont le chef Aboul, chef de Mody Mamadou Djoué, les foulahs et les marabouts de ce village ne reconnaissent pas l'autorité de l'Almamy (Voir République foulah page :) Dramé s'empare de Bokéta, tue Aboul et envoie sa tête, un bras et un pied à Almamy de Timbo. Le fils d'Aboul prisonnier est envoyé à Samory. A l'arrivée des guerriers de Samory devant Bokéta, un grand nombre d'habitants de ce village s'étaient sauvés à Timbo, et avaient été reçus par Ibrahima Sory malgré les protestations de l'Almamy Amadou. Mais les deux almayms se mirent d'accord, et gardèrent les réfugiés. Samory l'ayant appris envoya quatre guerriers, Seka Dialla, Seka Garanké, Fabou et Tambou Konta, pour les réclamer, mais les almayms les avaient déjà tous rendus. Ils remirent un nombre égal de captifs aux guerriers qui s'en retournèrent.

De nombreuses plaintes affluent contre Dinah qui s'obstine, malgré ses promesses à garder des guerriers étrangers Kroubays, qui terrorisent la rivière et qui arrêtent les courriers. Dinah lui-même, vend des personnes libres et se refuse de restituer la propre fille de Bokar Catounou, retenue prisonnière, sous prétexte qu'il lui est impossible de la retrouver. Les indigènes meurent littéralement de faim et se servent de tous les moyens pour trouver à manger.

Le Commandant est impuissant à terminer l'affaire des onze prisonniers de Jress de Catéméné. Il veut réunir les Landoumas et Dinah à Rapas. Les Landoumas s'y refusent tant que Dinah ne tiendra pas sa promesse. Tocba en a rendu une partie à Saint-Louis. Le roi Sarah, plus idiot que jamais, ne s'occupe plus de rien. Il prend une femme tous les quinze jours...

En septembre, l'Almamy de Timbo nomme roi du Labé, Abdoulaye Samba (Soria), oncle d'Alpha Agibou et père de Alpha Ibrahima.

L'Almamy fait en outre appeler Bokar Kédéli, Roi des foulahs-coundas pour lui demander des comptes sur son immixtion dans la dernière guerre du Numez. L'Almamy se prépare à aller le châtier, s'il ne se rend pas à son appel.

Mansat Laye, Ministre de Youra meurt à 90 ans, au village de Contchoukou. C'était le plus ancien chef de la rivière, et le plus dévoué à la cause française.

En novembre, les hostilités semblent vouloir reprendre. Quelques coups de feu sont tirés entre Dinah et Bocar Catounou. Le † Goëland ‡ arrivé depuis peu reste quelques jours dans la rivière. Dinah, revenant d'une tournée chez les Mikiforés n'a pu trouver de guerriers. Une rivalité sourde existe entre lui et Bocar, candidat officiel de la couronne.

Dinah par tous les moyens cherche à se débarrasser de lui pour succéder à Youra dont la faiblesse est extrême. Bocar entretient une petite armée de guerriers étrangers. Il est obligé de temps en temps de les laisser piller pour les contenter et pour les conserver.

En décembre, Tocba forme une alliance avec les chefs de la rivière, et Sikamadou, fils de Mansat Laye. Les indigènes ne veulent plus de Bocar ni de Dina. Ce dernier se voyant abandonner par tout le monde de mande à être embarqué avec Bocar pour aller voir le Gouverneur à Saint-Louis.

Il demande qu'on choisisse entre lui et Bocar. Bocar fait la même objection, mais se réclame du traité de 1877, qui l'a désigné comme successeur de Youra.

1885 : Les désordres continuent. Le 2 janvier, Dinah s'empare des villages Nalous de Couchoukou (Dissékin). Le chef Salif Cook, partisan de Boca, est son propre frère. Le 22, Bocar prend le village de Campoune, près de Caniop, et s'empare de 83 captifs appartenant aux Toubacayes, qu'il envoie au cap Verga. Le 30 au soir, les guerriers de Sokobouly commencent l'attaque de Catounou. La fusillade dure toute la nuit. Sur le matin, le village était cerné. Bocar qui se trouvait à Victoria, arrive avec des renforts et enveloppe les guerriers de Sokobouly, qui prennent la fuite. Tocba et Sikamadou assistaient à l'action. Dinah qui se trouve dans le Mandiforé ne veut pas entendre parler de guerre. Il attend la décision du Gouverneur.

Dans le Fouta, Mamadou Paté, fils de l'Almay Oumarou, arrive du Labé dans l'intention de faire la guerre à Mody Yaya, roi du Kadé. Il coupe la tête aux notables du Labé, qui ne partagent pas son avis.

Abdoulaye Samba, nommé chef du Labé en 1884, se retire.

L'Almamy de Timbo a l'intention de nommer Mody Aliou. L'intérim est fait par Alpha Gassimou.

En février, à la suite de l'enlèvement des 83 captifs par Bocar, aux Toubacayes de Campoune, les notables de Touba protestent auprès du Commandant de Boké, en s'appuyant sur le traité qui place leurs compatriotes sous le protectorat français.

A Bel-Air, une petite bataille s'engage entre Sarakolés et les gens de Sokobouly. Tocba ramène tout au calme.

Par tous les courriers, le Commandant demande la présence permanente d'un aviso dans la rivière. Il est impuissant à faire rendre les prisonniers volés et à empêcher le pillage de pirogues. Enfin, le 23 mars, l'avisos *l'Ardent* mouille devant Bel-Air, mais le Commandant du bord n'ayant pas d'instructions revient à Dakar. Le 27, le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal arrive à Bel-Air sur l'avisos *Le Héron*. Immédiatement il donne l'ordre au Commandant du bord, M. AUBERT, de supprimer les villages de Catounou, Contchoukou, et Victoria, ce qui fut fait. Le prestige de Bocar Catounou n'existait plus.

Le Gouverneur donna six mois à Carimou, à Bocar Catounou, Amara et Alpha Tam, pour faire leur soumission. Passé ce délai, il leur fit comprendre qu'ils seraient poursuivis avec la dernière rigueur.

Le 3 avril, le Commandant Aubert se rend avec deux canots du bord et les guerriers de Dianah Salifou à Kassamba, Kabasso, et Kagbassa.

Ces trois villages furent détruits. Le 5, l'avis ∇ L'Ardent ∇ entre dans le marigot de Cassabana pour soutenir Dinah dans ses opérations. Le 7, Dinah rejoint l'Ardent après avoir brûlé douze villages dont les principaux sont : SYGAKALA, SARKBOUNTA, LASSAYA, un village Bagas. Un traitant Ouolof, N'Dijé, est tué à Kilaguilagui et une factorerie de la maison Randall et Fisher est pillée.

Le 20, ∇ L'Ardent ∇ part pour le Cassini avec le Gouverneur. Le Commandant de cercle embarque sur le ∇ Goëland ∇ arrivé dans l'intervalle. Ce dernier est chargé par le Gouverneur de visiter les principaux villages Bagas, et de faire des traités avec les chefs. On visite Petit Talibounche (Taïdi), Grand Talibonche (Taïbé) et Coufin. Le chef de Botini vient à Coufin. Le chef de Botini vient à Coufin. Les chefs Bagas se montrent désireux de se mettre sous le protectorat français et de reconnaître Youra Towel comme seul Roi du bas de la rivière.

Carimou, très hostile à la France se réfugie dans le village de captifs de Cassane, lui appartenant.

Au Fouta, le chef de Diwal de Timbis, Thierno Madjou, est tué à Kichou-Timbi par un chef Alpha Modi Esaga.

En mai, le roi des Landoumas et le roi Bagas de Kata Ko, se rendent à bord du ∇ Goëland ∇ . M. Coffinières-le-Nordeck, le Commandant leur fait des cadeaux.

Après la signature de quelques traités, les avis quittèrent la rivière. A son retour à Boké, le Commandant de cercle trouve le Haut-Numez assez troublé par la présence de plusieurs princes foulahs qui s'étaient établis sur les routes des Landoumas, venant du Fouta, et qui pillaient indistinctement les caravanes chargées de produits ou de marchandises. Les maîtres de langue (Tirbis, comme on les appelait – de nos jours : coxeurs) qui s'aventuraient sur la route étaient frappés de 50 coups de corde par ordre de Modi Modihou, et le conseil leur était donné ensuite de se montrer dans cet état au poste. Les caravanes ne viennent plus à Boké. Le Commandant se rend sur la route et brûle les cases servant à Mody Madihou qui s'enfuit.

En rentrant dans le Bowé, à trois jours de marche de Boké, un certain Sory Bassaniah est attaqué par les guerriers de Mody Yaya, roi de Kadé pour le punir de sa conduite au Kakandé. Sory se cache dans la brousse. Mody Yaya qui est très puissant et très dévoué à la France est proposé au Gouverneur pour faire la police des routes. La suppression de la rente aux chefs du Fouta est de nouveau proposée.

En mai, le Commandant envoie au Gouverneur, deux projets de traités passés entre M. COFFINIERES LE NORDECK, et les chefs Mansons. (Les Mansons dépendaient plutôt du Rio-Pongo). Cependant, le chef Digiba demandait à être annexé au Numez, et à obéir à Youra Foi des Nalous.

Le 6 juin, le roi Youra Towel meurt à Sokobouly. Grande affluence dans le pays. Dinah, qui n'a ni crédit, ni argent ni riz, demande un cadeau de 2.000 frs pour recevoir les visiteurs et faire les sacrifices.

Dans le même mois, Ansaldi, au nom du Roi des Yolas (Cassini) écrit au Commandant pour lui faire connaître que tous les chefs voisins du Numez sans exception demandent à faire des traités avec la France, et acte de soumission à Youra ou à Dinah.

En août, un poste est créé dans le Cassini, M. LY en prend le commandement. Il dépend administrativement de Boké.

Carimou, Bocar Catounou, Amara et Alpha Tam, n'ont pas encore fait leur soumission.

Le 19 août, un arrêté du Gouverneur signé à Benty (Mellacorée) nomme Dinah Salifou, Roi des Nalous.

L'Almamy du Fouta ému des pillages commis par les princes, ses parents, écrit au Commandant de Boké, de considérer les princes comme de vulgaires voleurs, de les condamner à un an et demi de prison, de leur infliger cent coups de corde et de leur faire l'amputation du poignet droit, coutume foulah que le commandant ne peut pas exécuter. Les pillages organisés par les princes et par un fils de l'almamy dépassent ce que l'on peut imaginer comme audace. Les petits chefs implorant la protection du poste, et le Commandant demande un détachement pour rendre les routes libres.

Le diwal de Timbis, qui dépend de Boké n'a plus de roi depuis l'assassinat de Tierno Madjou.

Le 31 août, le Commandant de Boké se rend à Sokobouly pour remettre sa nomination de Roi à Dinah. Tocba, frère de Dinah, et Amadou fils de Youra, suivis d'une escorte nombreuse attendent le Commandant au débarcadère. Sept coups de canon sont tirés. Dinah se tient devant son ƒ Candé ƒ (cour de la case), entouré des vieux Nalous et des envoyés étrangers. A la suite de la palabre réglementaire, le Commandant remet sa nomination à Dinah. Tout le monde est debout et découvert. Dinah remercie, et assure le Commandant de son dévouement et de sa reconnaissance à la France.

Puis 21 coups de canon sont tirés en l'honneur du Gouverneur. Dinah avait grand air, écrit le Commandant au Gouverneur. La cérémonie a produit un grand effet sur les étrangers et sur les gens du pays. Le ƒ Goëland ƒ arrive sur ces entrefaites, pour terminer les fêtes du Couronnement.

1886 : Soukalāi, chef de Kouliissogho (Rio-Pongo) un agitateur qui avait cherché à mettre le pays sous le protectorat anglais, est expulsé du Numez. Il se rend à Labé chez Alpha Gassimou. Il veut attaquer les Mikiforés dit-il mais en réalité c'est à Dinah qu'il exerce qu'il en veut.

Mody Sellou fait sa réapparition sur les routes. Il pille les caravanes, et exige la coutume ƒ Sagalé ƒ que payaient jadis les commerçants au Roi Sarah pour être remise aux foulahs. Quelques commerçants avaient réuni la coutume, lorsque Mody Bocar, fils d'Alpha Ibrahim, ancien roi du Labé ne voulant pas subir la volonté de Mody Sllou qui le retenait, tire sur lui et sur sa bande et le met en fuite. Mody Bacar, arrive à Boké où il reçoit un cadeau de 50 francs du Commandant. Pendant qu'il était au poste, une réunion composée exclusivement de Sierra Léonais de Boké, Corréah et Baralandé se tenait chez le roi Sarah dans le but de payer le ƒ Sagalé ƒ à Mody Sellou, et de restituer aussi les foulahs engagés comme maîtres de langue chez les traitants. Les traitants anglais ne s'entendirent pas, et la réunion qui prit fin dans la matinée fut renvoyée à 5 heures du soir. Le Commandant l'apprit. Il fit arrêter Sarah, qui pactisait avec Mody Sellou et infligea cent francs d'amende aux douze ou treize traitants qui assistaient à cette réunion. Sarah est relâché. De concert avec son frère Dia Foura et de son Ministre Dia Malo, il fait enlever sur la route deux femmes du ministre Mody Yaya, roi de Kadé. Grâce à l'intervention du Commandant, Sarah rend les femmes et le Ministre de Mody Yaya exige 500 frs d'amende que Sarah paye.

En octobre, dans le Foréah (Cassini) Mody Yaya prend d'assaut le village de Guilédy, capitale de cette contrée. Plusieurs chefs et une partie de la population réussissent à s'échapper au massacre et à se réfugier à Bouba, poste portugais, sur le Rio-Grande. Mody Yaya somme le Commandant de ce poste de lui livrer les fugitifs, ce qui fut exécuté sur-le-champ, à l'exception de quatre chefs qui avaient réussi à s'enfuir à Boulam. Un des fils de Bokar Guidély vient de faire sa soumission à Mody Yaya, campé près des ruines de Guidély. Alpha Yaya ferme les routes des caravanes pour forcer le Gouvernement portugais à lui livrer les chefs réfugiés à Boulam. Cette guerre se termine rapidement et Mody Yaya porte les hostilités sur le pays Diolas.

A Timbo, l'Almamy Sory remplace l'Almamy Amadou.

En Novembre, Alpha Tam fait sa soumission à Dinah. Mais Tam s'est joué de lui. Plus que jamais avec Carimou, Bob et consorts, il est l'adversaire irréductible de Dinah. Il lui dit même : ƒ Je resterai tranquille que lorsque je serai Roi. ƒ Dinah le fait arrêter.

Pour terminer l'historique de cette année 1886, il convient de signaler qu'au mois de février un poste provisoire commandé par un deuxième maître de Timonnerie avait été établi au village de Kokik. (Pointe Répin, ou île Aube) dans le but de surveiller les communications entre les possessions du Portugal et nos établissements français, de visiter cote et navires, et s'assurer qu'à leurs bords, le nombre des hommes de l'équipage était égal au nombre porté au rôle du navire de façon que les patrons de barque portugais, ne puissent pas enlever contre leur gré des indigènes placés sous notre protectorat.

Ce maître de timonerie avait enfin l'ordre de maintenir le pavillon et de repousser même par la force, toute tentative contraire. Dans le cas où des troupes étrangères débarqueraient en armes sur tout autre point de l'île, il devait immédiatement protester par écrit près du Commandant de ces troupes, tant au nom de la France, qu'au nom des chefs de l'île, nos protégés de faire parvenir immédiatement le résumé de cette protestation au Commandant de Boké, et au Commandant de Conakry (Iles de Loos) en priant ce dernier de télégraphier d'urgence au Gouverneur du Sénégal. A cause des difficultés de communication, ce second maître fut relevé et la garde de la case et du pavillon fut confiée, à Dinah.

En novembre, un sergent et un caporal européens et quelques tirailleurs furent chargés de la surveillance de cette île, aujourd'hui appelée île de Kattarak.

1887 : LISTE DES PRINCES & CHEFS PRINCIPAUX DU FOUTA-DJALLON

• <u>TIMBO</u>	<u>Sorias</u>	Ibrahima Sory	
-d --	-d --	Alpha Amadou Paté (fils de l'almamy Oumar)	
-d --	-d --	Bocar Biro	-d --
-d --	-d --	Abdoulaye	-d --
-d --	-d --	Aliou	-d --
-d --	-d --	Sory Singa	-d --
-d --	-d --	Tierno Ciré	-d --
-d --	-d --	Amadou (fils de l'almamy Ibrahima Sory)	
-d --	-d --	Sadou	-d --
-d --	<u>Alphaias</u>	Almamy Amadou	
-d --	-d --	Mody Amidou Négué, fils de Amadou	
-d --	-d --	Abdoulaye Foulah, fils d'Ibrahima Dara	
-d --	-d --	Ba Patté Youssof	-d --
-d --	-d --	Oumarou, fils de l'Almamy Amadou	
-d --	-d --	Hady, fils de l'Almamy Ibrahima Dara	
-d --	-d --	Nonou	-d --
<u>LABE</u>	<u>Sorias</u>	Alpha Abdoulaye Samba	
-d --	-d --	Alpha Aliou Bindiou, frère d'Alpha Ibrahima	
-d --	-d --	Mody Yaya, fils de Alpha Ibrahima	
-d --	-d --	Mamadou Saliou	-d --
-d --	-d --	Bocar	-d --
-d --	-d --	Sellou	-d --
-d --	-d --	Mocktar	-d --
-d --	-d --	Madiou	-d --
-d --	-d --	Biro	-d --
-d --	-d --	Seydou, fils de Aliou Bindiou	
-d --	-d --	Abdoulaye Dyidy	-d --
-d --	<u>Alphaias</u>	Alpha Gassimou, fils de Momody Sellou	
-d --	-d --	Alpha Mamadou Pelel Kaye	
-d --	-d --	Sory Bassama, fils d'Alpha Mamadou	

-d --	-d --	Mamadou Diang
-d --	-d --	Abdoul Gadirou, fils d'Alpha Mamadou Sello
-d --	-d --	Souleymane Fellocossone -d --
-d --	-d --	Mamadou Saliou, fils de Mamadou Pelel Kaye

• <u>TIMBIS</u>	<u>Sorias</u>	Sory, fils de Tierno Amadou
-d --	-d --	Sidy -d --
-d --	-d --	Oumarou Sylla -d --
-d --	-d --	Oumar Patté -d --
-d --	-d --	Amédou -d --
-d --	-d --	Sadou -d --
-d --	-d --	Gassimou -d --
-d --	-d --	Abdoulaye -d --
-d --	<u>Alphaias</u>	Alpha Amadou Diouldé -d --
-d --	-d --	Issara, frère d'Amadou Diouldé
-d --	-d --	Oumarou -d --
-d --	-d --	Ousman Tanou -d --
-d --	-d --	Sory -d --

En mars, l'ex-roi du Labé, Alpha Mamadou Pelel Kaye, meurt de vieillesse, Alpha Dioudiouba, chef du Bowé, meurt également.

L'agitateur Youn Kalai, fait prisonnier par l'Almamy Amadou, est relâché. Il vient à Wakria, menace de piller les embarcations, et insulte le Commandant, qui descendait la rivière en baleinière. Le roi Sarah qui lui donne sa protection, refuse de le livrer. Il s'installe près de la Bourouma pour y hiverner. En réalité, il se prépare à marcher sur Kolissogho.

Dinah fait fermer les routes, et surveille la rivière. Le Commandant veut l'arrêter, mais il n'est secondé ni par Sarah, ni par Dinah. Les deux prêtresses Simo, Hindou et Saillon, de même que le chef de Wakria Kouni Modou, restent sourds aux ordres du poste.

1888 :

Un chef du Labé, pille et détruit en partie, deux villages Nalous dont il enlève aussi les habitants valides, surtout les femmes. L'une de ces villages était située sur la rivière gauche du Cassini, en territoire portugais, l'autre sur la rive droite, en pays français. Dinah adresse une plainte au Commandant au sujet de cette agression, mais il se garde bien de dire qu'il s'agissait d'une vengeance personnelle. Tocba frère de Dinah, gardait comme concubine, malgré toutes les réclamations, une jeune fille captive foulah. Dinah, en prévision d'une revanche, a acheté à Boké un millier de francs de fusils. Le Commandant, au courant de l'affaire, écrit à Dinah d'ordonner la remise de la jeune fille aux foulahs, et l'invite à surveiller Tocba, dont les méfaits se font sentir jusqu'à Boké.

Dinah écrit aussi au Commandant. (ces lettres n'existent pas aux archives) qui lui répond : ¶ que veux-tu que je réponde à tes lettres ?... Il lui fait comprendre en substance,

qu'étant Roi des Nalous, il n'avait pas supporté l'opposition que lui faisait Tocha, et qu'il le rendait responsable des actes de tous ses sujets. Il le prévenait, en outre, que si Tocha l'empêchait de gouverner, il n'avait qu'à s'en emparer et l'envoyer à Boké, où on le mettrait dans l'impossibilité de nuire. Il parlait même de le faire diriger sur Cayenne. Dinah se garde bien de tenir compte de cet excellent avertissement.

A une entrevue qui eut lieu au poste en mars, entre le Commandant et Tocha, ce dernier se défendit énergiquement de travailler systématiquement à faire avorter les entreprises du Roi, que son frère n'avait pas pour lui les égards auxquels il avait droit, qu'il se tenait par conséquent à l'écart, et laissait sans réponse les demandes d'hommes et d'argent que Dinah lui adressait. Après quelques vifs reproches que lui fit le Commandant, Tocha sollicita une entrevue avec Dinah pour régler tous les différends qui existaient entre eux. La paix se fit entre les deux frères.

Le Commandant signale Dinah comme étant passé maître en fait d'exaction. Il exige des Toubacayes, des impôts arbitraires, en faisant, ainsi que Tocha, voler des esclaves. Dinah dit Commandant Largeau est un rusé coquin, capable des plus viles complaisances pour quiconque favorisera son ambition. Les commerçants se plaignaient amèrement d'être imposés sur un territoire cédé par Youra par le traité du 30 janvier 1884 (Voir 3^{ème} section). Le Commandant en fait la reproche à Dinah, et l'engage à se conformer à ses instructions.

A signaler en 1887, le 22 octobre, occupation des Alcatras, cédés par Dinah. Le Commandant le comte qui commandait l'Aviso † Le Héron †, arbore le pavillon français sur une des îles. Puis une déclaration de prise de possession est rédigée et signée par M. LECOMTE, MORIN & RIPOTEAU, puis par Dinah et deux hommes de sa suite. Dinah, après s'être récréé, finit par trouver quatre hommes de bonne volonté pour garder le pavillon. Dinah fit observer qu'en fournissant ces hommes, il ne pourrait plus trouver personne pour les remplacer, et que du reste, il ne pourrait pas les approvisionner, les embarcations du pays n'osant pas s'aventurer jusque là. Il fut alors convenu que les hommes qui consentaient à garder le pavillon, recevraient des vivres pour trois mois une tente et deux fusils, et qu'ils seraient relevés par des hommes de Saint-Louis. Au mois de janvier 1888 ces hommes n'ayant pas été ravitaillés moururent de faim. Dinah ne trouva plus personne pour les remplacer.

1888, février, Mission diplomatique du Capitaine Brosselard, gendre du Général Faidherbe, dans le Kandiafara, et la Guinée portugaise. Mars, la guerre entre Nalous et Foulas Coundas se prolonge dans le Cassini, malgré que Tocha ait rendu la jeune fille. Le chef du Labé tout en la renvoyant à sa famille garde pour lui les présents qui l'accompagnaient, et la famille considère la réparation comme insuffisante.

Le Commandant demande aux chefs des objets pour l'Exposition Universelle en 1889.

1889 : Les archives du Cercle ne donnent aucun enregistrement sur l'année 1889. il y sera suppléé par des renseignements puisés auprès des indigènes et des Européens.

Dinah, Roi des Nalous, quitte le Cercle, en mai et s'embarque en juin à DAKAR, pour la France. Il était accompagné de Coco Baba et de Mamadou Diang, ses Ministres. Il est reçu à

la Gare de Lyon par l'Amiral Vallon, M. Louis HENRIQUE, Commissaire Général de l'Exposition Coloniale, et M. Jean BAYOL, Gouverneur des Colonies qui lui souhaite la bienvenue au nom de M. ETIENNE, Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies. Dinah est promené partout. Il est reçu par le Président de la République, assiste à quelques représentations à l'Opéra, fait la connaissance du Shah de Perse, qui lui donne en souvenir, un yatagan d'une valeur de 4 à 5.000 francs qu'il s'empresse de mettre en gage à Dakar, à la Cie Française dès son débarquement pour la somme de 120 francs. Tocba le remplaçait au Naloutaye, pendant son absence.

Le nommé Bourang, chef Tendas, avait autrefois donné sa sœur en mariage à un traitement sénégalais nommé Sam. Le Sénégalais mourut laissant une grande quantité d'arachides. Sans prévenir Bourang, Tocba qui habitait Caniop vint à Tomboya Bakidéras chercher les graines et les emporter. Bourang l'ayant appris, envoya un de ses hommes à Tocba pour lui faire connaître qu'en agissant comme il l'avait fait, il avait commis un vol, et qu'il n'avait rien à voir dans les pays. A plusieurs reprises, Bourang fit réclamer les arachides. Tocba se refusa à les rendre. Bourang recruta alors des guerriers Yolas, et un jour il profita de ce que les indigènes célébraient la fête du ǀ Gnando ǁ au village de Kabako, pour faire quelques prisonniers. Voulant venger cet affront, Tocba appela à l'aide le guerrier M'FALLY SONKO, neveu de Bourang, qui lui apporta ses partisans Yolas. Ils brûlèrent deux villages, Sarantiméga, et Dabis.

Tocba, aidé de quelques Landoumas assiégea Kalounka, mais il fut battu. Bourang fit de nombreux prisonniers. Tout le monde se dispersa.

Dinah apprit cette nouvelle à Paris. Il en fut très mécontent. Il s'en plaignit au Gouverneur du Sénégal et à Paris. Il est certain que si les armes lui avaient été favorables, il n'aurait rien dit. Furieux, il demanda l'éloignement de Tocba, qui ne lui fut pas accordé. Les deux frères se détestaient. Vers la fin de 1889, Dinah revint au Numez, enchanté de son voyage, et reprit les rênes du pouvoir.

1890 : Il y avait plus de vingt ans que les foulahs du N'GABON avaient pillé et occupé le Foréah. Les Yolas qui habitaient cette région s'étaient réfugiés au bord de la mer, entre le Rio-Cassini, et Boulam. Les quelques Nalous qui se trouvaient dans ce pays revinrent au Numez. Depuis cette époque, les Foulahs du Foréah, pillards et bandits, commettaient des déprédations sur les territoires avoisinants, même sur le Fouta-Djallon. Leurs pillages recommencèrent vers juin 1889, contre les Landoumas, attaquèrent quelques petits villages, et enlevèrent quelques habitants qu'ils emmenèrent comme esclaves.

Ils continuèrent ainsi jusqu'au 10 janvier 1890, en renouvelant de temps en temps leurs attaques qu'ils faisaient toujours la nuit. Le 11 février, à 3 heures du matin, ils attaquèrent le village foulah de Diawanté, établi chez les Landoumas, tuèrent trois femmes et emmenèrent 23 prisonniers. Sarah, Dinah et Alpha Yaya, Roi du Kadé, demandèrent l'autorisation d'attaquer le Foréah avec l'aide des Français, parce que ǀ tous ces gens-là prétendaient-ils, étaient des hommes braves et accoutumés à la guerre ǁ. Seuls, les trois chefs n'osaient pas les attaquer. L'Administrateur du Cercle appuya cette demande auprès du Gouverneur, et recommanda le plus grand calme aux trois Rois.

A la suite du meurtre d'un Ouoloff nommé Boubou Tam, commis par M'FALLY, des pillages et des vols dont il se rendait tous les jours coupable, le Commandant, sur une plainte motivée du Commerce, fit une tournée dans le Compony, en Mars, escorté de quelques chefs Nalous.

Arrivé à Bassiah, l'Administrateur conféra immédiatement avec M'FALLY, et lui reprocha tous ses actes de brigandage. Il lui fit observer qu'il ne laissait aucune tranquillité aux Tafiannes (Yolas) venus depuis quelques années s'installer avec l'autorisation de Dinah dans le pays, qu'arrivé pauvre, il jouissait maintenant d'une certaine aisance, grâce à ses pillages. M'FALLY, comme il a été dit plus haut, aidé de Tocba, avait marché contre son oncle Bourang, mais à la suite d'une expédition malheureuse, Tocba n'ayant pas tenu diverses promesses (?) il s'était séparé de lui pour devenir l'allié de son oncle, contre les Nalous. Grâce à l'arrivée du Commandant, le coup de force que préparait M'FALLY contre les Nalous, ne réussit pas.

L'Administrateur le menaça de le faire arrêter et de le chasser du pays. M'FALLY promit de rester tranquille, de quitter Bassiah pour retourner dans le Foréah, et de rendre deux enfants volés au Ouoloff. Boubou Thiam, l'Administrateur insista auprès des Foulahs pour qu'ils n'abandonnent pas Bassiah, que M'FALLY allait partir, et au cas où il n'exécuterait pas sa promesse de le tuer.

M'FALLY, au lieu de rejoindre le Foréah, se livra à de nombreux vols, dans les maisons de commerce, et commit des exactions sur les indigènes, au point, que les agriculteurs Toubacayes qui avaient promis à l'Administrateur de rester, firent connaître qu'ils allaient quitter Bassiah. M'FALLY ne rendit qu'un enfant et rendit l'autre, une jeune fille. L'Administrateur intervint auprès de Dinah pour que M'FALLY soit chassé.

Le 28 avril, Bourang, hôte de Sarah, au village de Kalounka, aidé de quelques Landoumas, tomba sur le petit village Nalou de Dabon près de TOMBOYA. Le traitant Ouoloff, Ali Ba, fut blessé au bras ; sa case pillée et brûlée, et sa famille emmenée prisonnière. Le 8 mai, il attaqua Tombaya, mais il fut repoussé. M'FALLY, était de l'expédition, ainsi que des Landoumas, sujets de Sarah.

Le 11 mai, des Nalous, aidés des foulahs coundas du Foréah, attaquèrent et brûlèrent le village Kandouma de Sokodia. Il y eut cinq Landoumas de tués et deux morts Toubacayes et Foulahs Coundas. Dans cette expédition contre Bourang, ce dernier fut aidé par une dizaine de ses sujets Tendas, et des Landoumas des villages de Sambalan, Bourouma, Kalouka, Dabenta, etc... Sarah, invité à réprimer ces villages et à chasser Bourang et M'FALLY, prétendit ne pouvoir rien faire. Il fut gardé quelques jours au poste, puis relâché. Dinah Salifou, bien que deux de ses villages aient été aussi attaqués, prétextait qu'il ignorait tout, et ne voulut pas faire la guerre. Il attendit que Sarah commence, mais ce dernier voulait que ses frères prissent l'initiative de la défensive. Les frères de Sarah promirent de chasser Bourang et M'FALLY.

Le 28 mai, à Bassiah, le Commandant apprit que M'FALLY, au lieu de s'en retourner dans le Foréah, se fortifiait dans le village dans la crainte d'être attaqué. Dinah et Tocba devaient faire le nécessaire pour le chasser. le 1^{er} juin, le Commandant de retour à Boké fait appeler Sarah qui lui apprend que ses frères étaient partis à la tête de 200 hommes pour s'emparer de Bourang ou le chasser du pays. Le Commandant le crût et l'écrivit à Saint-Louis. Plus tard, il eut la certitude que Sarah lui avait menti, Bourang se trouvait toujours à Kalounka.

En juin, Mody Yaya (Alpha Yaya) chef du Kadé, écrivit à l'Administrateur pour se faire restituer un esclave détenu par Tocba, depuis plus de quatre ans. Dinah, prié d'intervenir, prétendit ne pouvoir rien faire. Le Commandant descendit la rivière et fit rendre l'esclave à Alpha Yaya, qui par une lettre le remercia, et l'assura que lorsqu'il pourrait faire quelque chose pour lui, il n'y manquerait pas. L'Administrateur lui écrivit que les Foulahs Coundas du Foréah troublaient le pays et qu'il faudrait se débarrasser d'eux. Alpha Yaya répondit qu'il allait porter ses armes contre ce pays, et demanda de la poudre pour l'aider dans son expédition. Les maisons de commerce mises au courant, du désir d'Alpha Yaya lui en envoyèrent 460 kilos. Alpha Yaya envoya un émissaire pour remercier le Commandant et le Commerce et fit connaître qu'il débarrasserait le pays de Bourang et de M'FALLY. Avant qu'Alpha Yaya mit son projet à exécution, les Foulahs coundas vinrent attaquer Baralandé près Boké, dans la nuit du 7 au 8 juin.

Ils tuèrent quatre Toubacayes, en blessèrent 7 et amenèrent 56 prisonniers. Les foulahs coundas firent courir le bruit qu'ils allaient piller tous les villages voisins, à l'exception de Boké dont ils craignaient les canons. Les Landoumas ayant à leur tête les frères de Sarah et l'envoyé d'Alpha Yaya marchèrent contre les Foulahs Coundas, et leur reprirent quinze prisonniers, et tuèrent ou blessèrent pas mal des leurs.

L'Administrateur fut inquiet au moment. Il écrivit au Gouverneur que Bourang et M'FALLY recommençaient leurs exploits.

Enfin, Alpha Yaya se décida à marcher contre les Foulahs Coundas. Le 21 juin, il prit le gros village de Tombaya et s'empara de 580 prisonniers. Bourang et M'FALLY parlèrent de faire leur soumission. Mais l'Administrateur resta sceptique, il écrivit au Gouverneur que le seul moyen d'agir avec ces gens là, c'était de leur trancher la tête. C'est du reste ce qu'ils fit dire à Dinah et à Tocba (rapport n - 76 du 26 juin 1890). Dinah ne se pressait pas pour rejoindre Alpha Yaya qui s'en plaignit à l'Administrateur.

Tout d'abord, Alpha Yaya ayant manifesté le désir de rejoindre Kadé, Dinah, avec 300 hommes, escorté de Tocba avec 200 hommes quitta Sokobouly, le 3 juillet et s'établit à Kilaguilagui (Klack-Klack disent les Européens). Le 9 juillet, l'interprète du Poste, Ibrahima, qui avait été envoyé à Tombaya près d'Alpha Yaya, revint à Boké, et fit connaître au Commandant qu'Alpha Yaya ramenait la tranquillité dans le pays, et que les foulahs Coundas étaient attaqués par les Portugais qui avaient tué leur chef Mamadou Paté.

Par lettre n - 92 du 8 août, l'Administrateur écrivait au Gouverneur que Tocba venait d'être assassiné par Alpha Yaya sur la demande de Dinah à Klack-Klack. Il s'exprimait ainsi : † Depuis plusieurs années, Dinah et Tocba avaient cherché mutuellement à se tuer. Cette discussion datait du moment où Dinah a été reconnu Roi des Nalous. Tocba avait envoyé plusieurs centaines d'hommes à Dinah pour l'aider dans la guerre actuelle, et avait vu Dinah et Mody Yaya plusieurs fois dans leur camp. Il devait donc être sans crainte. Le 5 août, Tocba est aussi venu les rejoindre avec une centaine d'hommes. Il a causé avec eux, et est allé loger dans une case. Mody Yaya lui aurait dit : † Nous ne pouvons causer en ce moment, il y a trop de monde. Je te dirai tout à l'heure de venir me parler chez moi. † Une demi-heure après, Mody Yaya aurait fait appeler Tocba, qui est venu avec une vingtaine d'hommes, on lui aurait dit qu'il ne pouvait entrer dans la chambre avec tous ses hommes, mais seulement avec deux ou trois. Ce qu'il fit. Aussitôt entrés, les hommes de Mody Yaya sont tombés sur eux, et ont tué à coups de sabre Tocba, son Krouba Nienté et Karfala, le fils du frère de Tocba. Le quatrième nommé Karimou a été protégé par Mody Yaya qui a empêché de le tuer, disant que celui-ci l'avait autrefois aidé dans la guerre. Mody Yaya a fait prévenir Dinah que ce dont ils avaient convenu était fait, et qu'il pourrait faire prendre le corps de Tocba. A 5 heures du matin, le 6, la nouvelle était connue à Bel-Air et Caniop, la résidence de Tocba était occupée par les envoyés de Dinah. Aussitôt après l'assassinat, Dinah m'a envoyé une lettre disant : † Nous avons tué Tocba. Je n'ai pas le temps d'en écrire plus long pour le moment †. Quelles raisons donnera-t-il pour expliquer cet assassinat ? il est difficile de le prévoir. La mort de Tocba, Monsieur le Gouverneur, ne me paraît pas devoir retarder la réussite de la guerre actuelle qui, je crois, sera bientôt terminée, mais elle pourra peut-être amener des conflits entre les Nalous, car Tocba avait un grand nombre de partisans. †

La version indigène sur la guerre et l'assassinat de Tocba semble être plus intéressante et plus complète.

Quelques mois après son arrivée en France, Dinah réunit tous ses notables à Sokobouly, et s'adressant à Salifou Koukou, chef de Kilaguilagui, il lui dit : † Comment se fait-il que toi, le plus vieux de tous ici, tu aies donné des hommes à Tocba pour faire la guerre ? † Salifou lui répondit : † J'ai donné des hommes parce qu'on me les a demandés †

Dinah fit ensuite appeler Tocba et devant tout le monde, il lui dit : † Tu aurais dû attendre mes ordres avant de faire la guerre. † C'est vrai objecta Tocba mais la France est loin d'ici. Il faut au moins deux ou trois mois avant une réponse. Puisque tu m'as confié le pays à ton départ, j'ai voulu le défendre, délivrer des prisonniers, et rehausser ton nom. Donne-moi des hommes, et tu verras si je suis capable de faire la guerre. † Dinah ne lui fit aucun reproche. Deux ou trois semaines après cette réunion, Dinah convoqua de nouveau tous les notables à Sokobouly, et leur fit connaître qu'il avait décidé de marcher contre les Yolas, qui s'étaient emparé d'une partie du territoire Nalou, dans le Cassini. † A cet effet, je vais demander aide à Alpha Yaya et le prier de descendre avec des hommes. † Tout le monde acquiesça. Seul, Tocba fut d'un avis contraire. Coco Baba, de Tchiamban, Ministre de Dinah, étonné, lui demanda d'expliquer ses raisons. Tocba, sans hésitation répondit : † Il y a plus de sept ans que je vis parmi les Foulahs. Ce sont des Foulahs et des lâches qui tuent par surprise ou par derrière. † Dinah lui dit : † Mais mon ami, ce sera fini et nous aurons la paix. † † Fais

comme tu voudras, mais ce n'est pas mon avis, je te le dis franchement, lui répondit Tocba. †
Si les Foulahs rentrent ici, ils vont tout piller, donne-moi des hommes et j'irai me mesurer
avec les Yolas. †

Dinah n'insista pas. Les notables se dispersèrent, mais le même jour, Dinah envoyait le
nommé Sory Sofa, porter une lettre à Alpha Yaya à Kadé, qu'il rencontra en route avec une
armée de 1.500 fusils. Les Yolas, craignant qu'Alpha Yaya, qui n'en voulait qu'aux Foulahs
Coundas, ne vienne incursionner chez eux, se sauvèrent des environs de Kandiafara et vintrent
jusqu'à Bassiah. Ils construisirent et fortifièrent deux villages qu'ils appelèrent Compony et
Tchola. Très fortement retranchés et armés, ils attendirent les événements. Bourang et
M'FALLY étaient à leur tête.

Alpha Yaya et son armée détruisirent le village de Tounboukounda. Le pays fut ravagé.
Alpha Yaya fit un grand nombre de prisonniers et fit trancher la tête des notables les plus
influents. (Ce doit être à la suite de la prise de ce village, que Bourang et M'FALLY se
fortifièrent à Compony et à Tochola, les indigènes ne se le rappellent pas). Puis Alpha Yaya
fit prévenir Sarah d'aller le rejoindre à Kilaguilagui, chez les Nalous, où Dinah lui avait donné
rendez-vous. Le roi Sarah envoya ses Ministres Aboul Bakar, Bakar Bagui (encore vivants)
Ya Foura et Cira Modou (décédés) à la tête de 200 guerriers. Ansou Dibia, chef actuel de
Boké, était également du nombre.

Ces 200 guerriers avaient été retirés au chef Bambaya des Mikiforés qui soutenait une lutte avec les
partisans du Bandit Younka-Laï, mort depuis peu. (La correspondance officielle concorde avec les
renseignements des indigènes. Les Landoumas trouvèrent encore Alpha Yaya à Tomboukounda. Quelques jours
après, l'armée appelée par Dinah, descendit à Kilaguilagui. Le Ministre Coco Baba fut chargé d'aller au devant
d'Alpha Yaya présenter les compliments de son maître. L'armée Foulah s'établit à Kilaguilagui, et l'armée
Landouma au village de Tchimban. De nombreux entretiens eurent lieu entre Alpha Yaya et Dinah. Il fut
convenu qu'on marcherait contre les Yolas qui refusaient de reconnaître Dinah comme leur chef, et qu'ils
mettraient obstacle à la perception des rentes auxquelles étaient soumises les maisons de commerce. Entre temps,
la mort de Tocba fut décidée. Dinah donna sa fille Fatou en mariage à Alpha Yaya et lui remit
également cinq cents francs de cadeaux. (Fatou a été plus tard répudié par Alpha Yaya, et
marié à Médoune Dia, interprète décédé à Boffa. Elle habite aujourd'hui Sokobouly). Tocba,
qui habitait Caniop fut mis au courant par ses partisans de ce qui se tramait contre lui. Il vint
au Poste, et fit part de ses craintes au Commandant qui le rassura et lui conseilla de se tenir
tranquille. (La correspondance officielle est muette sur cette visite de Tocba au poste). Les
bruits persistaient aux oreilles de Tocba. Pensant qu'avec un cadeau qu'il offrirait à Alpha
Yaya, il aurait la vie sauve, il acheta une caisse de fusils et de la marchandise à Bel-Air, et, à
la faveur de la nuit, il débarqua le tout à Kassomba, chez Siga Modou. Il voulut faire emporter
ces objets la nuit, pour que personne ne puisse les voir. Il savait qu'un seul entretien avec
Alpha Yaya suffirait pour conquérir son amitié. (Ici ces renseignements ne correspondent pas
avec la correspondance officielle qui spécifie que Dinah, Alpha Yaya et Tocba eurent
quelques entretiens ensemble). Quand tous ces objets furent débarqués, et mis en lieu sûr,
Tocba vint à TCHIAMBAN, chez Coco Baba.

Le lendemain matin, 5 août, Alpha Yaya fit appeler à Kilaguilagui Coco Baba et
Tocba. Ils se rendirent à son appel. Arrivés devant la case, petite et basse, Coco Baba passa le
premier. Il se pencha, et au moment où il fallait entrer, il fit subitement demi tour et s'enfuit.

Tocba qui le suivait imita son exemple. On ne les poursuivit pas. Arrivés sur la route, tocba demanda à Coco Baba les motifs de cette peur. Coco Baba lui dit: "Je n'ai pas eu confiance. J'ai vu des gens armés et je crois que nous avons bien fait de fuir." "Ca se pourrait" lui dit Tocba les foulahs sont fourbes, et puis ils m'en veulent. Vers les deux heures de l'après midi, pendant que Coco Baba faisait Salam, près de sa case, un envoyé d'Alpha Yaya les pria d'aller à Kilaguilagui. Coco Baba s'y refusa. Tocba voulant avoir un entretien avec le chef foulah se rendit à l'appel d'Alpha, escorté de quelques unes de ses hommes. Dès qu'il fut rentré, les coups de sabre tombèrent dru. On mit le boubou sur la tête de Tocba, et on le retint attaché par le cou. Les deux chevilles furent coupées pour l'empêcher de fuir, puis Momody Diang Kouban, lui trancha la tête. Quelques partisans de Tocba, mentionnés dans la correspondance officielle, furent également tués. Aussitôt après, les sofas d'Alpha Yaya sortirent avec les fusils à la recherche de Coco Baba, mais Dinah qui avait été informés de l'assassinat de Tocba, pris de peur, s'interposa et demanda qu'on laisse la vie sauve à son Ministre. Coco Baba rassembla aussitôt ses guerriers, et se disposait à fuir, à Guémé Sanson. Dinah le pria d'aller vite à Caniop rassurer Yaya, frère de Tocba, et le supplier de ne pas quitter le village. Coco Baba arriva au moment où Yaya et ses gens montés sur des pirogues quittaient Caniop. Rassurés, ils restèrent.

Aussitôt après le meurtre de Tocba, Dinah s'empara de la majeure partie de ses effets, et de quarante bœufs environ, qu'il offrit à Alpha Yaya qui s'empressa de les vendre à la Cie Française. Il lui donna aussi 50 ou 60 chèvres ayant appartenu à Tocba.

Quinze ou vingt jours plus tard, deux cent guerriers foulahs, sous les ordres de Bakary Gnaby attaquèrent de très bon matin Kalounka, où était allé le chef Bourang, se faire soigner d'une varicocèle. Il fut pris, et sa tête fut tranchée. Elle fut portée dans un panier de bambou à Kilaguilagui, imprégnée de sel ; Alpha Yaya l'envoya au Commandant de Boké, qui aussitôt fit appeler le roi Sarah et lui demanda s'il la reconnaissait. Le Roi répondit négativement d'abord. Le Commandant lui dit: "C'est Bourang que je t'avais invité à arrêter, ce que tu n'as pas fait. Il ne commettra plus de pillage." Le roi Sarah le reconnut alors. Son frère Aboul Bakar qui était venu chercher des vivres pour retourner à Kilaguilagui, le reconnut également.

Un mois après, l'expédition contre les Yolas eut lieu ; l'armée était divisée en trois camps ; les foulahs d'abord, commandés par Alpha Yaya, les Landoumas à 500 mètres plus loin, commandés par Aboul Bakar et Bakar Bagui, et les Nalous, commandés par Dinah. Les foulahs commencèrent d'attaquer le village fortifié de Compony, d'un côté seulement, mais dès qu'ils furent à quelques mètres de la tapade, la fusillade nourrie, fit tomber les premiers rangs. Une panique s'empara de tout le monde. Alpha Yaya courut partout, cria, et ramena les assiégeants au point de départ, mais la peur avait gagné l'armée. Une nouvelle attaque a lieu, mais elle est repoussée vigoureusement par les Yolas retranchés, derrière la tapade. La débandade se fit, et chacun retourna dans ses pénates. Aboul Bakar et Anso Dibia furent blessés. Les assiégeants laissèrent 4 ou 500 morts sur le terrain, et les têtes furent placées à chacun des bâtons de la tapade, la tête des notables plus élevée. Dinah et Alpha Yaya gagnèrent Caniop, les Landoumas rentrèrent chez eux. Les Yolas ne profitèrent pas de leur victoire. Un bateau arriva. Dinah monta à bord à Caniop, après avoir serré la main à Alpha Yaya. Puis le bateau parti, et l'on ne vit plus Dinah dans le pays. Telle est la version indigène

donnée par ceux qui ont assisté à ces événements (Coco Baba, Aboul Bakar, Bakar Bagui, Ansou Dibia, etc... etc... qui tous ont raconté les faits avec de légères variantes).

A la suite du meurtre de Tocba, le Commandant dans son rapport n - 93, du 14 août, écrivait au Gouverneur... "Mody Yaya a envoyé des hommes pour s'emparer des esclaves et objets ayant appartenu à Tocba. Dinah à l'air d'être complètement d'accord avec Mody Yaya ou de subir son influence... Le bruit court que Dinah et Mody Yaya ont assassiné Tocba avec l'approbation de la France... Voici ce que j'ai écrit à Dinah ; "On dit que tu as tué Tocba avec l'autorisation de la France. Tu sais bien que ce n'est pas vrai. Il ne faut pas qu'on dise que la France fait commettre des assassinats. Déments donc ce faux bruit. Voilà déjà longtemps que la guerre de Bassiah devrait être terminée. Finis en donc de suite, autrement il n'y aura ni récoltes, ni traite l'année prochaine. Il faut qu'avant le 15^{ème} jour de la lune, Mody Yaya soit dans le Foréah, sans cela, le pays sera ruiné. Réponds moi par le porteur de cette lettre. Salut. Le porteur de cette lettre doit, partout où il passera, dire que jamais la France n'a autorisé l'assassinat de Tocba..."

Par lettre n - 97 du 19 août au Gouverneur, le Commandant s'exprime ainsi : "...Hier, j'ai reçu la réponse à ma lettre. J'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui la traduction de la lettre que Dinah m'a écrite. Vous pourrez voir par cette lettre que Dinah affirma que le Gouvernement français ne l'a jamais autorisé à tuer Tocba, et que s'il l'a fait, c'est parce que Tocba avait souvent voulu le tuer. Il est vrai, comme je l'écrivis le 8 août, dans une lettre n - 92 que depuis longtemps Dinah et Tocba cherchaient mutuellement à se tuer. Cela n'empêche pas, Monsieur le Gouverneur, que Dinah, en assassinant Tocba n'a pas agi comme un Roi protégé par la France. Il mérite, je crois des reproches sérieux, et je serais heureux si vous m'autorisez à lui en faire..."

Le 22 août, un envoyé apporta la tête de Bourang au poste. Le Commandant n'ayant jamais vu Bourang fit appeler Sarah et les principaux notables de Boké, qui tous le reconnurent. Sarah qui avait demandé à Dinah et à Yaya de ne pas tuer Bourang et M'FALLY comme l'avait ordonné le Commandant, fut vivement impressionné quand il vit la tête exposée sur le plateau de Boké. Elle fut enterrée le soir.

Le 24 août, le Commandant descendit la rivière et arriva le 27 à Cassomba, près de Klacklack. De 4 heures à 8 heures du soir, il palabra avec Dinah et Alpha Yaya qui lui promirent que dans 8 ou 10 jours, tout serait terminé. Mody Yaya a dit au Commandant que par la suite, de la mort de l'Almamy Ibrahima Sory et pour d'autres raisons, il ne pouvait aller contre les foulahs Coundas du Foréah, en ce moment, mais qu'il pourrait le faire probablement dans quelques mois. Quand le Commandant parlait à Dinah, il ne fit pas allusion au meurtre de Tocba, les instructions qu'il avait demandées, ne lui ayant pas été transmises encore. Il acquit la certitude qu'il n'y avait pas à craindre de représailles de la part des gens de Tocba, si Dinah ne prenait rien ayant appartenu à son cousin. A la date du 28 août 1890, et sous le n - 29, BALLAY, Gouverneur en Mission spéciale aux Rivières du Sud écrivait à l'Administrateur...; "L'assassinat de Tocba qui, d'après les renseignements que vous me donnez, aurait été commis par Mody Yaya sur l'ordre de Dinah Salifou, est un crime contre lequel nous devons énergiquement protester, et avec lequel nous devons repousser toute

solidarité, même éloignée. Vous ferez sentir énergiquement à Dinah, combien ses procédés barbares sont odieux, surtout de la part d'un homme qui a joui d'une façon aussi éclatante de notre protection, et qui a reçu en France un accueil aussi empressé. Vous lui direz qu'il ait, ainsi qu'à Mody Yaya, à ne pas s'emparer des biens et des gens de Tocba... J'attends les explications de Dinah au sujet de ce lâche assassinat, et je vous enverrai les mesures qu'il y aura à prendre à cet effet..."

En réponse à cette lettre, l'Administrateur à la date du 28 septembre, et sous le n - 119, faisait connaître au Gouverneur, les observations qu'il avait faites à Dinah et à Alpha Yaya dans ma dernière tournée à Klacklack, et ajoutait : "... Vous avez pu voir par ma lettre n - 101 du 28 août, que des précautions avaient été prises pour cela, et rien n'a été touché, mais beaucoup d'hommes de Tocba se sont sauvés à Caniop, et sont allés rejoindre Karimou à Kassaba. Karimou est le fils de Boudou qui a été assassiné par Dinah, et c'est l'ennemi de Dinah..."

...Le 3 octobre, le Commandant écrit à Dinah et à Mody Yaya d'en terminer rapidement avec les Yolas et M'FALLY. L'attaque doit se faire le 8. elle a effectivement lieu. Elle n'a pas réussi. Les foulahs, les Nalous, les Landoumas ont été repoussés par M'FALLY et les Yolas, et ont éprouvé, paraît-il, de grandes pertes. Bokar Biro, frère de Yaya, manque à l'appel, Bokary, frère de Sarah (Aboul Bakar) blessé au côté". Au moment de l'attaque une partie de l'armée de Mody Yaya (environ 200 hommes) est entrée dans le Tata Yolas et s'est joints à ces derniers. C'est de là que viendrait la non réussite de l'affaire. Cet événement peut provoquer de sérieux troubles et l'envoi d'un Aviso est demandé pour déloger M'FALLY et pour prévenir les incursions des Yolas dans le Naloutaye et dans le pays.

Le 11 octobre, le Commandant descend à Sanniah, et delà à Caniop où s'étaient réfugiés Dinah et Alpha Yaya. Les deux rois affirment que si les Yolas et les Tendas et les Foulahs Coundas qui étaient leur prêter main-forte, ne sont pas châtiés immédiatement, de graves troubles se produiront. Les maisons de commerce sont du même avis. Un aviso et des hommes sont demandés d'urgence. Les indigènes et Mody Yaya impatients, demandent constamment si les renforts arrivent. On parle du retour d'Alpha Yaya au Fouta. Le Commandant insiste encore pour qu'un Avison soit dirigé sur le Numez (29 octobre). A la même date, l'Administrateur écrit au Gouverneur qu'il a acquis la quasi-certitude que les Landoumas à Compony ont fait cause commune avec les Yolas, en tirant sur les Foulahs et les Nalous. (Les Landoums Aboul Bakar Bagui démentent formellement cette accusation).

Le 28 octobre, sous le n - 195, M. le Gouverneur BALLAY écrivait à l' Administrateur : "J'ai télégraphié trois fois déjà à Paris pour demander qu'un aviso et des troupes soient envoyées d'urgence dans le Rio-Numez. Ma demande sera certainement accueillie, et du secours vous sera envoyé le plus tôt qu'il sera possible. Vous devez soutenir le moral de vos administrés, les empêcher de se laisser à la peur, et prendre toutes les mesures énergiques en même temps que prudentes que nécessiteront les circonstances."

Le 1^{er} novembre, le "Mésange" arrivait à Victoria. L'Administrateur qui se trouvait à Sanniah arrivait le lendemain à 10 heures du matin, et faisait connaître au Commandant du bord, ce qu'il savait des dernier évènements ;

L'officier du bord n'ayant pas de carte du Compony, l'Administrateur envoya quelqu'un à Boké chercher les documents qui existaient sur cette région. Le Commandant du bord demanda à conférer avec Alpha Yaya qui était monté à Corrérah, en face Boké. On l'envoya chercher. Le 2, Dinah était allé à bord, et le Commandant de la "Mésange" s'était un moment entretenu avec lui. A la date du 6 novembre, l'Administrateur écrivait au Gouverneur (lettre sans N -).

... LA situation devient plus difficile par suite du non envoie de troupes. Si 50 hommes venaient, ce nombre serait insuffisant, car il en faudrait au moins 200. les 50 serviraient seulement à protéger Victoria et Katougouma. M. le Commandant de la "Mésange" avait eu d'abord l'idée que Dinah enlevé de la rivière ramènerait peut-être la tranquillité dans la rivière. Mon opinion, Monsieur le Gouverneur est la même depuis longtemps, mais pensant qu'il vendrait des troupes, je voulais me servir de l'influence de Dinah pour avoir le plus grand nombre d'homme pour aider les troupes. Les troupes ne venant pas, il faudrait essayer de ramener la tranquillité par un autre moyen. Les Yolas et les autres font surtout la guerre à Dinah personnellement ; Dinah n'étant pas dans le Numez, le calme reviendrait peut-être sans action militaire. Dinah va à Conakry à bord de la "Mésange" sous prétexte de chercher des troupes, des canons et vous parler. Parce que vous dira le Commandant de la "Mésange", Monsieur le Gouverneur, vous pourrez juger si Dinah peut revenir dans le Rio Numez, où il est, de l'avis de tout le monde, la cause de tous les troubles depuis plusieurs années. Par les lettres des négociants ci jointes (l'Administrateur du envoyer les originaux, car on ne trouve rien aux archives) vous pourrez voir, M. le Gouverneur, que son expulsion du pays paraît le meilleur moyen à employer. Même des chefs et des parents de Dinah, depuis la défaite de Bassiah, m'ont fait dire que si Dinah n'était plus ici, le pays serait tranquille ; ils n'osent pas le dire ouvertement, car ils ont peur d'être assassinés comme Tocba, Boundou, etc... La solution proposée, me paraît, M. le Gouverneur, la seule chose à faire, il serait donc nécessaire je crois se trouveraient les Nalous, car, pour qu'il y ait à craindre moins de troubles, il faut qu'il n'y ait plus de Roi, mais simplement des chefs de village dépendant directement du Gouvernement."

"Le Mésange" quitta Caniop, le 17 novembre, ayant Dinah à bord, le 12 novembre, par lettre sans n -, l'Administrateur écrit au Gouvernement de Katougouma, que depuis le départ de Dinah, le Rio Numez était relativement tranquille, que les Yolas avec les Foulahs Coundas s'étaient battus avec les Nalous et les Bagas à Kissili, du côté de la mer, qu'ils avaient été repoussés et qu'ils n'étaient pas encore venus du côté de Caniop, que les Yolas avaient envoyé dire à Alpha Yaya qui se trouvait encore à Corrérah qu'ils voulaient faire leur soumission, mais qu'il voulaient continuer la guerre contre Dinah et les Nalous. Il demandait la présence d'un aviso et de troupes pour en finir rapidement, et priait enfin le Gouverneur de venir en personne pour régler toutes les questions.

A la date du 19 novembre, le Commandant de Boké écrivait de Victoria au Gouverneur que Mody Yaya était retourné dans le Fouta-Djallon pour être nommé chef du Labé, que les Foulahs Coundas seraient retournés chez eux, que les Yolas avaient eu quelques petites escarmouches, avec les Nalous, que les Yolas seraient disposés à ne plus faire la

guerre, mais que M'FALLY Sonko viendrait continuer la lutte contre les Nalous et les Français et que depuis que Dinah était parti le Commerce et les indigènes espéraient qu'il reviendrait plus et que le pays serait bientôt tranquille.

Le 20 novembre, le Gouverneur annonçait par lettre à l'Administrateur, qu'un détachement composé d'un Lieutenant d'Infanterie de Marine, de 2 sergents et de 58 tirailleurs sénégalais étaient envoyés au Numez pour protéger les intérêts du Gouvernement français.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, il mit 20 tirailleurs à Victoria, 30 à Bel-Air et 10 à Boké. Le détachement était arrivé par l'Affrété "Jean-Baptiste."

Le 11 décembre, l'Administrateur est informé par les hommes qu'il avait envoyé dans le Compony, que 6 Yolas demandaient à parlementer avec lui. Il descendit immédiatement. Il vit les principaux chefs Nalous à Klacklack qu'il trouva incendié (dernière de Kisséli) et quelques Bagas qui désiraient faire la paix avec les Yolas. Le 14, il arriva à Compony, où I trouva les chefs Yolas avec leurs hommes. Après une palabre de trois heures, les Yolas firent la paix promirent de ne plus se battre contre personne dans tout le Numez. Tous leurs villages leur restèrent moins celui de Banyah don't ils 'étaient emparés. Pour éviter des querelles ultérieures, l'Administrateur décida sous réserve de l'approbation du Gouverneur, que ce village resterait neutre et plaça à la tête un Ouoloff. Aussitôt la paix conclue, Nalous, Yolas, Bagas commencèrent à aller les uns chez les autres. A Compony les chefs déclarèrent à l'Administrateur qu'ils avaient eu si peu l'envie de faire la guerre à Dinah, que quand celui-ci vint attaquer Compony, ils avaient hissé le pavillon français, pensant que Dinah qu'ils pensaient l'ami de la France ne voudrait pas sévir sur des gens protégés par le même pavillon que lui.

Pendant qu'il était dans le Compony, deux envoyés des Foulahs Coundas de Foréah demandèrent aussi à faire la paix. L'Administrateur les remercia et leur fit savoir qu'il était nécessaire que les chefs viennent eux mêmes demander cette paix. Les deux envoyés firent savoir que les deux chefs étaient en route pour Boké. Cette paix fut signée le 4 février 1891 avec Mamadou Paté Coyéda, roi du Foréah et du N'Gabou. Le Commandant apprit enfin que depuis le mois de juillet ou août, des envoyés de l'Almamy Ahmadou, chef du Segou, prêchaient la guerre sainte contre les Français. Karimou et Amara qui ne craignaient plus Dinah firent leur soumission.

1891 : A la suite du départ de Dinah, les Nalous se dirent les plus dévoués serviteurs de la France. Dans une palabre tenue à Sokobouly, le 10 février, l'Administrateur leur annonce que Dinah ne reviendrait plus au Numez, et que Sayon, son frère, chef du Cassini, serait chef de Sokobouly et servirait d'intermédiaire avec les chefs de Rapas, Gémé-St-Jean, Caniop et Victoria, que les mœurs, les coutumes ne seraient en rien changées, et que les chefs seraient responsables de leurs villages. Puis il fit l'inventaire des objets ayant appartenu à Dinah et à Tochba. Les esclaves représentant une valeur, il décida de les laisser en liberté s'ils en faisaient la demande. Il ne prit pas leur nom. Le 23, dans sa tournée chez les Bagas et les Mikiforés, il fit également connaître que Dinah ne reviendrait plus au Numez. Les chefs en furent ravis. Dans le Compony, en mars, les chefs, et en particulier Mamadou Taté Coyéda déclarèrent au Commandant que la meilleure garantie pour éviter les guerres au Numez était de tenir Dinah

éloigné de son pays. L'Administrateur, apprenant que Dinah entretient des relations continuelles avec quelques indigènes, demande son envoi à Cayenne ou au Gabon. Il leur faisait savoir qu'il serait bientôt de retour, de se préparer à le recevoir, et de réunir tous les chefs. Les indigènes inquiets, construisirent des cases en dehors du pays soumis autrefois à Dinah. L'ancien roi des Nalous fut maintenant à Saint-Louis, où il mourut en novembre 1897. il ne fut pas remplacé.

A la date du 18 janvier 1910, M. Alcide Delmont présentait un rapport à une séance du Comité de protection et de défense des indigènes. Ce rapport se trouve dans les archives du Cercle. Les prétentions d'Ibrahima Dinah Salifou qui s'intitule pompeusement héritier du royaume Nalou, sont les suivantes :

- | | | |
|----|---|--------------|
| 1) | Paiement de diverses annuités et de location de terrains de 1890 à aujourd'hui (date du rapport) à raison de 19.000 frs par an, qu'Ibrahima n'a pas touchées..... | 390.000 Frs |
| 2) | Terres louées représentant une valeur dont le revenu à 5% représenterait..... | .390.000 Frs |
| 3) | Différence de la pension entre 5.000 frs et 1.200 frs que Dinah n'a touché que de 1892 à sa mort..... | 19.000 Frs |
| | Total..... | 799.000 Frs |

Cette réclamation d'Ibrahima présentée par M. Alcide Delmont, dans un mémoire très habile, mais malheureusement inexact, serait basée sur ce que : 1) Youra Towel, et plus tard Dinah auraient toujours exécuté d'une façon très loyale les conventions de traités. 2) que l'exil de Dinah aurait été provoqué par le meurtre de Tocba, que Dinah aurait tué dans un cas de légitime défense, 3) la défaite de Dinah par les Yolas à Compony.

Un rapide coup d'œil sur le Monographie permettra de se rendre compte de l'inanité d'une semblable prétention. Youra eut bien des défaillances, mal conseillé par Dinah, il commit des exactions, et ne protégea pas toujours le Commerce, mais on peut dire de ce vieillard qu'il fut toujours dévoué à la cause française. Dinah, lui, ne fut jamais héritier du trône Nalous. Il fut nommé Roi par un arrêté du Gouverneur en date ç Benty (Mellacorée) du 19 août 1885, malgré les protestations des Administrateurs et des indigènes. En aucun moment il ne fut capable de tenir les engagement passés avec son oncle Youra. Mis en demeure très souvent par le Gouvernement local d'assurer la tranquillité du pays et la protection du commerce, il ne pensa qu'à assouvir ses vengeances personnelles.

En 1879 (février) Dinah et Tocba sont expulsés au Sénégal jusqu'en novembre 1880 pour avoir tenté de massacrer tous les européens du Poste, de concert avec les Foulahs.

En 1883, il fait assassiner Bobo Morgane, premier lieutenant de Bocar Catounou reconnu héritier du trône par traité de 1877. Les administrateurs sont tous unanimes à déclarer que Dinah était un coquin, un ambitieux très intelligent, capable de plus viles complaisances pour qui aurait favorisé son ambition. Mis en demeure par lettre du Commandant d'arrêter Tocba, et de le conduire au poste pour qu'il soit procédé à son expulsion, Dinah ne fait rien. Il craint le courage et la popularité de son cousin. Il préfère le faire lâchement assassiner dans une case par Alpha Yaya et raconter ensuite qu'il l'a tué dans la forêt parce que Tocba voulait se débarrasser de lui. Également mis en demeure par l'Administrateur d'en finir avec la guerre des Yolaks et de trancher la tête aux bandits Bourang et M'Fally, il reste à Kilaguilagui (Klacklack) se souciant des affaires de son pays et du commerce, laissant ainsi le temps aux Yolaks de fortement se retrancher à Compony.

Tels sont les griefs qu'on peut reprocher à Dinah, et qu'Ibrahima s'est bien gardé de faire connaître au Comité de protection et de défense des Indigènes. Il ne les ignore cependant pas.

On reste stupéfait, sidéré, qu'Ibrahima ait seul revendiqué le pays Nalou. On a beau lire le rapport de Me Alcide Delmont, en aucune mention il n'y est fait mention des frères d'Ibrahima. Dinah eut en effet 4 fils, Babady, Ibrahima, Khaly et Alioune. Conformément à la coutume, la couronne aurait dû être donnée à Sayon, frère de Dinah, si le Gouvernement local avait rétabli le royaume Nalou. Les frères de Dinah étant tous morts, la couronne devrait revenir aujourd'hui à Babady fils aîné de Dinah, et non à Ibrahima.

Le Gouvernement Général a aujourd'hui une occasion unique de permettre à Ibrahima de prouver l'innocence de son père. Il est peu probable que le jeune et présomptueux prince y réussisse. (Pour les coutumes et rentes, voir rapport n - 60, en février 1893.)

Sayon, nommé chef de Sokobouly tente de devenir Roi des Nalou. Il convoque les chefs qui refusent de se rendre à son appel. Il fomente quelques troubles, vite réprimés et se tient tranquille.

1892 : Les 3 et 4 juin, Bambaya, avec les Mikiforés vient à Katongoron, voir les Bagas qui leur donnent un bœuf ; un village à côté plus petit leur donne un bœuf et du riz. Bambaya dit aux Bagas : "Comment, un grand village ne m'a donné qu'un bœuf, tandis qu'un plus petit m'a donné un bœuf et du riz ? Il faut aller piller Katangoron, ce qu'il fit. Tous, sans exception fut enlevé. A un Ouoloff, nommé Abdoulaye Thiam, qui fut également dévalisé ; on lui enleva ses outils de bijoutier. Les Bagas repoussèrent les Mikiforés. Il y eut trois morts de chaque côté. Le Commandant demanda immédiatement une colonne pour punir les Mikiforés.

Ces malheureux Mikiforés qui de tout temps ont combattu pour leur indépendance ont été souvent accusés bien à tort. L'affaire de Katongoron telle qu'elle est écrite ci-dessus est inexacte. On ne saurait cependant en imputer la faute à l'Administrateur de l'époque, qui rendit compte dans son rapport au Gouverneur, n - 520, des faits tels qu'ils lui avaient été signalés.

Voici les faits : Une femme Mikiforé, nommé Kamissa, épouse de John Tonka, du village de Sinminsato était allée à Katongoron pour échanger du vin (Tari) contre du riz. Quelques Bagas quand il virent cette jolie femme (car elle était jolie dit-on) l'emmenèrent dans la brousse, abusèrent d'elle et la tuèrent. John, ne voyant pas revenir sa femme se rendit à Katongoron, mais à peine arrivé à quelques pas du village, il rentra un moment dans la brousse et aperçut un corps étendu. C'était sa femme tuée depuis 3 ou 4 jours. Il fit demi-tour tout de suite, et rendit compte de sa funèbre trouvaille au chef Bambaya, de Songlon, qui aussitôt fit frapper le tam-tam de guerre. Il partit à la tête de 50 guerriers dont les nommés Aly Wonkifon. Quand ils arrivèrent à Katongoron, chez le chef Toumpéné, Bambaya lui demanda pour quelle raison la femme Kamissa avait été tuée. Le chef Baga fit aussitôt appeler les notables qui répondirent qu'ils étaient étrangers à ce crime. Bambaya, alors accusa le nommé Sogbé et lui dit : "Je trouve extraordinaire que Kamissa ait été trouvée morte dans la brousse, derrière la tapade de ton carré, tu dois savoir quelque chose ? Sogbé répondit : Je n'en sais rien, et puis je ne veux pas qu'on me questionne."

Pendant qu'on discutait chez Foupéné, le petit village de Pintagalan fit remettre un bœuf et du riz aux Mikiforés. Voyant ce présent, Bambaya dit alors : "C'est curieux, les gens qui ne sont peut-être pour rien dans cette affaire nous donnent à manger, et à Katongoron, où se trouvent sûrement les coupables, on ne nous a encore rien offert depuis hier soir que nous sommes arrivés ? Les Mikiforés à ces paroles se mirent en colère. Bambaya voulut les calmer, mais les Mikiforés se dispersèrent et commencèrent le pillage du village. Ils prirent du riz, des malles et les outils du bijoutier Abdoulaye Thiam. Sogbé s'arma d'un fusil et tira le premier. Les partisans de Sogbé s'armèrent également, à l'exception des amis qu'il avait aux villages de Pintagalan et Condeïré. Un Mikiforé fut blessé légèrement à la cuisse. Les Mikiforés se retirèrent à Yatia et tinrent conseil. Ils décidèrent d'aller chercher leurs fusils. Le lendemain, 300 guerriers armés, commandés par Aly Miné, se présentèrent devant Katongoron. La troupe se partagea en 2 groupes. Avant d'engager les hostilités, Aly Moné envoya deux émissaires à Pintagalan et à Condeïré, faire dire aux habitants qu'il allait marcher contre tous les Bagas et que s'ils voulaient les soutenir, ils pourraient le faire. Les deux envoyés revinrent avec le nommé Kédy, de Pintagalan, Kédy demanda pardon, supplia qu'on ne fasse pas la guerre, que les Bagas allaient se réunir, et que la réponse ne tarderait pas à leur parvenir. Aly Moné demanda alors l'avis des guerriers. Tous protestèrent et reprochèrent aux Bagas d'avoir tiré sur eux alors qu'ils étaient sans armes. La troupe s'avança un peu plus de Katogoron, dans la plaine (faré), pour mieux surveiller les Bagas. Quelques instants plus tard, les Bagas envoyèrent douze pièces de tissus et demandèrent pardon. L'affaire en resta là. Les Mikiforés entrèrent dans Katongoron et la paix fut faite. Deux ou trois jours après les Mikiforés regagnèrent leurs villages.

Le pays est tranquille chez les Landoumas. Sarah fait ses efforts pour reconquérir son autorité perdue. Les Nalous jouissent de la paix. Seul, Mamadou Paté, Coyéda, chef du Foréah porte ses armes dans le N'Gabou contre Alpha Yaya.

Les Mikiforés rendent 42 personnes Landoumas à Catiméné, prises à la suite de différends sans grande importance intervenus entre eux, et le roi Sarah. Bambaya promet à l'Administrateur de rester tranquille.

1893 : Le 26 février, M. l'Administrateur Baillat, accompagné du jeune explorateur de Madrolle, chargé de mission au Fouta, quitté Boké.

En mai, Tierno Sireg, fils d'un ancien Almamy du Fouta à la tête de 150 guerriers a arrêté des Soussous, à Bambaya, et descend pour attaquer les Mikiforés.

Prévenus à temps, ces derniers frappent le tam-tam de guerre, et se tiennent sur la défensive. Tierno ne se sentant pas en force, se dirige sur la Konsotomi, où Mody Mathiou, fils d'un autre Almamy doit le rejoindre avec des guerriers venus des guémés et du Compéta. Les guerriers du Foréah se joignent à l'armée des deux fils de chefs, pour marcher sur les Mikiforés, qui, encouragés par leurs méfaits, ravageaient le pays, et paralysaient l'action de l'Administration. Dinah Salifou les aurait laissés dans une indépendance complète, ce qui lui aurait fait perdre son autorité en diminuant la nôtre. Le chef Mikiforé Bambaya demanda des armes et des munitions au poste. L'Administrateur lui conseille d'opposer une vive résistance. L'attaque n'a pas lieu.

Dans le courant de juin, 270 guerriers du Foréah sous les ordres de Biro Roumaghi, et 200 guerriers des Bowé, sous les ordres du fils de Mody Sellou, chef des Bowés Guémés, et de Alpha, Chef de Ouréoussou, viennent pour attaquer les Mikiforés. Le guide se trompe de route, et conduit la troupe, dans la nuit à Gallimangaya, village Soussous du Rio-Pongo, chef Bocar Sangari. Les Mikiforés prévenus à temps de mirent sur la défensive, et les foulahs se retirèrent en déclarant aux Mikiforés qu'ils n'étaient pas venus faire la guerre au pays, mais pour s'emparer de Kouly Loukouta, qui non seulement recevait chez lui les captifs du Fouta, mais encore, les organisait par bande et les envoyait piller leurs anciens maître.

Ces faits sont encore inexactement rapportés. Les Mikiforés constituent une agglomération de toutes les races. Tous les captifs qui voulaient être libres, se rendaient dans le pays qu'ils avaient conquis. Il y a trente ou quarante ans, les Houbbous, farouches musulmans du Kébou, auraient voulu s'établir dans le Mikiforé, islamiser les anciens captifs devenus libres, et les réduire de nouveau au servage. Ils vinrent jusqu'à Koura (frontière du cercle avec Boffa). Le Chef War Sayon, envoya son frère Barankou Paté (chef actuel de Sanguirah) faire dire aux Houbbous de se retirer immédiatement et il fit réitérer l'ordre par Galli Mangué, chef de Galli-Mangué-Ya. Les Houbbous se retirèrent. Huit jours après, les Houbbous, en assez grand nombre revinrent et rentrèrent dans le pays Mikiforé. Mêm au village de Loukoutaya. Koky, qui en étai le chef envoya immédiatement un homme à War Sayon, le prévenir que les Houbbous étaient dans son village, mais qu'ils n'étaient pas venus pour faire la guerre. Les Houbbous venaient renforcer le nombre déjà assez élevé de ceux qui se trouvaient au village. Ils faisaient des maraboutages pour s'emparer du pays. War Sayon, fatigué de leur présence, arriva avec des guerrier à Loukataya, fit trancher la tête au Karamoko Tierno Abdoul et les chassa de son territoire. Une semaine après, les Houbbous revinrent à la faveur de la nuit, et tombèrent sur le village de Botégri-Ya, tuèrent six personnes, et prirent 12 personnes, hommes et femmes, qu'ils emmenèrent à Kavessi (Fouta). Trois semaines environ après, ils revinrent à Tabon'ha-ya, tuèrent un homme, et blessèrent la femme Oumou épouse de Kaly, chef de Loukata. Les Mikiforés exaspérés décidèrent d'aller attaquer les Houbbous chez eux à Ravessi. Cent cinquante guerriers armés sous les ordres de Baraneau-Paté

tombèrent un matin sur village, le brûlèrent, incendièrent également la mosquée, tuèrent 8 hommes, et firent 2 prisonniers. Les Mikiforés se retirèrent le même jour. Il s'avaient perdu cinq hommes.

Telle était la situation des Mikiforés ; chaque race voulait reprendre les captifs évadés. Dans l'affaire du mois de juin, les troupes de Biro-Roumaghi, du fils de Mody Sellou et d'Alpha, se seraient en effet trompées de chemin. Elles n'auraient pas été à Gallimangaya, pays sous-sous à Rio-Pongo, mais à Tabon'ha-ya, chez les Mikiforés, non loin de Mt Téléko, où elles étaient campées sur des terrains difficiles et accidentés. Elles voulaient aller à Loukata, chez Kaly, pour reprendre tous les captifs. Les Mikiforés à l'approche de cette nombreuse armée eurent peur. Le chef Bambaya plaça 4 hommes sur chaque sentier pour signaler l'arrivée des Foulahs. Puis, la nuit, quand il eut tous les tam-tam sous la main et toutes les cornes, il fit un tapage infernal auquel se mêlaient les cris, des Mikiforés. Les Foulahs crurent qu'ils étaient entourés, se sentant perdus ils se sauvèrent tous, abandonnant sabres et fusils. Des cavaliers laissaient leurs boubous et leurs bonnets aux branches des arbres. Les plus peureux sautèrent n'importe où. Un certain nombre se noya dans la petite rivière qui descend du Mont-Téléko. La course les avait à ce point époumonés qu'ils tombaient raides morts sur les chemins et dans la brousse. Pendant cette fuite, les tam-tam, les cornes et les cris se faisaient toujours entendre. Et pour donner l'illusion aux Foulahs qu'une armée était prête à se mesurer avec eux, les Mikiforés au nombre de cinquante seulement, suivirent mais sans succès, jusqu'à Tinguilinta ce qui restait des 470 guerriers.

OCTOBRE : Quelque temps après ces événements, WAR-DEMBA, ancien chef du Mikiforé vient faire sa soumission au poste.

Une bande de pillards des Bowé commandée par un certain Abdoul tombe sur le village Landouma de Bessi-Koura. Une femme est tuée, un homme est blessé, et six prisonniers emmenés. Sarah envoie des hommes à la poursuite.

Mody Sellou, dans son pays, fait battre le tam-tam de guerre pour marcher sur les Tendas établis depuis quelques années aux environs de kandiafara. Le Chef Tenda Tomany Méta, est prévenu et se tient sur la défensive. Mody Sellou renonce alors à son projet, mais il se retourne vers les Mikiforés. L'Administrateur lui interdit de faire la guerre. Il obéit mais envoie des émissaires à Boké pour faire connaître au Commandant les griefs que toutes les races ont contre les Mikiforés qui dépeuplent le Fouta des captifs, ce qui nuit au développement économique ; le caoutchouc n'arrivant pas sur le marché de Boké.

Le roi Sarah était prêt à fournir des hommes à Mody Sellou et les Nalous en auraient donné également si l'Administrateur l'avait permis. Cette guerre est heureusement évitée, mais les Mikiforés cherchent toutes les occasions pour enlever des captifs dans le camp de

Mody Sellou et font payer cher aux Landoumas leur union avec les Foulahs, en leur tuant des hommes.

1894 : Un certain Alpha Sounou, chef rebelle du village de Winkifon qui prétendait ne recevoir d'ordres de personne, fait sa soumission au poste, à la tête de 150 guerriers, le 14 avril. Il serait venu plus tôt, dit-il, si Sayon Salifou et Coco Baba, chefs Nalous ne l'en avaient pas dissuadé en lui disant que les Français lui ferait trancher la tête. Les deux chefs Nalous protestent contre cette accusation.

En octobre, le chef Moné, des Mikiforés fait sa soumission au poste, et amende honorable au roi Sarah. Les autres chefs de ce pays, Bambaya à leur tête viennent également faire leur soumission en novembre. Dans la palabre qui dura deux jours à Boké, Bambaya qui n'était jamais venu au poste détruisit presque toutes les accusations portées contre lui. Il ne contesta pas quelques vols, mais il vint à faire savoir à l'Administrateur que les traitants avaient l'habitude de se voler eux-mêmes, à leur profit, et d'en accuser ensuite les Mikiforés. Et c'est ainsi qu'ajouta-t-il, que les traitants infidèles, tous anglais de Sierra-Léone, ont pu faire trois dupes, les commerçants à qui ils voulaient impunément sa marchandise, le Gouvernement qui nous croyant coupables, nous retirait sa sollicitude, nous enfin, qui croyions fermement à ce qu'ils nous disaient ou nous faisaient dire par leurs complices, à savoir que si nous venions au poste pour nous justifier, l'Administrateur avait l'ordre de nous faire tous pendre ou fusiller. Maintenant, nous remercions le Gouvernement français de sa magnanimité, et particulièrement les Ouoloffs, notamment Mamour N'Diaye, qui nous ont désabusés sur le compte des français. Quant aux plaintes des Foulahs, elles nous laissent indifférents. S'il y a des esclaves qui se réfugient dans le pays Mikiforé, nous ne nous en occupons pas. C'est aux maîtres de venir les chercher. La seule chose que nous ayons à surveiller chez les étrangers, c'est la conduite. S'ils restent tranquilles, nous ne leur disons rien, s'ils font du mal, nous les obligeons à le réparer et les expulsions ensuite.

1895

Alpha Yaya a des difficultés avec Moussa Molo, chef de Firdou qui, par ses mensonges aurait su intéresser à sa cause, le Gouvernement du Sénégal. L'année précédente, Alpha Molo, aurait brûlé quelques villages, et en janvier 1891 soutenu par des contingents indigènes commandés par le Lieutenant d'Infanterie de Marine Moreau parti de Hamdallahi, résidence de Molo, contre le Paquessi, en aurait brûlé d'autres. Mais on apprit plus tard que cette expédition s'était terminée sans coup férir. Alpha Yaya avait demandé la protection du Gouvernement de la Guinée.

On ne sait au juste, qui, de Moussa Molo ou d'Alpha Yaya, avait menti ? A la date du 29 août 1892, et sous le n - 797, le chef de la colonie envoyait à l'Administrateur de Boké, deux lettres qu'il avait reçues de son collègue, le Gouverneur du Sénégal. Dans la première Alpha Yaya priait Moussa Molo de se détacher des Français, et qu'ent toute occasion il lui prêterait main-forte. Dans la seconde, Moussa Molo en faisant connaître au Gouverneur du Sénégal la démarche faite par Alpha Yaya et son refus formel de suivre ses conseils, il se disait toujours ami de la France...

L'Administrateur du Numez a toujours fait l'éloge d'Alpha Yaya.

Sayon Salifou, chef du Cassini, voit le pays occupé par des étrangers. Il quitte le Naloutaye pour habiter en Guinée Portugaise. Il fait même émigrer quelques villages. Accompagné du Commandant de Bouba, il parcourt toute la frontière depuis le Cassini au Haut-Foréah, interdisant aux populations placées dans la zone d'influence portugaise de faire du commerce sous peine d'une forte amende, avec les traitants du Rio-Numez.

Le Gouverneur, par lettre n - 10, du 13 mai, donna l'ordre d'arrêter Sayon Salifou et de le faire conduire sous bonne escorte à Conakry. Ces instructions n'eurent aucune suite.

A la suite de la délimitation de la frontière portugaise, les Foulahs Coundas du Foréah, des villages de Gamaël et de Simbély se refusèrent d'obéir au Chef de Sarémorso (Guinée Portugaise) ce qui provoqua quelques échauffourées et la mort de Mamadou Simbely, chef de Simbély, qui avait attaqué son propre village, au nom des portugais. Les chefs de Sarémorso Samba Aïmy et de Boulolo, Thiernon Khaly, du Foréah portugais demandent à l'Administrateur de Boké d'intercéder pour qu'on les mette d'accord avec le chef de Gamaël et ses partisans. Thierno Khalu aurait quitté Boulolo et serait venu s'installer en Guinée Française. Le Commerce intervient et demande que la tranquillité se fasse dans ce riche pays, qui fournit du caoutchouc, de la cire, de l'ivoire et du bétail.

En décembre, dans le courant de sa tournée, M. l' Administrateur Milanini apprend que Mamadou Paté Coyéda, chef du N'Gabou, avait pillé le pays depuis peu et que Thierno Khalu, venait d'être nommé chef de tous les Foulahs Coundas portugais et aurait exigé des Foulahs Coundas du Numez, certaines coutumes et des corvées, notamment la construction d'un poste militaire à Countabanié. Il apprit également que Sayon Salifou toujours à la solde des portugais faisait tout son possible pour nous nuire dans l'esprit des populations Nalous du Cassini, et qu'il avait pris et passé au Portugais deux villages : Kalimpantan et Caracte-SikaMadou, chef du Naloutaye, était chargé de nommer les chefs pour ces deux villages. La créatio du poste de Kandiafara remit tout dans l'ordre. (Le fils de M. Milanini créa et devint chef de poste de Kandiafara).

1895.....Xbre : Dans le Fouta, Alpha Yaya, et l'Almamy Bocar Biro, étaient en expectative. Le premier se trouvait à Popodara et le second à une étape plus loi, à Bintaniel (Labé). Alpha Yaya fit connaître à l'Administrateur qu'il ne ferait rien sans le consulter, mais qu'il ne saurait tolérer indéfiniment les incursions fréquentes et les vols du Chef du N'Gabou. Une guerre, disait-il, quelle qu'en soit l'issue est toujours désastreuse, mais le Fouta n e peut pas accepter de devenir tributaire du N'Gabou et du Firdou, pays qui toujours en dépendait. Mamadou Paté, chef du N'Gabou, aurait provoqué Alpha Yaya, dans diverses circonstances en emmenant, l'année précédente, 96 personnes en captivité qu'il avait enlevées aux villages de Dandoum, Koundé Mamdy, et Foulaméry, dépendant du Labé. Mais ce n'était là qu'une ruse de la part d'Alpha Yaya. Il évitait de parler des affaires du Fouta, pour pouvoir mieux détrôner Bocar Biro. Des compétitions sérieuses existaient entre les chefs Foulahs, Bocar Biron et son frère Mody Abdoulaye. Ce dernier qui n'a pas oublié l'assassinat de leur frère commun alpha Mamadou Paté, en décembre 1890 cherchent par tous les moyens, même par le meurtre, à remplacer Bocar Biro.

Aidé d'Alpha Yaya, qui craignait également de n'être pas maintenu chef de Labé par Bocar, il livre trois combats à Bintaniel où 65 indigènes et deux chefs sont tués. Bocar Biro, battu est poursuivi jusqu'au village de Diari, où, abandonné par ses guerriers, il parvient à s'échapper en laissant son cheval blessé. Une sacoche pleine d'or fut trouvée suspendue à la selle. Des ordres furent transmis pour que Bocar Biro fut mis à mort si on le retrouvait, et Mody Abdoulaye nommé Almamy sous le nom d'Abdoul, promit à Alpha Yaya de le maintenir chef du Labé. Abdoul fut détrôné, et Bocar Biro reprit sa place quelque temps après.

1896 : Alpha Yaya craignait toujours que l'Almamy du Fouta ne le remplace par Mamadou Sélio, demanda aide à l'Administrateur de Boké. M Millanini fait l'éloge de ce chef qui a toujours été correct avec le poste et n'a jamais négligé de faire ce qu'on lui demandait. Par lettre n - 426, du 2 avril 1896, le Gouverneur de Conakry donne des instructions à l'Administrateur de payer intégralement la rente de 1895 à alpha Yaya et le prie d'insister auprès de ce chef pour qu'il se tienne tranquille et ne se mêle pas des affaires du Fouta. Il lui faisait donner le conseil de faire la paix avec Bocar Biro, et de le reconnaître comme Almamy. Comme témoignage d'amitié, le Gouverneur exigeait qu'Alpha Yaya lui remette pour être gardé comme otage politique à Conakry, Alpha Ibrahima de Fougoumba (ce nom est inconnu dans les archives du poste) qui s'était réfugié chez lui et qu'il considérait comme un des plus fanatiques adversaires de la France.

Moussa Molo, aidé de l'Administrateur de Sedhiou veut incursionner sur les territoires du Labé, le Badiar et le Firdou. Alpha Yaya proteste prétendant que ces pays sont au Labé, et qu'au Firdou, en particulier, c'est le Labé qui a toujours nommé les chefs. Il demande l'appui du Gouverneur du Soudan, qui transmet sa lettre au Gouverneur de la Guinée. Par lettre n - 428, du 11 mai, le Gouverneur pria l'Administrateur de faire connaître à Alpha Yaya que, quoiqu'il advienne, il serait maintenu dans la possession du Labé, à condition qu'il donne des gages d'amitié à la France, en livrant Alpha Ibrahima, de Fougoumba.

M. NOIROT, Administrateur est nommé Résident de France à Timbo. La politique du pays échappe donc au Numez.

1897 : Mai Aguibou, fils aîné d'Alpha Yaya tue d'un coup de sabre son demi-frère Sory, qu'Alpha Yaya lui préférerait et qu'il comptait faire nommer chef.

1898 : Contestation de frontière. Le Lieutenant portugais d'Oliveira se rend à Kandiafara, et fait amener le pavillon français du village de Samba Dio et l'envoi à Boulam. Le Gouverneur portugais renvoie le pavillon au chef de village.

En Janvier, le recensement de l'impôt a lieu. Il provoque une résistance opiniâtre chez les Bagas de Manson, Kouffin et Taïbé qui prétendent vouloir vivre en bonne amitié avec les français, mais ne pas être inquiétés dans leurs us et coutume, et comme toujours, cultiver leur riz, boire du vin de palme et danser. Les femmes armées de pilons s'élancent sur l'Administrateur pour l'assommer dans sa baleinière. Les hommes les retiennent heureusement. Quelques jours plus tard, Taïbe où ces faits s'étaient passés fit connaître qu'il acceptait l'impôt. Il en fut du reste de même partout.

1899 – NOVEMBRE : Mort du Roi Sarah, des Landoumas. Il n'est pas remplacé.

1900 : Mission Payn (Territoire portugais)

1902 : Mission Brocard (Territoire portugais)

1902 : Mission Maclad (Territoire portugais).

RACES

I -) LANDOUMAS ou LANDOUMAS

En 1800 environ, ils seraient venus en assez grand nombre des environs de mai. Les premiers indigènes qui arrivèrent dans le pays s'arrêtèrent sur le plateau actuel de Boké. L'origine de ce mot est assez curieuse. Un homme monta sur un palmier pour recueillir du vin de palme dans une gourde. Quand elle fut pleine, ils décidèrent de la vider. La gourde circula une première fois. Quand les hommes la reprirent et qu'elle arriva au dernier, il s'écria Momboc Milé, a quoi l'avant-dernier répondit : † Ah ! Badéboké : je te donne ce qui reste). Les indigènes auraient ri beaucoup de cette réflexion, et auraient décidé d'appeler cet endroit Badéboké, qui plus tard serait devenu Deboké, et de nos jours Boké. Puis quand ils eurent visité, tout le reste du pays, ils le désignèrent sous le nom générique de † Kakandé ‡ (quand on a vu une fois ce pays, on ne quitte plus).

L'établissement de toutes les races dans le Cercle est assez confus dans l'esprit des indigènes.

Les vieux Landoumas prétendraient qu'un Européen Anglais (ou Américain) et sa femme blanche étaient établis dans le pays. Ce blanc s'appelait Wacry. Les indigènes auraient appelé l'endroit où ils s'étaient fixés Wacry-Ma. (Wacry : village. Ya endroit). Un certain Manga Léton, en serait devenu plus tard le roi. D'autres indigènes prétendraient qu'un américain serait venu s'établir à Kissassi, où se trouvait un nommé Yani, Nalou d'origine, et qui exerçait son autorité dans toute la rivière. A la suite d'une histoire d'adultère au village Kagassa, Yani fut amarré, frappé et vendu comme esclave à l'Américain venu au Numez pour faire la traite du † bois d'ébène ‡. Cet américain en fit son boy. Lorsqu'il mourut Yani s'empara de tout ce qu'il possédait, prit comme femme la négresse du blanc, et se fit nommer grand chef de toutes les peuplades.

C'était l'homme le plus riche de la rivière. Plus tard, il se maria avec d'autres femmes Nalous et Landoumas. Quand il mourut, ses enfants issus de femmes Landoumas et Nalous voulurent être chefs des Landoumas et Nalous. Il y eut scission entre les enfants nés de femmes Landoumas et Nalous. Makandé, fut nommé chef des Landoumas, et Tam, chef des Nalous, mais ce dernier fut vite détrôné par les fils de To-Ouli (Voir historique et Nalous).

Ma Kandé, pour obtenir le pouvoir, aurait fait appeler les blancs du Sénégal pour remplacer un certain Ma Dialé installé sur le plateau de Déboké. Des Ouoloffs qui habitaient la rivière auraient également écrit à Dakar, et finalement un bateau de guerre serait arrivé qui

aurait bombardé Boké. A la suite de cet événement, Ma Dialé aurait été détrôné et remplacé par Makandé. Puis un traité serait intervenu (ce renseignement semble coïncider avec le bombardement de Deboké, voir commencement historique). Ma Dialé se serait retiré au petit village de Marouga et n'aurait plus bougé.

Principaux Rois Landoumas : MA KANDE, SARAH, MODIERE – RON-HO, DOUKA et SARAH. On les désignait sous le nom de † MANGA ‡ (Roi).

Les hommes et les femmes se limaient autrefois les dents, pour les rendre pointues. Les femmes vêtues de pagnes et de mouchoirs mettaient beaucoup de perle au cou, aux genoux, et également de petite clochette en cuivre. De nos jours, les Landoumas presque partout ont pris les mœurs et les habitudes Soussous. Le mariage a lieu moyennant une dot. Elle varie entre 50 et 150 frs, suivant la jeunesse de la femme. Les hommes peuvent avoir autant de femmes qu'ils veulent.

Autrefois, le mariage se faisait au moyen d'une dot constituée par du vin de palme, par quelques cadeaux, et par le travail que devait fournir le fiancé à la famille, (travaux des champs, construction cases, etc). Les neveux héritaient au lieu du fils. Celui qui n'avait pas de sœur ne pouvait pas se marier, à moins que dans la famille on puisse donner une fille dont le frère était mort. Les femmes veuves devenaient donc les femmes du frère de leur mari et devaient emmener les enfants avec elles. Si le défunt n'avait pas de frère, l'oncle prenait les femmes et les enfants. Le divorce n'existait pas. Aujourd'hui, toutes ces coutumes ont presque disparu et les indigènes s'en plaignent. Le divorce surtout a détruit la famille. Les femmes ne respectent plus rien, et pour une futilité abandonnent le domicile conjugal : se sachant à l'abri de la coutume. Les fils héritent maintenant du père. Malgré que l'islamisme se soit quelque peu répandu dans le Landoumataye, les indigènes hommes et femmes boivent le vin de palme, le rhum, le genièvre, l'absinthe de traite, le gin, le vin. Ils mangent de tout, du caïman, du singe, du requin, du boa, de l'iguane, etc... Ils possèdent quelques jolis troupeaux de volailles, à l'exception de pintades et canards. Ils ont quelques embarcations.

Il existe deux familles chez les Landoumas issus de Manga Yani Méricain : Wakrya-Kayes, et Tongoya-Kayes. Elles s'appellent toutes deux Coumbassa. Les membres des deux familles régnaient à tour de rôle.

Les Landoumas fabriquent des tissus, des nattes, des paniers.

2 -) NALOUS

Les Nalous seraient venus en 1750 ou 1800 environ, du village de Kakissam, près de Kandiafara (Compony). Un certain Ta-Ouli ou Ta-Wili malade de la lèpre, serait venu se faire soigner à Boké, et après quelques mois de traitement aurait été employé comme boy d'un Européen (Anglais, Belge ou Américain) qu'il aurait quitté à sa mort pour se rendre dans le bas de la rivière chez un nommé Ratcha, qui habitait le village de Daplon. Ratcha lui aurait donné sa sœur Boya. Quelque temps après cette union, il serait venu chez les Landoumas avec sa femme au village de Timbo (ce village s'appelle aujourd'hui Mandoria). Il eut quatre enfants mâles : Salifou, Baya Lamini, Boya Youra, et Boya Karimou. Trop inquiet à Timbo,

il retourna à Daplon avec toute sa famille. Quand les enfants furent grands, Ratcha leur donna des terrains. A Salifou et Boya, et Youra, et les installa à un endroit qu'on appelle Sokobouly (endroit des éléphants) et à Boya Lamini et Boya Karimou il leur donna un terrain qu'on appelle Caniop. Ratcha qu'on appelait aussi Kanfori Ratcha était féticheur. Un jour, il tomba gravement malade. Comme ses deux enfants Kanfori Yéki et Yori Ratcha étaient trop jeunes, il fit appeler Salifou, fils aîné de Ta-Wili, et lui fit part de ses craintes que les Landoumas ne vissent s'emparer du pays. † Si je meurs, lui dit-il-je te confie mes enfants, le pays, mes armes et ma poudre. Si je meurs, je veux que toi seul m'enterre. Il lui aurait également remis au papier qu'un européen lui aurait délivré, lui permettant de percevoir des droits d'ancrage des goëlettes. Salifou arriva immédiatement à Daplon, et enterra son père. Puis il fut reconnu chef des trois villages de Sokobouly, Daplon et Caniop. Ce serait vers cette époque, que les enfants de Yani Méricain comme on l'appelait, issus des femmes Nalous auraient cherché à devenir chefs du Naloutaye. Tam, y aurait réussi quelque temps plus tard, mais aurait été chassé par les fils de Ta-Wili. Les archives du Cercle signalent en effet en 1875, que Tam avait perdu le pouvoir il y avait plus de 20 ans. (Voir historique). Le souvenir des indigènes étant très vague, il serait difficile de donner une affirmation.

Sous le règne de Salifou, se créèrent de nombreux villages, des deux côtés de la rivière, jusqu'à Borobof. Les nommés Youmbourou et Ton-Ho Sampell, issus du mariage d'un nommé Sampell et de la femme Kouni, s'ur de Kanfori Ratcha, créèrent le village de Tongoyah, ou Guémé Sansan (quartier de pierres et de sable). Un anglais du nom de Keldin, donna le nom de Victoria au village de Kamfarandé (endroit où l'on trouve des lianes) Bel-Air ou Katoungouma et d'autres villages encore furent créés.

Boya Lamina, succéda à Salifou, et plus tard, Boya Youra, prit le Commandement du pays sous le nom de Youra Taxil. (Sur les traités il est dénomé Youra Towel). A Youra, succéda Dinah, fils de Salifou, l'aîné des enfants de Ta-Wili.

Il existe trois familles chez lez Nalous, toutes parentes.

1 -) Les Kissassi Kayes (gens de Kissassi) d'où dépendaient les villages de Kagbassa et Kandouf.

2 -) Les Tawoulia Kayes (partisans de Ta Wouli) d'où dépendaient les villages de Sokobouly, Caniop Rapas, Kam soc soc, et Victoria.

3 -) Kala Kayes (chef de famille issu de Yani) d'où dépendaient les villages de Katarack, Cassane, et Katonguila.

En réalité, les Tawoulia Kayes avaient droit à la couronne. Les enfants des deux autres familles étaient seulement issus de femmes Nalous et de Yani-Méricain, et ne pouvaient prétendre au pouvoir que par leurs mères, ce qui était contraire à la coutume.

Les Nalous sont également féticheurs. Les coutumes sont les mêmes que celles des Landoumas. L'islamisme s'est peut être un peu plus répandu chez les Nalous. Dinah était musulman et favorisait chez lui l'accès des Karamokos.

Les Nalous mangent de tout, caïman, requin, boa, etc... etc... Ils possèdent quelques troupeaux et de la volaille. Ils ont beaucoup de petites embarcations et sont de bons marins. Comme chez les Landoumas, et peut être davantage, ils sont presque toujours en fête. Ils sont plus braves que les Landoumas. Les hommes et les femmes mangent séparément qu'ils soient musulmans ou fétichistes. Les vieux Nalous aiment à raconter l'histoire suivante: en 1885, lorsque l'avisó † Le Héron ‡ eut bombardé les villages de Catounou, Victoria, etc... le Commandant du bord demanda au Gouverneur de parler aux indigènes. L'autorisation lui fut accordée. † Ecoutez-moi bien, dit-il, en venant, nous avons vu deux petits caïmans qui se battaient dans le Numez. Près de la mer, il y en avait un de très gros. Lorsque les deux petits caïmans ont eu terminé de se mordre, ils ont été tellement fatigués qu'ils se sont laissés aller au courant de l'eau. Le gros caïman qui se trouvait près de la mer les a dévorés. Ce qui veut dire, ajouta le Commandant, que vous êtes les petits caïmans, et que si vous ne restez pas tranquilles, nous serons le gros caïman, qui prendra le pays. † Et c'est ce qui est arrivé ‡ disent les indigènes.

3 -) BAGAS

Ils seraient venus du Labé, il y aurait cent ou cent cinquante ans. Un certain Sampeul, ayant refusé de se convertir à l'islamisme se réfugia dans le Numez, et créa le village de Katako (je m'arrête ici). Il donna le même nom au marigot qui coule près du village. Plus tard, lorsque les indigènes de sa race furent descendus, il créa les villages de Kilensi (on m'a fait arrêter là) Bagonia, (j'arrive à un endroit où il n'y a personne). Des enfants créèrent d'autres villages, Kamsar (nous allons voir ici, si c'est bon), Kawas (herbe qui pousse parmi le riz) Katongoron (grosse chenille noire, et aussi endroit où on fait du sel) etc...

Les principaux chefs furent : Sampeul, Bogos, Soumari Fi, Tonho, Tomoné, Kambara, Sory Pokaré, Ma Diwil, Mankarondé, Yayo, Manga Baki.

Ce serait au temps de Bogos, que les premiers blancs auraient fait leur apparition dans le Numez. Les Bagas pensèrent que ces blancs étaient des Espagnols ou des Portugais. Ils ne connaissaient pas les endroits qu'ils occupèrent.

Les Bagas de la rive gauche du Numez portent le nom de Baga-Foréah (C'est à dire Bagas noirs). Leurs pays se trouve entre le Rio-Pongo et le Numez. Ils ont les mêmes mœurs et la même religion que les Nalous, leurs voisins. Beaucoup d'entre eux allaient autrefois à Sierra Léone, pour apprendre la langue anglaise. Ils apprenaient aussi l'Arabe chez les Nalous. Il existe aussi les Bagas Coba ou Sambané Bagas. Ils sont tous encore assez primitifs, et n'ont que de très rares relations avec les Européens qu'ils admirent à cause de leurs connaissances sur toutes choses. Ils n'avaient pas de rois. Chaque village nommait son chef qu'il choisissait parmi les plus intelligents de l'endroit, sans tenir compte de la question de familles. Il n'existe donc pas d'aristocratie traditionnelle parmi eux. Ils n'avaient pas d'esclaves.

Les Bagas, comme les Landoumas et les Nalous, sont fétichistes † Simo ‡. Les lobes de leurs oreilles sont percés. Les dents sont limées. Les hommes sont habillés de boubous, pantalons et bonnets. Les femmes sont presque nues. Elles passent une ceinture d'étoffe entre

leurs cuisses. Elles ne mettent des pagnes que lorsqu'elles viennent à Boké (ce qui arrive rarement) ou qu'un visiteur européen va dans leur village.

Elles ont toute la tête rasée, et portent beaucoup de perles aux bras, aux jambes et sur la tête. Pour s'enjoliver, les hommes et les femmes se font des dessins sur le corps avec la pointe d'un couteau. Tous les soirs, les femmes se mettent de l'huile de palme sur le dos pour empêcher les maladies, et se garantir du froid. Les hommes ont des lits avec moustiquaires. Les femmes couchent par terre sur des nattes. Elles ne sont pas excisées. Les hommes seuls sont circoncis.

Les morts sont enterrés dans la maison à un mètre et demi de profondeur. Très souvent, une table est mise au-dessus de cette tombe, et dans les cérémonies (et celles-ci sont nombreuses), la famille vient déposer des aliments et de l'alcool sur la table pour que le mort en profite aussi.

Les mœurs sont pareilles à celles des Nalous. Le mariage se fait sans dot. Le fiancé offre du vin de palme à la famille et aux amis. Pour obtenir le plus d'alcool possible, le mariage donnait lieu à des ruses sans fin. Il en sera cité une assez curieuse. Lorsque la jeune fille était en état de devenir la femme de son fiancé, la famille priait ce dernier de procéder à l'enlèvement de sa future femme. S'il parvenait à la limite du village sans être rattrapé, la famille se contentait de la dot déjà reçue. Dans le cas contraire, le fiancé devait encore donner de l'alcool et du vin de palme. L'épreuve recommençait toujours sans succès pour le malheureux fiancé qui avait contre lui tous les buveurs du village. Finalement, on lui remettait sa fiancée. Les Bagas pensent que cette coutume est bien désuète. Le divorce n'existait plus. Aujourd'hui, il commence à jouer un rôle dans la cérémonie du mariage mais la dot ne dépasse pas 40 à 50 frs, indépendamment de l'alcool. En cas de divorce contre la femme, l'argent est rendu au mari, en même temps que les enfants. Si la femme a raison, elle garde l'argent et remet seulement les enfants. Les garçons ont seuls droit à l'héritage de leur famille. Les filles n'ont rien. Quand il n'y a pas d'héritier mâle, les biens qui consistent en riz, volailles, porcs, nattes, etc... sont donnés aux pauvres.

Les Bagas sont braves, et se battent souvent au sabre entre eux. Ils sont assez hospitaliers, mais très méfiant. Les femmes se sauvent généralement à l'approche d'un européen. Le pays Bagas ressemble comme sol à celui de la Cochinchine (marais et broussailles). Les Bagas sont de bons agriculteurs. Ils ont beaucoup de chèvres et de volailles. Quelques porcs et quelques moutons. Ils mangent de tout comme les Landoumas et les Nalous.

Les Bagas Mandouris ou Mandourous, en très petit nombre habitent les bords du Compony aux villages de Kekbankané, Kagbana, Démini, Bassiah, Bélébélé, Mara-ou, Bintongo, Kantomé, Tarokouré, Kawessi, Wessi, Kakourountou, Kambilac. Ils obéiraient tous au chef qui habite Kantomé. Les Bagas Kankinof, habitent près des marigots de Tonkima, aux petits villages de Kassomba, Toumbétaye, Dabérébo, Kembampa, Dibi. Ils sont aussi en très petit nombre. Ils sont tous de même race.

Les Bagas fabriquent des paniers, des nattes, de la poterie, grandes et petites amphores pour conserver le riz, du sel (dans les champs) dans de grandes marmites en fer ou en cuivre, des fétiches, statuettes en bois, tam-tam, etc...

4 -) MIKIFORES

Il y a 150 ans environ, un certain Sarah Bâ, captif habitant Kolaboui (pays Landoumas) s'affranchit et monta au Fouta et décida tous les esclaves connaissant ou non leur origine de le suivre dans un pays qu'il avait choisi et où ils seraient libres. De nombreux captifs Tomas, Bambaras, Malinkés, etc... suivirent Sarah Bâ et s'installèrent sur un territoire situé entre le Pongo, les Nalous et les Landoumas.

Les principaux chefs furent ; Sarah Bâ, Manga Kombo, Manson Kony, Manga Simbaly, Oualy Bangou, Ma Simo, Barankou Paté Garama, Bougourou, Ma Simo, Bambaya, Barankou Paté.

Les coutumes sont assez semblables à celles des Landoumas, mais la coutume Malinké domine ; ils sont fétichistes. Ils y a cependant quelques musulmans. Peu ou prou, ils boivent tous beaucoup de vin de palme. Ils sont adroits chasseurs et braves, mais quelque peu voleurs. Ils n'ont pas d'embarcations. Un peu de bétail à cornes, des chèvres et des volailles. Ils ont autant de femmes qu'ils peuvent en mourir. Ils mangent séparément. Autrefois, pour le mariage, on remettait du riz (coroceli) des nattes, (Anata) du vin de palme (tari) et des pagens du pays, (couta) qu'on mettait dans unealebasse pour remettre à la famille de la femme. Ce cadeau se renouvelant plusieurs fois. Le divorce n'existait pas. Aujourd'hui, le mariage est constitué par une dot, 200 frs pour une jeune fille, 100 ou 150 frs pour une femme encore jeune. La dot est remise au père de la jeune fille.

5 -) YOLAS

Les Yolas sont établis dans la région de Compony, près du pays Landoumas. Ils sont fétichistes Simo. Ils s'habillent comme les Landoumas, de boubous, pagens et bonnets. Les hommes en général portent les cheveux et en font des tresses. Les femmes font également des tresses qu'elles laissent retomber sur les joues. Les hommes se percent les oreilles d'un trou, et les femmes de deux ou trois. Ils mettent des bagues en cuivre. Ils sont grands chasseurs, voleurs et pillards. Autrefois, ils se faisaient souvent la guerre entre eux. Ils travaillent peu étant très nomades. Ils boivent du rhum, du vin de palme, et de tous les alcools, même les enfants. Ils n'ont presque pas de bétail ni de volaille. Ils n'ont pas d'embarcations.

Les mariages se font avec du vin de palme distribué par le fiancé à la famille de sa future femme. Quelque peu d'argent serait aussi versé, mais la somme remise n'atteindrait pas 20 francs. Le divorce n'existe pas.

Les fils héritent du père. Les hommes et les femmes mangent séparément.

Les Yolas sont peu nombreux dans le Cercle. Ils se déplacent souvent, pour se rendre en Guinée Portugaise, puis reviennent à leurs anciens villages. Très peureux, ils ne tiennent pas à être inquiétés.

Ils fabriquent des paniers, des nattes.

6 -) TENDAS

Ils viendraient de Cognaguis, d'un petit pays appelé Tenda Magna du nom des deux rivières : Tenda et Magna. Ils sont fétichistes Simo. Ils sont établis en très petit nombre, sur la rive gauche du Compony aux environs de Kandiafar. C'est un peuple nomade qui autrefois installait ses campements dans un endroit propice à l'élevage de leurs troupeaux, mais toujours caché aux yeux du voyageur. Ils recherchaient la solitude loin des routes parmi les fourrés épais et épineux. Aujourd'hui, ils vivent dans des villages dont les cases sont de minables huttes en paille.

Les Tenda sont les mêmes habitudes et les mœurs que les Landoumas. Ils sont adroits chasseurs d'éléphants. Ils n'ont pas d'embarcations. Ils ne sont pas voleurs. Les hommes et les femmes portent les cheveux en torsades. Les tresses de femmes leur retombent sur les temps. Elles sont excisées, et les hommes sont circoncis. Ce sont de bons travailleurs.

Jusqu'en 1900, ils n'ont presque pas eu de bétail. Quelques petits troupeaux, des chèvres et un peu de volailles. Ils fabriquent des nattes.

Les neveux héritent.

La dot ne dépassait pas autrefois 50 frs en marchandises sans compter l'alcool qui constituait les cadeaux. Le divorce n'existait pas. Aujourd'hui, la dot atteint 100 francs, que l'on paye en espèces ou en marchandises indépendamment de l'alcool.

Les Tendas mangent séparément. Ils mangent de tout.

Le premier chef s'appelait Katimi. Puis Faran qui mourut au Kakandé-Tombo, Bourang, assassiné par Dinah, et Alpha Yaya en août 18.. (Voir historique), Tomani Méta, et enfin un autre Fara, qui s'est sauvé en Guinée portugaise.

7 -) TOUBACAYES

Ils viennent de Touba, cercle de Kadé. Ce sont les meilleurs agriculteurs du Rio Numez. Les premiers furent appelés par Youra Towel Roi des Nalous pour augmenter la production des arachides. Ils cultivaient chez les Nalous et les Landoumas. Ils payaient pour location de terrain, quelques boisseaux d'arachides par tête et par an. Quand l'année avait été bonne, ils repartaient sur Touba, et l'intérieur du Fouta pour acheter des esclaves.

Un grand nombre est resté dans les pays, surtout dans le Landoumaye. Ils sont tous musulmans, et possèdent d'assez jolis troupes. Ils sont poltrons, fourbes, et hâbleurs. Ils ne sont pas voleurs, mais difficiles en affaires. Ils ne sont pas non plus chasseurs ni pêcheurs. Ils n'ont pas d'embarcations. Comme tous les musulmans, ils sont régis par le Coran. Les hommes et les femmes mangent séparément.

Les hommes font les gros travaux, les femmes les travaux ordinaires et la cuisine. Les enfants vont chercher du bois et de l'eau.

8 -) FOULAHS COUNDAS – FOULAH, FOULAHS HOUBBOUS, - SOUSSOUS

- a) Foulahs Coundas
- b) Proviendraient de la Guinée Portugaise. Ils ont une organisation politique très rudimentaire. Ils évitent le contact de l'Européen. Ils obéissent aux vieux à barbe blanche. Leurs villages aussi vite construits qu'abandonnés sont cachés au fond d'une brousse épaisse. Ils sont établis au Nord du Cercle entre la frontière portugaise et les Tendas. Ils sont en très petit nombre. Ce sont des Toucouleurs restés réfractaires à l'Islam.
- c) Foulahs
- d) Les Foulahs viennent de tous les points du Fouta-Djallon. Ils sont assez nombreux dans le cercle et notamment à Boké. Ils sont régis par le Coran.
- e) Foulahs Houbbous
- f) Viendraient du Kébou, Cercle de Téliélé. Musulmans farouches, mais assez tranquilles. Seraient dans le cercle depuis 45 ans. Auraient cherché à s'implanter chez les Mikiforés, mais sans succès. Sont au nombre de 120 environ, établis au village de Kaban'ha, entre le pays Landouma et le pays Mikiforé.
- g) Soussous

Un assez grand nombre de Soussous proviendraient de Soumbouya (cercle de Dubréka). On les dénomme Soumbouyakayes. Il en existe aussi du Rio-Pongi, et du Moria (Mellacorée).

ORGANISATION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE & JUDICIAIRE INDIGENE, QUI A PRECEDE IMMEDIATEMENT L'EXERCICE DE NOTRE AUTORITE

Aux temps anciens, il y a lieu de penser que la création du village avait devancé l'Etat, et que les plus audacieux des indigènes avaient su s'imposer comme seuls maîtres. La Monarchie, puisqu'il faut ainsi la dénommer, ne dut pas tolérer longtemps ce pouvoir adverse, et du briser toute indépendance locale. Elle accapara certainement toutes les prérogatives des chefs de Villages ou des chefs de famille, et sa lourde main s'appesantit sur de pauvres hères sous forme d'impôts, de travaux et de corvées de toute nature. Apeurés, ignorants, les indigènes étaient donc forcés de laisser aliéner leurs droits les plus sacrés, ceux de la liberté individuelle.

Avant 1865, deux races étaient seulement connues dans le Cercle, les Landoumas et les Nalous. Dans leurs états respectifs, les Rois étaient maîtres absolus. Ils entretenaient autour d'eux, une cour composée de Ministres, de Notables, et de nombreux griots. Mais néanmoins, ils n'avaient guère d'autorité, pas de moyens et pas de force autre que celle des affamés qu'ils étaient obligés de subir. Des complications inextricables se présentaient tous les jours, et pour se maintenir au pouvoir, ils se trouvaient dans la nécessité de guerroyer. Ces chefs, brutaux et incapables, arrêtaient tout progrès de civilisation. Au lieu d'attirer les étrangers, ils les chassaient par leur cupidité et leurs exactions. Les guerres d'état à état, de village à village, de tribu à tribu, avaient leur cause principale dans la revendication constante des captifs, et cet éternel élément de discorde a duré jusqu'en 1905... Mais dans ces guerres, il n'y avait jamais bien entendu de tués. La loi de l'esclavagisme s'y opposait.

Chefs et indigènes, vivant la vie commune avaient du reste adopté le système des cadeaux. Lorsque le Commerce établi dans la rivière se montrait rigoureux dans ses générosités, il n'était pas rare de voir les routes coupées, les caravanes pillées et les indigènes prix comme captifs.

Ces deux peuplades Landoumas et Nalous étaient vassales du Fouta Djallon. Chaque année, elles versaient une rente (sagalé) à l'Almamy de Timbo, mais les chefs avaient conservé leur autonomie administrative, et judiciaire. Cette organisation très rudimentaire s'adaptait du reste très bien à la compréhension fruste de l'indigène. Les villages constituant les Etats, étaient commandés par des frères ou des parents des Rois. Une jalousie féroce les divisait, et chacun dans son domaine, cherchait à se rendre indépendant. Cependant, ils s'entendaient comme larrons, pour pressurer leurs sujets. La plus grosse part revenait aux Rois. Tous inféodés à la coutume † Simo ‡ dont ils étaient les instruments dociles et veules, ils ne faisaient rien sans consulter le féticheur.

La Justice, en matière civile, très expéditive, était subordonnée aux cadeaux qu'offraient les justiciables. Les malheureux indigènes qui ne possédaient rien se voyaient dépouillés de leurs biens, de leurs femmes et de leurs enfants. Au point de vue pénal, et selon le degré de culpabilité, les condamnés avaient des peines corporelles variant entre 25 et 200 coups de corde. L'emprisonnement n'était jamais ordonné, pour n'avoir pas à nourrir les prisonniers. Les voleurs voyaient leurs membres mutilés. Les assassins avaient parfois la tête tranchée, mais le plus souvent, ils étaient condamnés à des peines plus raffinées : le supplice

du poteau, la noyade ou la lapidation. Les légendes les plus fantastiques créés par la coutume ⚔ Simo ⚔ accusaient souvent de pauvres diables de méfaits les plus noirs, qu'ils n'avaient jamais commis. (Cette coutume ⚔ Simo ⚔ fera l'objet d'une étude spéciale).

3^{ème} Section

ORGANISATION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE & JUDICIAIRE ACTUELLE

Les études de l'occupation de protectorat en 1865, furent marqués par une organisation politique, administrative et judiciaire rudimentaire. Ce n'est qu'à partir de juillet 1876, jusqu'à septembre 1888, que les Circulaires, Ordres et décisions furent recueillis sur un Registre (Voir Archives). La plu grande partie de ces documents annulés ou modifiés à la suite de l'expérience acquise, ont été repris par les différents Gouverneurs. En compulsant le Bulletin Administratif ou le Journal Officiel, on retrouve trace de tous ces documents. Il paraît donc inutile d'en donner l'exposer dans cette monographie.

I -) Organisation politique – Traités

1 -) 5 AVRIL 1849 : Traité entre le capitaine de frégate de la Toçbaye, Commandant la corvette ⚔ La Recherche ⚔ et Ton-Ho, chef Landoumas, interdisant la traite des esclaves.

2 -) 18547 : Prise de possession du Cassini, par le Lieutenant de vaisseau Vallon.

3 -) 10 JUIN 1861 : Déclaration de neutralité du Gouvernement Français pendant la guerre du Gouvernement de l'Union et les autres états d'Amérique.

4 -) 28 NOVEMBRE 1865 : Traité entre le Gouvernement français représenté par M. PINET LAPRADE, Colonel du Génie, Gouverneur du Sénégal & Dépendances, et Youra Towel, Roi des Nalous, s'étendant entre les deux rives du Rio-Numez, depuis son embouchure jusqu'à Boké. Le Gouvernement lui donnait une rente de 5.000 francs par an, et lui promettait de le soutenir dans les guerres qu'il aurait à livrer contre les états voisins. Youra, de son côté, s'engageait à mettre toutes ses forces à la disposition du Gouvernement pour soutenir les intérêts du Commerce français dans la rivière. Le Gouvernement se réservait le droit de faire sur le Territoire Nalous les établissements qu'il jugerait utiles aux intérêts des parties contractantes sauf à indemniser s'il y avait lieu, les particuliers dont les terrains seraient choisis pour servir d'emplacement à ces établissements. Les traitants ou autres qui voudraient créer des établissements commerciaux dans le pays Nalous, ne pourraient disposer des terrains qui leur étaient nécessaires qu'après en avoir obtenu par des engagements avec les propriétaires indigènes, la jouissance ou la propriété. Enfin, tous les droits d'ancrage, de traite ou autres consentis par des traités antérieurs au profit des chefs indigènes, étaient abolis.

5 -) 21 JANVIER 1866 : Traité entre le Gouvernement Français, représenté par M. PINET LAPRADE, Colonel du Génie, Gouverneur du Sénégal et Dépendances, et Douka, Roi de Landoumas et Diouck, chef du village de Boké, par lequel, ces deux chefs déclaraient se placer sous la souveraineté et le protectorat de la France. Le Gouvernement reconnaissait Douka Roi des Landoumas, et lui promettait sa protection ; si des difficultés surgissaient entre

les Landoumas et leurs vassaux, elles devaient être soumises à l'arbitrage du Gouvernement. En échange, Douka et Diouck cédaient en toute propriété et sans aucune redevance le plateau de Boké, pour y édifier toute construction qu'il jugerait utile moyennant une indemnité à payer aux propriétaires des cases. Douba s'engageait à favoriser le Commerce dans son pays et à protéger par tous ses moyens l'arrivage des caravanes et des marchandises venant de la rivière. Rien n'était changé aux conventions qui réglaient les droits et redevance que payaient à Douka les traitants pour leurs établissements à terre. Enfin, les contestations qui pouvaient s'élever entre les caravanes devaient être jugées par le Commandant de Cercle d'accord avec le Chef de Boké.

6 -) 22 DECEMBRE 1877 : Acte additionnel au traité du 21 janvier 1866, passé entre Brière de l'Isle, Colonel d'Infanterie de Marine, Gouverneur du Sénégal & Dépendances, représenté par le Capitaine d'Infanterie de Marine Boilève, Directeur des affaires Politiques, et le Roi Douka et Diouck, stipulant que ces deux chefs favoriseront le Commerce dans toute l'étendue de leur pays, et qu'ils protégeront par tous les moyens en leurs pouvoirs, l'arrivage des caravanes de l'intérieur et des marchandises du Bas de la rivière, qu'ils ne prendraient aucune part active aux guerres qui pourraient se déclarer chez leurs voisins soit en prêtant des hommes, des armes, de l'argent, des vivres, soit par tout autre moyen. En échange, le Gouvernement français s'engageait à payer à Douka ou à ses successeurs à compter du 1^{er} janvier 1878, une rente annuelle de 2.000 frs payables par semestre et à terme échu.

7 -) 31 DECEMBRE 1877 : Traité de paix entre les chefs du Bas de la rivière et Youra, roi des Nalous, passé à Victoria (Voir historique).

8 -) 5 JUILLET 1881 : Traité entre les chefs du Fouta-Djallon, Almamy Ibrahima, Alpha Mamadou Pat, Ahmadou Ba, Alpha Oumarou, Almamy Hamadou, Oumarou, fils de l'Almamy Hamadou et Donha Pella, et les membres de la Mission du Fouta, composée de M. le Dr Bayol, et de l'Administrateur Noiro. Par ce traité, le Fouta Djallon, se plaçait sous la souveraineté et le protectorat de la France, accordait aux français à l'exclusion des autres nations, à voyager et à commercer sur tout le territoire. Ils devaient être protégés par l'Almamy à condition de respecter les lois du Pays, de payer un droit fixe de 1.000 frs à l'Almamy pour chaque maison de commerce et un droit de 500 frs aux chefs du pays dans lequel ils devaient établir leurs factoreries. Le Gouvernement Français s'engageait à verser une rente annuelle de 3.000 frs aux deux almamys qui se succèderaient alternativement (Sorias et Alphayas). Les deux chefs Diwal et Timbi et du Labé, devaient également recevoir une rente annuelle de 1.500 francs.

9 -) 5 JUILLET 1881 : Reconnaissance par les chefs du Fouta-Djallon du traité du 5 juillet 1881.

L'almamy donnait en outre, en toute possession aux français, les territoires suivants, où ils pourraient construire des postes :

- a) Le Kantora, sur la rive gauche de la Gambie.
- b) Le Foréah.

c) Le Kakandé (Rio Numez) appartenant déjà à la France.

L'Almamy lui accordait tout le territoire du Rio Pongo, et demandait l'établissement d'un poste à Coréah. Il donnait le Caporo, leSombouya, Dubréka, et tous les pays tributaires, jusqu'à la Mellacorée inclusivement/

10 -) 5 JUILLET 1881 : Clause additionnelle du traité du 5 juillet 1881, accordant une rente annuelle de 1.000 frs à Hamadou Pat, fils de l'Almamy Omar.

11 -) 31 DECEMBRE 1881 : Approbation de ces traités par le Chef de l'Etat.

12 -) 30 JANVIER 1884 : Acte additionnel au traité du 26 novembre 1865, passé entre le Docteur Bayol, représentant le Gouvernement du Sénégal, et le roi Youra Towel, chef des Nalous, à bord du ∇ Héro ∇ à Victoria. Par ce traité, la paix était faite entre Bocar Catounou et Youra, aux diverses conditions stipulées entre eux (voir traité). Le territoire compris entre le marigot de Caniop et celui de Rapas jusqu'à deux kilomètres du fleuve, était cédé par le Roi Youra au Gouvernement de la République Française, en toute propriété, et libre d'impôts. Les droits des factoreries existantes étaient sauvegardées. Aucune nouvelle factorerie ne devait plus s'établir sur ce territoire, sans l'autorisation du Gouvernement du Sénégal. Pour assurer la sécurité de la rivière si nécessaire aux transactions commerciales, Dinah était nommé Ministre responsable du Roi Youra. Il devait toucher 1.200 frs prélevés sur la rente de 5.000 frs donnée au roi Youra, par le traité de 1865. enfin, les Toubacayes, qui étaient la cause de la prospérité du Numez, ne dépendaient que du Gouvernement français, et ne pouvaient être ni inquiétés ni punis par les Chefs Nalous.

En 1888, lorsque le Commandant de Cercle, M. LARGEAU jugea à propos de mettre ce traité en vigueur et d'interdire à Dinah Salifou de percevoir des loyers et des impôts, le Roi des Nalous, poussa les hauts cris, et prétexta qu'on lui avait enlevé le plus beau fleuron de sa couronne, que les paroles de M. BAYOL avaient été mal interprétées, et qu'ils n'avait jamais entendu, en donnant ce territoire, se priver des rentes que lui payaient, les commerçants qui y étaient établis ; qu'on l'avait trompé, et qu'il n'aurait jamais signé ce traité, s'il lui avait été fidèlement traduit.

13 -) 17 AVRIL 1885

Traité de paix intervenu entre M. le Dr BAYOL et les chefs du bas de la rivière. Le roi Youra est reconnu chef des pays qui s'étendent sur les deux rives du Rio Numez, depuis son embouchure, jusqu'au territoire de Landoumas, c'est à dire du marigot de Rapas (rive droite) au marigot de Captès (rive gauche) Dinah devait remplir les fonctions de Premier Ministre, devenait responsable de la tranquillité de la rivière, devait assurer la liberté de la navigation, et les transactions commerciales dans le pays. La paix était signée pour toujours entre le Roi et les chefs du bas de la rivière, qui s'étaient révoltés contre son autorité.

14 -) 20 AVRIL 1885 :

Traité passé à Grand Talibonche (Taïbé) entre M. COFFINIÈRES le Nordeck, Commandant de l'avis ∇ Le Goëland ∇ et les chefs Bagas Bakomé, de Couffin, Tongo san de Botini, Yekbé de Grand Talibonche, et trois autres vieux chefs Tongo, Taouli et Korïa par lequel, les Bagas déclarent se placer sous la souveraineté de la France et accepter que le Commerce soit libre et protégé par eux, à condition que les traitants qui créeraient des établissements commerciaux, s'adresseraient aux propriétaires indigènes, et n'en obtiendraient la propriété ou la jouissance qu'après avoir fait des arrangements entre eux.

15 -) 20 AVRIL 1885 :

Les mêmes chefs Bagas font leur acte de soumission au Roi Youra Towel qu'ils reconnaissent comme leur chef légitime, et roi de tout le Rio-Numez.

16 -) 20 AVRIL 1885 :

Le chef Nalous Baki, de Boffa, reconnaît Youra Towel, comme son chef légitime, et roi du Numez.

17 -) 21 AVRIL 1885 :

Le chef Baga Krouman, de Petit Talibonche (Taïbé) déclare se placer sous la souveraineté de la France, aux mêmes conditions que les autres chefs de Grand-Talibonche, couffin, etc ;

18 -) 21 AVRIL 1885 :

Le chef Krouman reconnaît Youra comme son Roi.

19 -) 5 MAI 1885 :

Traité d'amitié entre le roi des Nalous et le Roi des Landoumas, sur le ∇ Goëland ∇ à Bel-Air. Par ce traité, les deux rois déclarent renoncer à leur intimité passée pour faire à l'avenir commerce d'amitié afin d'obéir aux ordres du Gouverneur qui voulait que toute la rivière fut tranquille. Il était entendu que les Nalous et leurs chefs pourraient se rendre à Boké, sans crainte d'être inquiétés. De leur côté, les Landoumas et leurs chefs pourraient également se rendre à Sokobouly.

20 -) 5 MAI 1885 :

Acte additionnel par lequel le village de Caboy rest définitivement aux Nalous. Le marigot de Caboy indiquant pour l'avenir la limite des Nalous et des Landoumas sur la rive droite, les Nalous allant jusqu'à la mer. Sur la rive gauche, le territoire Nalous s'étendrait du marigot de Captès à la mer.

conserver les territoires qu'ils avaient convoités. On se demande après la lecture des Archives comment le Numez n'a pas échappé à la France.

Les épidémies fréquentes de fièvre jaune et de choléra au Sénégal, ne permettaient pas au Gouvernement d'envoyer périodiquement des avisos dans les rivières du Sud. L'isolement forcé dans lequel se trouvait le poste de Boké, servait de prétexte aux traitants anglais pour discréditer le Gouvernement français. Les indigènes dans leur langage imagé, répétaient partout : † Le Gouvernement es cassé, les bateaux sont cassés, il ne reste plus rien. † Les ennemis de la France avaient beau jeu pour exploiter la situation à leur profit. Les indigènes poussés par les intrigues anglaises, ayant à leur solde de lâches individus sujets français, devenaient insolent. Les traitants anglais, toujours corrects dans leurs rapports avec les Commandants laissaient aux indigènes le soin de dénigrer leur propre Gouvernement en attendant patiemment le moment favorable pour occuper le pays. Dans le Baga-taye, un certain M. BETZ, sujet anglais, représentant une maison anglaise, s'intitulait le roi de la rivière, et se refusait de reconnaître l'autorité du Commandant de Boké. A ce sujet, el e22 août 1879, le Gouverneur écrivait au Commandant Supérieur de Dakar... † Ceux qui ne voudraient plus se soumettre aux considérations mentionnées dans l'article 5 du traité de 1866, après jugement du Commandant, seraient prévenus qu'ils seraient renvoyés de la rivière du moment que leur présence et leur insubordination y deviendraient des causes de troubles ou de difficultés. ‡...

Malgré également le traité du 5 juillet 1881, avec les chefs du Fouta-Djallon, les anglais voyageaient et commerçaient aussi librement que les Français dans cette région. Suivant leur habitude, ils distribuaient des cadeaux sans compter pour gagner la confiance des indigènes. L'Almamy, lui-même, recevait de très belles offrandes, et en 1883, tout laissa supposer un moment qu'il avait passé un traité avec les Anglais. Dans la rivière, ils agissaient en maîtres. Ils avaient imposé les poids et mesures de leur nation, et se refusaient catégoriquement de reconnaître la monnaie et les poids et mesures français. Ils se refusaient de payer les redevances aux chefs. Ils s'installaient sur le territoire libre du poste pour s'exonérer de cette contribution. A Victoria, le Poste de Douane était flanqué de deux factoreries, l'une au Nord, l'autre au Sud. Au lieu de respecter comme les traitants français les lois de la navigation et de laisser leur clôture presque dans la rivière, pour empêcher toute surveillance et pour mieux se livrer à la traite des esclaves et à la contrebande. Il serait trop long d'énumérer les turpitudes de toutes sortes que les Commandants civils et militaires eurent à subir de la part des Anglais. Leur attitude fut toujours très digne. Ils firent des prodiges pour assurer la prépondérance du pavillon français, et pour déjouer toutes les louches machinations qui leur faisaient perdre de leur autorité et de leur influence.

L'Allemagne, par les soins de la Maison COLIN, de Hambourg, établie à Conakry, chercha à négocier avec les chefs du Numez. Par convention du 24 Décembre 1885, elle abandonna ses prétentions en échange d'autres territoires (Petit-Popo et Porto-Seguro).

L'occupation du Protectorat amena la France à intervenir dans les différends continuels entre Nalous, Landoumas, Mikiforés, Foulahs, etc.. dans la rivière. Ce n'était pas chose facile avec les rois qui régnaient. La politique indigène joua un grand rôle pour maintenir la

III) Organisation Judiciaire

Le décret du 10 novembre 1903 a organisé le service de la Justice dans les colonies du groupe de l'A.O.F.

1 -) Justice Indigène : Le décret a garanti aux Indigènes, en tout ce qui n'est pas contraire à nos principes essentiels d'humanité, le maintien de leurs coutumes, fondements d'un droit privé approprié à leur mentalité et à leur état social. Un tribunal indigène siège seulement à Boké. L'Administrateur est Président du Tribunal du Cercle.

2 -) Justice Européenne : La justice européenne est régie par le même décret du 10 novembre 1903.

Deux arrêtés du 6 juillet 1904, et 23 janvier 1906 ont fixé le ressort des Juridictions européennes en Guinée, Boké, dépendait de Conakry.

Un arrêté du 7 avril 1907, a créé une Justice de Paix, à compétence étendue à Boké. L'Administrateur Commandant le cercle remplissait les fonctions de juge de paix, et un agent des affaires Indigènes, les fonctions de Ministre public.

Par décret en date du 27 septembre 1911, un Magistrat de carrière, et un commis-greffier ont été nommés à Boké.

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

DECISIONS & ARRETES RELATIFS A LA FORMATION DU CERCLE

Voir traité et Organisation Administrative

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES COMMANDANTS DE CERCLE :

1866 au 20 MAI 1867.....	Sous Lieutenant CAUVIN
20 MAI 1867 au 1 ^{er} AVRIL 1869.....	Sous Leutenant BASCANS
1 ^{er} AVRIL 1869 au 14 AVRIL 1869.....	Dre de la Marine BECHON
14 AVRIL 1869 au 22 MAI 1871.....	Lieutenant CHIRON
22 MAI 1871 au 25 JANVIER 1872.....	Lieutenant BUQUET
25 JANVIER 1872 au 6 JUILLET 1873.....	Lieutenant VIDAL
6 JUILLET 1873 au 7 FEVRIER 1875	
7 FEVRIER 1875 au 7 SEPTEMBRE 1875.....	Lieutenant POULONOT
4 SEPTEMBRE 1875 au 1 ^{er} DECEMBRE 1876...	Lieutenant DEIN
1 ^{er} DECEMBRE 1876 au 30 AOUT 1878.....	Commandant Cercle 1 ^{er} Cl. MARTIN

30 AOUT 1878 au 4 JUILLET 1880.....Capitaine DEHOUSSE
 4 JUILLET 1880 au 9 MAI 1881.....Lieutenant GALIBERT D'AUQUE
 9 MAI 1881 au 7 JUIN 1883.....Lieutenant POLLIART
 7 JUIN 1883 au 6 OCTOBRE 1885.....Com. De Cercle DE BEECKNAN
 6 OCTOBRE 1885 au 15 AVRIL 1886.....Lieutenant BICHOME
 15 AVRIL 1886 au 12 AOUT 1886.....Docteur de la Marine CORNET
 12 AOUT 1886 au 14 JUILLET 1887.....Commandant de Cercle E. MARTIN
 11 JUILLET 1887 au 30 AOUT 1887.....Docteur LAMOLE
 15 SEPTEMBRE 1887 au 4 NOVEMBRE 1887. Aide-Médecin LIEVRE
 4 NOVEMBRE 1887 au ...MAI 1888.....Commandant de Cercle LARGEAU
 MAI 1888 au ... FEVRIER 1889.....Commandant de Cercle GUILLON
 (Décédé)
 FEVRIER 1889 au 26 JUIn 1892.....Administrateur OPIGEZ (Décédé)
 AOUT 1892 au 20 JANVIER 1893.....Administrateur BAILLAT
 20 JANVIER 1893 au 7 MAI 1897.....Administrateur MILANINI
 15 DECEMBRE 1898 au 27 MARS 1899.....Adm. De LABRETOIGNE DU MAZEL
 27 MARS 1899 au 3 MAI 1899.....Commis des A.I. GASPARI
 3 MAI 1899 à NOVEMBRE 1899.....Administrateur DESAILLE
 NOVEMBRE 1899 ai 1^{er} SEPTEMBRE 1900.....Brigadier des Douanes CERES
 1^{er} SEPTEMBRE 1900 au 31 MARS 1902.....Administrateur-Adjoint VALEN
 1^{er} AVRIL 1902 au 5 AOUT 1902.....Adjoint des A.I. E. GAUTHIER
 5 AOUT 1902 à DECEMBRE 1902.....Administrateur-Adjoint LIURETTE
 DECEMBRE 1902 à OCTOBRE 1903.....Administrateur-Adjoint VALEN
 OCTOBRE 1903 à JANVIER 1905.....Administrateur-Adjoint TREILLARD
 JANVIER 1905 à FEVRIER 1905.....Administrateur DESAILLES
 FEVRIER 1905 et MARS 1905.....Adm-adjt. MAMBAUE HAMADOU
 17 MARS 1905 au 12 AVRIL 1906.....Adjoint A.I. ROBERTY
 12 AVRIL 1906 au 18 JANVIER 1907.....Administrateur Adjoint BASTIE
 18 JANVIER 1907 à JUILLET 1907.....Administrateur DESAILLES
 3 JUILLET 1907 au 7 NOVEMBRE 1907.....Administrateur Adj. BILLAULT
 NOVEMBRE 1907 au 7 NOVEMBRE 1908.....Administrateur-Adjoint TREILLARD
 NOVEMBRE 1908 au 8 AVRIL 1909.....Administrateur LEMALLE
 AVRIL 1909 au 28 NOVEMBRE 1909.....Administrateur en Chef J. MARTIN
 28 NOVEMBRE 1909 au 5 MARS 1910.....Administrateur-Adj. LE CARDANER
 5 MARS 1910 au 18 JUILLET 1910.....Administrateur CHESSE
 18 JUILLET 1910 au 14 DECEMBRE 1910.....Administrateur LEMAME (Décédé)
 14 DECEMBRE 1910 au 28 JANVIER 1911.....Administrateur-Adjoint FOUSSET
 28 JANVIER 1911 au 8 OCTOBRE 1912.....Administrateur J. FIGAROL
 8 OCTOBRE au 25 JANVIER 1913 (Intérim).....Administrateur-Adjoint RIMAJOU
 25 JANVIER 1913 au 30 JUIN 1914.....Administrateur du LAURENS
 1^{er} JUILLET au 10 JUILLET 1914 (Intérim).....Administrateur-Adjoint BOUYO
 10 JUILLET 1914 à JANVIER 1917.....Administrateur A. MICHELANGELI
 JANVIER 1917 à JUIN 1917.....Administrateur M. ECALLE
 JUILLET à
 Administrateur-Adj. CASTAING
 Administrateur en chef CHAFFAUD

au 23 AVRIL 1924.....Administrateur CASTERAN
 23 AVRIL 1924 au 23 SEPTEMBRE 1924.....Administrateur-Adj. FILATRIA
 24 SEPTEMBRE 1924 à MARS 1926.....Administrateur MICHELANGELI Simon P.
 MARS 1926 au 29 JANVIER 1928.....Administrateur en chef BILLAULT
 30 JANVIER 1928 au 28 JANVIER 1930.....Administrateur en chef J. LUCAS
 29 JANVIER 1930 au 14 MARS 1930.....Adj. Principal FONTIBAUT
 15 MARS 1930 au 14 JUILLET 1930Administrateur-Adjoint de SUSIVI
 15 JUILLET 1930 au 1^{er} AOUT 1932.....Administrateur JUGLA
 1^{er} AOUT 1932 au 12 OCTOBRE 1932.....Administrateur Adj. CLOUZET
 12 OCTOBRE 1932 au 17 JUIN 1933.....Administrateur en chef MAGUET
 18 JUIN 1933 au 4 FEVRIER 1935.....Administrateur ROMIEUX
 5 FEVRIER 1935 au 24 FEVRIER 1936.....Administrateur en chef ALBERT
 25 FEVRIER 1936 au 12 MAI 1937.....Administrateur MARTIN CHARTRIE
 13 MAI 1937 au 7 AVRIL 1939.....Administrateur AUBER (Marc)
 7 AVRIL 1939 au 8 JUILLET 1941.....Administrateur de CANTEBAR
 9 JUILLET 1941 au 31 JUILLET 1942.....Administrateur-Adjoint CANAL
 1^{er} AOUT 1942 au 15 SEPTEMBRE 1945.....Administrateur SEGEALON
 1^{er} SEPTEMBRE 1945 au 5 FEVRIER 1946.....Administrateur J. CHOINE
 6 FEVRIER 1946 au 12 JUILLET 1947.....Administrateur en chef E. NOEL
 12 JUILLET 1947 auAdministrateur en chef LUQUET
 MAI 1949 à JANVIER 1951.....Administrateur-Adjoint GENNET

ADMINISTRATION DU CERCLE

- 1 L'Administrateur, Commandant de Cercle
- 1 L'Administrateur-Adjoint, Adjoint au Commandant de Cercle
- 1 PERSONNEL SUBALTERNE : Deux adjoints des Affaires Indigènes, et deux Commis.
- 1 PERSONNEL INDIGENE : Deux interprètes
- 1 GARDES DE CERCLE : 1 Sous-Brigadier, 14 gardes
- 1 LAPTOTS : 1 Caporal et 6 laptots
- 1 GARDES DE CERCLE :
- 1 Garde de Police (Arrêté du 2 mars 1901 - 29 juin 1901, 3 février 1904, 5 mai 1906).
- 1 L'arrêté du 16 février 1910 a été modifié par un arrêté du Gouvernement Général, en date du 29 novembre 1911 (J.O. du 1^{er} Janvier 1912).
- 1 Les Gardes de Cercle sont chargés de la Police, des arrestations, de la surveillance des prisonniers, et du service de Garde. Ils escortent les courriers piétons dirigés sur Kadé et Boffa. Ils font l'exercice 4 fois par semaine et des tirs une fois par mois.
- 1 GENDARMERIE :
- 1 Décret du 21 MAI 1907, portant création d'un Détachement de Gendarmerie en Guinée Française, promulgué par arrêté du Gouverneur Général en date du 24 juin 1907.
- 1 Le détachement se composait de :
 - 1 1 Maréchal des Logis, 1 Brigadier, 8 Gendarmes
- 1 Par décret du 1^{er} octobre 1908, promulgué dans la Colonie le 23 octobre 1908, le détachement de Gendarmerie était supprimé.
- 1 Le détachement de Boké était composé de deux gendarmes.
- 1 PRISON :
- 1 Il n'existe pas d'arrêté concernant la prison. Les locaux sont confortables et assez bien aménagés. Il n'existe pas de local susceptible de recevoir des Européens.

1 POSTES & TELEGRAPHES : (Renseignements donnés par le Service des P.T.T.)

- 1 Le service de la poste fut, pendant de très longues années assuré par le service de la Douane, et pendant quelques temps par l'argent Spécial.
- 1 Les archives ne donnent pas de renseignements au sujet de l'établissement de ce service.
- 1 Boké est actuellement classé dans la deuxième catégorie par un arrêté du 15 janvier 1912, après avoir été l'un des bureaux les plus importants de la Colonie. De bureau participe à toutes les opérations postales et est ouvert au Service de la télégraphie officielle et privée.
- 1 En ce qui concerne le service des Colis-Postaux, divers arrêtés règlement l'admission et le transport de cette catégorie d'objets ont indiqué les taxes à payer à l'arrivée à Boké, et au départ de cette localité. Arrêté du 17 novembre 1899. boké est ouvert au service des postaux avec valeur déclarée.
- 1 Arr. 18 novembre 1899 :) fixant les taxes de transport des colis postaux d - 3 (Septembre 1908) dans la colonie.
- 1 Arrêté du 13 février 1911, modifiant celui du 3 septembre 1908 et donnant nouveau tableau des taxes.
- 1 De plus, depuis le 1^{er} août 1907 Boké, comme les autres bureau de l'intérieur de la colonie, participe à la réception au service des postaux avec remboursement.

1 COURRIERS :

- 1 Les correspondances étaient autrefois postées par des avisos, des vapeurs et des goëlettes. Aujourd'hui, Boké reçoit de Conakry des courriers par voie de terre et par voie de mer. L'acheminement par terre est assuré en exécution des prescriptions d'un arrêté de 1910, pris en raison de l'échouement en rade de Conakry, du vapeur subventionné † Albert ‡ (armateur concessionnaire du service tri-mensuel CONAKRY-DUBREKA (facultatif) BOFFA-BOKE et retour.
- 1 Un service maritime postal fonctionne actuellement entre CONAKRY et BOKE, puis au retour, BOKE-SIERRA LEONE-CONKRY, avec escale à BOFFA dans les deux sens. (Vapeur † Gabon ‡ de la Cie des Chargeurs Réunis, subventionné). Boké et Conakry correspondent encore au moyen des côtres et goëlettes de maison de Commerce.

1 SERVICE TELEGRAPHIQUE :

- 1 La ligne du Sénégal qui relie Conakry à Kaorane, traverse Dubreka, Boffa, Boké, Bensané et Kadé. Boké est centre de dépôt pour les autres postes.

1	Recettes budgétaires de Boké, année 1911.
1	1 -) Produits taxes correspondances postales : 1.842.frs 09
1	2 -) Produits colis-postaux :1.412 frs 35
1	3 -) Droits sur mandats émis :..... 362 frs 10
1	4 -) Produits télégraphie privée intérieur : <u>3.990 frs 10</u>
1	TOTAL : 7.606 frs 64

1 TRAVAUX PUBLICS :

1 Le service des Travaux Publics n'est pas représenté dans le Cercle. Les agents sont dirigés sur Boké, au moment des Travaux en cours.

1 AGRICULTURE :

1 Le service de l'Agriculture n'est pas non plus représenté dans le cercle. La présence permanente d'un agent de culture dans un pays essentiellement agricole comme le Numez serait de la plus grande utilité (Voir Note région de Boké, J.O. du 1^{er} avril 1906, page 217).

1 GRENIERS DE RESERVES :

1 Dans le courant de 1911, il a été créé des greniers de réserve dans les principaux villages du Cercle.

1 DOUANES :

1 (Renseignements donnés par le service des Douanes – BOKE)

1 postes de douane – Répartition – Attributions.

1 La douane fut installée à Victoria en 1866.

1 1 -) Le bureau central de Victoria fut transféré à Boké en 1906. Victoria est devenu un poste secondaire.

1 2 -) Poste secondaire de KANDIAFARA, encore existant.

1 3 -) Poste secondaire à CAP-KEN, supprimé.

1 Le burau principal de Boké est ouvert aux importations et exportations directe, aux opérations du grand et petit cabotage, il centralise en outre, les petites écritures des postes secondaires, et leur transmet les ordres du Chef-Lieu.

- 1 Les postes secondaires ont pour objet principal, la surveillance de la frontière. KANDIAFARA, toutefois, assure également la perception de droits à l'entrée et à la sortie, sur les caravanes venant ou se

1 Etat du crû exporté du Numez, directement ou par cabotage, de 1901 à 1911 – (Statistiques Douanes)

Exportation 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1908 1909 1910 1911 Caoutchouc

Palmistes

Huile de Palme

Sésame

Arachides

Cuir

Gomme

Cire

Ivoire 132.625

1.305.377

157.299

1.029

977.571

43.778

1.069

2.846

673210.516

841.245

161.916

1.229

1.402.201

55.116

2.121

2.376

403261.699

1.238.882

80.399

228.720

1.850.236

55.991

3.585

4.462

340260.205

1.386.543

69.660

131.304

360.974

60.937

3.864

4.526

280292.192

1.312.907

73.863

82.956

96.319

51.742

4.327

2.663

276315.091

1.613.001

164.808

55.995

135.533

50.766

10.455

2.889

288272.712

1.674.248

213.985

47.741

862.788

59.829

16.305

3.745

128263.957

1.571.054

166.455

177.001

1.396.918

54.804

10.018

7.383

294330.532

1.672.880

187.420

132.294

1.479.881

47.595

5.223

4.621

282246.677

2.071.567

230.674

133.344

255.835

44.278

7.459

3.151

11265.497

1.875.024

107.171

220.062

222.745

53.648

5.087

5.235

127

D'après les commerçants, ces statistiques seraient complètes. Il conviendrait d'ajouter aux chiffres ci-dessus le total des exportations opérées par des cotres venant de Katako, Taibé, Taïdi, Cassane, etc... et filant directement sur Conakry, sans passer par Victoria. Les statistiques de Douane pour les maisons de commerce partent de mai à mai de chaque année. Il n'est donc pas étonnant que les statistiques ci-dessus faites du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, ne concordent pas avec les statistiques du Commerce.

rendant en Guinée Portugaise.

IMPORTATIONS :

Les marchandises importées directement d'Europe comprennent principalement toutes les catégories de tissus, les sels, tabacs, sucres, alcools et boissons de toute nature, matériaux divers, etc... Ces importations ont lieu par vapeur (8 à 10 par an). Quelques caboteurs, environ 150 à 160 par an, assurent également le transport de Conakry à Boké, des marchandises diverses prises à la consommation du chef-lieu, ces transports s'effectuent sans passavants, et sont compris dans la navigation au cabotage.

EXPORTATIONS :

Les principaux produits exportés directement par vapeurs en Europe, ou expédiés par caboteurs, au chef-lieu se détaillent comme suit : Caoutchouc, amandes de palme, huile de palme, Sésame, arachides, peaux brutes de bœufs, gomme cire, ivoire.

RECETTES :

Le décret du 14 avril 1905, ayant supprimé les droits de sortie pour les produits du crû, à l'exception du caoutchouc, les recettes à l'exportation ont diminué sensiblement, depuis cette époque. Ainsi, prenant pour base, les droits perçus de 1901 à 1904, la moyenne des perceptions atteignait 24.000 frs, tandis qu'en établissant la moyenne de 1905 à 1911, on arrive au total de 6.000 frs, d'où une diminution de 18.000 frs.

En résumé la moyenne des perceptions s'élève annuellement à 142.000 frs (Importation, Exportation, Colis-Postaux, Navigation).

SURVEILLANCE :

La surveillance sur mer est bien difficile, sinon impossible, avec des embarcations comme celles existant à Victoria et à Kandiafara. Ces embarcations jaugent à pleine deux tonnes et n'offrent aucune sécurité. Ce serait folie que de prétendre gagner à la course, ou même suivre de loin les cotres portugais, qui à l'époque des colas se livrent à la fraude sur une vaste échelle. Pour obtenir des résultats, il convient de doter Victoria d'une embarcation pontée et rapide, de 8 à 10 tonneaux, et de recruter de bons marins, connaissant à fond tous les marigots avoisinant le Numez.

CONSIDERATIONS GENERALES :

Afin d'annihiler les risques de fraude dans le transport à Boké des marchandises provenant des vapeurs, il serait à désirer que les bureau de Boké fut installé à Victoria à nouveau. Ce poste, en effet est situé sur le passage des vapeurs, et le chef du bureau aurait toute facilité pour les faire escorter jusqu'à leur point terminus à Bel-Air. Il assisterait en personne au pointage des marchandises après vérification, délivrerait le

bon à enlever et le bulletin de liquidation aux maisons de commerce jouissant du crédit d'enlèvement. Pour celles n'ayant pas ce privilège, il délivrerait simplement le bulletin de liquidation, et ne laisserait enlever que sur présentation du récépissé de l'Agent Spécial de Boké. De la sorte, les opérations seraient régulières et tout danger de fraude écarté.

Au contraire, le bureau principal étant à Boké, et les formalités devant être faites à ce bureau, il est à craindre que la fraude ne s'accomplisse pendant le trajet Bel-Air – Boké. A Boké, serait placé un préposé ou un sous-brigadier, pour la liquidation des colis-postaux, et l'expédition à la navigation au cabotage.

PERSONNEL :

Boké : Un commis – Un préposé européen – Un préposé indigène.

Victoria : Un sous-brigadier – 8 laptots

Kandiafara : Un préposé – 8 laptots.

ASSISTANCE MEDICALE INDIGENE INSTITUT VACCINOGENE :

Léproserie. (Renseignement donné par le service de Santé de Boké). Fonctions à Boké depuis 1905 (Arr. 8 septembre 1905).

Les bâtiments destinés à ce service comprennent :

Un dispensaire, renfermant une pharmacie, une salle de pansements, une salle de consultations, une infirmerie où peuvent être hospitalisés les indigènes, pourvue de 10 lits, et des dépendances nécessaires W.C.

Le personnel se compose d'un Médecin et de deux infirmiers.

La clientèle indigène comprend les habitants de Boké, et des environs immédiats, et les indigènes venant de villages plus éloignés. En 1911, le dispensaire a donné 26.400 consultations.

Pendant la saison des pluies, le dispensaire est fréquenté uniquement par les habitants de Boké. Pendant la saison sèche, on voit des malades arriver par groupes de villages distants de deux ou trois jours de marche, et venir passer à Boké, les quelques semaines nécessaires à leur traitement. C'est cette partie de la population qui permet surtout de se rendre compte des progrès que fait l'Assistance médicale parmi la population indigène.

Les affections les plus souvent observées sont : des bronchites en janvier et février. Les troubles intestinaux un peu de toute saison (constipation, diarrhée).

Des affections de la peau : gale, pian, psoriasis, et surtout des plaies et des ulcères. Les accidents syphilitiques tertiaires amènent environ 10% des malades et nécessitent une énorme quantité d'iodure.

La tuberculose pulmonaire n'a été que deux fois en 1911, parmi les consultants du matin.

LEPROSERIE :

Il y a environ 30 cas de lèpre, dont la forme la plus habituelle est la lèpre amputant et la lèpre ulcéreuse.

La léproserie fut installée à titre d'essai. Elle n'a donné aucun résultat satisfaisant par manque de personnel. Son installation nécessitait des dépenses qui n'étaient pas en rapport avec les services que cet établissement pouvait rendre. Les lépreux malgré la surveillance la plus active réussissaient à s'évader.

(La lèpre est relativement peu fréquente. 65% des cas considérés comme de la lèpre, sont des syphilis tertiaires, qui guérissent parfaitement avec un traitement spécifique.)

Il n'existe pas d'institut vaccinogène. Le cercle reçoit directement le vaccin de Kindia.

La variole est inconnue dans le cercle depuis 2 ans. Dans ces dernières années il a été pratiqué 15.000 vaccinations. Les tournées de vaccin se pratiquent de préférence pendant la saison sèche, de Novembre à Mai.

Il n'y a pas de cas de maladie de sommeil constaté parmi les maladies fréquentant le dispensaire.

4^{ème} SECTION

RENSEIGNEMENT GEOGRAPHIQUES

Configuration du terrain – Plaines – Hauteurs – Bois – Marais – Lacs – Lagunes – Fleuves – Rivières – Arroyos – Puits, etc...

Configuration du terrain

Le cercle du Rio Numez est un cercle côtier. Il est limité, au nord, par la Guinée Portugaise, au sud par le cercle du Rio-Pongo, à l'est par le cercle de Télimélé et Kadé, et à l'ouest par l'Océan. (Limites officielles J.O. 15 septembre 1911, page 626). Il affecte presque la forme d'un pentagone.

Si l'on faisait partir du village de TELIKA (S.O. du cercle, pays Mikiforés) une ligne qui aboutirait à KANDIAFARA (N.O. du Cercle) en passant par le village de

BENDOUGOU (Mikiforés) et la ville de Boké, on partagerait le cercle du Numez, en deux parties bien distinctes, tant au point de vue physique et économique, qu'au point de vue ethnique.

La partie Est du cercle ainsi obtenue est habitée par les Foulahs Coundas, les Tendas, les Yolas, quelques foulahs, et de Landoumas. C'est une région extrêmement tourmentée, constituée par une succession de hauts plateaux latéritiques, encaissant des vallées étroites et profondes qui s'élèvent au fur et à mesure que l'on approche des montagnes du Fouta Djallon. Les plus grandes hauteurs se rencontrent aux environs des villages de OUASSOU, BOULLERE et BENSANE, à proximité de la frontière portugaise, des cercles de Kadé et de Téliélé.

HAUTEURS :

Les principaux sommets sont ceux des Monts KINTAO, OUNLEDIOUSSI, GUILÉDJI, NETERE et PARAGOGO, d'une altitude approximative de 6 à 700 mètres. Kontinta à proximité de la frontière portugaise sur les bords du Congo, de la même altitude, et le mont TELIKO, partie Sud du Cercle (Mokiforés) également de 6 à 700 mètres de hauteur.

PLAINES :

Les plaines commencent aux environs de Boké, et s'étendent vers l'Ouest et le Sud-Ouest. La partie Ouest où sont installés les Bagas-forés, les Mikiforés, les Nalous, quelques Bagas Mandouris et quelques foulahs Coundas, sur la rive droite du Compony, c'est l'antithèse absolue de la partie est. Ici, pas le moindre repli de terrain, pas le plus petit quartier de roc, c'est la plaine bourbeuse transformée en immenses rizières, c'est la forêt de palmiers avec ses richesses à peine exploitées, qui s'étend tout le long de la côte depuis l'Ile de Bourrett près de l'estuaire du Rio- Capatchez, jusqu'au Nord du Rio-Compony, à proximité de la Guinée Portugaise. La végétation très luxuriante s'étale partout en de merveilleux décors. C'est aussi malheureusement le pays des marais, des moustiques, des tsé-tsé, c'est en un mot, le pays de la fièvre.

Le Cercle se compose donc de deux parties bien distinctes. L'une avec son sol aride et bouleversé et à peine cultivé. L'autre possède des terres plates, grasses, se prêtent à la plupart des cultures, et en particulier, à celle du riz.

FLEUVES :

Le Cercle du Rio-Numez est arrosé par deux grands fleuves : le Rio Compony ou Cogon, et le Rio-Numez ou Tiguilinta.

Le Rio-Numez prend sa source à DARELAYAH (Cercle de Téliélé) et coule du S.O. au N.E. puis il monte vers le Nord, et redescend vers le Sud, jusqu'à Boké, après avoir fait une boucle assez prolongée. Il est appelé TIGUILINTA. Il prend le

nom de Numez, un peu au dessus de Boké (Corrérah et Baralandé) point extrême de la navigation (rapides).

Il prend ensuite la direction de l'Ouest pour aller se jeter dans la mer par un estuaire large d'une dizaine de kilomètres. Le Rio Numez (entrée) se trouve par 17 - longitude Ouest et 10 - 40 latitude Nord.

Ses principaux affluents sont : Rive droite : les rivières de Bouroundou, KASSOMBA, et Boffa. Rive gauche : les rivières Bourouma, Kamsaré et celle de TAIBE. Près de Boké, les rivières Orébonfon et Batafon (2 pont Eiffel).

Le RIO-COMPONY ou Congo, descend des montages de CONSOTOMI (Cercle du Rio-Pongo) pour ponter jusqu'à hauteur de la Guinée Portugaise, en passant par BENSANE, village situé à proximité de frontière du Cercle de Kadé puis il s'achemine vers l'Ouest, passe à KANDIAFARA, redescend vers le sud, et va se jeter dans l'Océan, par un large en face de l'archipel des Iles Tristao.

Ces deux grandes rivières qui traversent le cercle dans toute sa largeur ne sont malheureusement navigables que sur une très faible partie de leur cours, par des navires d'un certain tonnage. Es vapeurs, néanmoins, à très haute marée, remontent le Numez jusqu'à Bel-Air, et les vapeurs d'un tonnage moindre, jusqu'à Boké, c'est à dire jusqu'à environ 60 kms de la mer.

Quant au Rio-Compony, il est navigable aux petits vapeurs jusqu'à près de Kandiafara. Au-delà de ces points, la navigation est rendue impossible par des rapides et par des chutes infranchissables.

Une troisième rivière beaucoup moins importante que les précédentes, le RIO-KAPATCHEZ, connue surtout sous le nom de rivière de KATAKO, prend sa source aux environs du village de SONGOLOU (Mikiforés) et coule à travers le Bagataye avant d'aller se jeter dans la mer au Sud des Iles BOUROTE et de Binari. En plus de ces rivières, il y a une infinité de petits cours d'eau appelés † SANGUINES ‡ qui sillonnent en tous sens la région côtière (pays Nalous et Bagas). Serpente à travers des terrains marécageux et communiquant entre eux, ils forment un enchevêtrement de canaux où sont semées de nombreuses îles plates et basses. Tous ces marigots sans exception ont leur rive recouverte d'une très épaisse couche de vase grisâtre d'où émergent des racines de palétuviers.

ILES :

Les principales îles sont, en montant du Sud au Nord : les Iles BOURITE, BINARI, BOTINI, l'ILE de TAIDE (Petit-Talibonche) celles de BOFFA et de KAPSINN, et enfin, les ILES de KATARACK, CAPEN, NIENE SOURY et FORE SOURY (ces deux dernières inhabitées) qui forment l'archipel des îles TRISTAO.

LACS :

La marée se faisant sentir à plus de 60 kms dans l'intérieur, les rivières n'offrent aux indigènes des régions côtières du Bagataye et du Naloutaye, que des eaux saumâtres absolument impropres à la consommation. Aussi, trouve-t-on dans la plupart des villages des puits dont la plus grande profondeur ne dépasse pas 4 mètres et qui donnent une eau douce, mais infiniment sale. Il est vivement recommandé aux européens appelés à circuler dans ces pays, de se munir à leur départ d'une ample provision d'eau potable.

SOURCES :

Il existe des sources dans le pays Mikiforés, une dans l'île de CAP-KEN, et une autre à deux heures de marche environ sur la droite de la rive BOKE-FODE-KOTENGA. Une dans la concession de la Mission Catholique à Boké.

MARAIS – BOIS :

Pendant les deux tiers de l'année, les plaines de la région côtières sont complètement inondées, rendant toute circulation impossible ; les flancs des montagnes sont boisés, mais la forêt proprement dite n'existe pas dans le cercle. On rencontre quelques bouquets épars dans les plaines. (Tous ces renseignements ont été fournis par l'Administrateur adjoint RIMAJOU).

CLIMAT : Régime des saisons, Températures extrêmes et moyennes, vents régnaux, tornades, etc...

Le climat, dans le cercle tient à la fois du littoral et du Fouta. Du littoral par l'humidité et du Fouta par la rareté des pluies. On ne constate pas en effet des journées et des journées entières de pluies comme à Conakro ou à Dubreka.

Des averses très abondantes, généralement accompagnée de coups de tonnerre se produisent dans la journée ou dans la nuit, au renversement des marées, ou à moitié marée, suivant la saison. (Mai-Juin, renversement marée – juillet demi-marée. En septembre et octobre, au renversement de la marée). Ces averses ne durent pas plus de 2 à 3 heures. En août, on constate parfois 7 à 8 heures de pluie de 2 à 3 heures de pluies consécutives accompagnées de vent frais et assez fort venant de S.S.O. pendant ce mois, l'influence de la marée est nulle. Parfois vent fort et frais sans pluie. Averse venant du sud et du sud-est.

Pendant l'hivernage, il arrive assez souvent d'être favorisé par quelques beaux jours de soleil, mais alors la température est alourdie par la saturation d'électricité qui s'accumule dans l'atmosphère. Le tonnerre se fait entendre presque tout le temps pendant l'hivernage. Les pluies sont accompagnées de vent, tantôt du S.E., de l'est, tantôt du nord-est. La foudre tombe assez souvent sur Boké. Pendant la pluie, la température fraichit. L'humidité est pénétrante.

Il existe deux saisons bien distinctes : l'hivernage, (Gnémé, en soussous, Darran, en Landouma). Il commence vers la première quinzaine d'avril, par des tornades sèches parfois très violentes. Les premières pluies font leur apparition en mai par des tornades très fortes, accompagnées de pluies assez abondantes et de vent. Quelques pluies assez fortes ont été cependant observées dans la première quinzaine de décembre.

La saison sèche (SOGOFERE en soussous, mawan en Landouma), commence vers le 15 ou le 20 novembre et se termine dans la première quinzaine d'avril.

Les débuts de la saison sèche sont extrêmement pénibles. La période de transition durant laquelle la température est lourde et fatigante ne prend fin qu'à l'apparition des premiers vent d'est qui se font sentir vers le 15 ou 20 décembre. Ils augmentent d'intensité tous les jours, et en février et mars, on se croirait parfois au Sénégal. La transition de la saison sèche à l'hivernage est également pénible.

VENTS :

Les tornades sont toujours accompagnées de vent. Au début, le vent vient directement de l'est, 15 ou 20 jours après l'établissement de l'hivernage, de l'est et de sud-est. En juillet, août, etc... du nord-est. Dès que les pluies ont cessé dans la journée, ce vent change subitement. Il arrive du sud et plus souvent du sud-ouest. Vers la fin de l'hivernage, les pluies sont accompagnées de vents de l'est et du sud-est. A partir de décembre, vent d'est, il se maintient même la nuit, mais plus frais. A partir de février, la température est très chaude de 9 heures du matin à 4 heures et demie ou cinq heures du soir. Le vent frais d'ouest et de sud-ouest se lève alors. Les nuits sont très bonnes. (De 13 à 15 degrés). De décembre à février, un épais brouillard enveloppe le Numez et Boké. Il se dissipe au premiers rayons du soleil. Il a été constaté cependant que le brouillard se maintenait parfois jusqu'à deux heures de l'après midi.

TEMPERATURE :

Hivernage : Minima 16 à 24 -

Maxima 24 à 30 - très approximatif.

Saison sèche : Minima 24 à 32 -

Maxima 32 à 38 -

Il n'existe pas dans le cercle des instruments pour procéder à des observations météorologiques.

VEGETATION :

Dans toute la zone côtière, la végétation est assez puissante. Les rivières sont bordées de petits palétuviers. La TIGILINTA est bordée de grand arbres, et le Compony également. Les plaines des Landoumas et Mikiforés sont garnies de ménés et de Lamys et d'épais fourrés de bambous.

MAITRE DU SOL :

La partie est ou partie montagneuse possède un sel rocheux, latéritique et gréseux, alors que la partie ouest ou région côtière, se compose presque exclusivement de marnes argileuses et de couches sablonneuses, se prêtant parfaitement à toute sorte de culture (Le Bagataye excepté).

MINES – CARRIERES – SALINES NATURELLES, etc...

Il en existerait à BOUROUNDYOU (gisements de houille) mais des recherches faites récemment il résulterait que les premiers prospecteurs auraient tout simplement bluffé).

ARBRES UTILES, par leur bois, leurs fibres, au point de vue de l'exportation et de l'industrie locale.

Il existe dans le cercle à l'exception du Bagataye, quelques grands arbres mentionnés sur le livre † Essai sur la Flore ‡ de M. POBEGUIN.

Doundaré, Gobi, Kaki, Kalantou, Kantigni, Khemfé, Kinsi, Lami, Lougouré, Lougouré Siné, Mango, Mékia, Méli, Méné, Néri, Ouassa, Ouofri ou Oufiré, Simmé, Simingni ou Kalentou, Sokouy, Sougué, tola, Tombigni, Toumbo Khari, Yété.

Renseignements sur d'autres espèces d'arbres :

Fallegué : 1m20 à 1m70, au tronc, 25 à 30m de hauteur, sert à faire des planches et des tam-tam.

Sakaré : 2m à 2m50 au tronc, 20 à 15 m de hauteur, sert à faire du charbon.

Boto : 0m50 à 0m60 au tronc, 8 à 10m de hauteur, sert à faire des piliers.

Ouloungui : 0m90 à 1m au tronc, 15 à 20m de hauteur. La sève sert à coller.

Sambéfigué : 0m60 au tronc, 8 à 10m de hauteur, médicament.

Yagalé : 0m90 à 1m au tronc, de 15 à 20m de hauteur, sert à faire des cadres de porte.

Kamoundji : arbuste, grand comme le cotonnier, sert à faire l'encre rouge.

Koureidoundaké : (Copa en Landouma) 1m50 à 2m au tronc, 30 à 40m de hauteur. Sert à faire des planches.

BOIS POUR MEDICAMENTS :

Fofoï ou Popo : L'écorce bouillie sert contre les maux de ventre.

Gnégnendji : Racine bouillie sert contre les maux de ventre.

Ouendji : Sert contre la blennorrhagie.

Kamdérie : Contre les maux de ventre. Les racines servent à nettoyer les dents (Kadadéri-Bessé).

Bolonta : Infusion des feuilles bouillies sert contre la blennorrhagie.

Dakouna : Les fruits se mangent. L'eau des feuilles bouillies sert contre la gale.

Bangba : La racine bouillie sert contre les maux de ventre, la blennorrhagie, et la varicocèle.

Kenkeliba : L'eau des feuilles bouillies sert de diurétique.

Toulendji : Racine bouillie pour purgatif.

Onguélé : Feuilles bouillies pour purgatif.

Yoloya : Feuille bouillie. Tisane bonne pour toutes les maladies (se trouve aux environs de Kamsitaye).

BOIS ET PLANTES VENENEUSES :

Yéli : L'écorce pilée et macérée dans l'eau sert de poison.

Mémé : donne un fruit rouge. Les feuilles ressemblent en plus petit à celles de l'avocatier et contiennent du poison. Les animaux meurent s'ils mangent la feuille.

Onguélé : Médicament purgatif. La feuille contient du poison. Il faut la laisser bien bouillir pour qu'elle soit inoffensive.

Toulondji : Comme l'Onguélé.

BOIS A TEINTURE :

La teinture est obtenue par le mélange des écorces des arbres Garé-Ouanda, et Loubi.

BOIS A TANNER :

Méli – Kamadéri – Kinsi.

FRUITS :

Mango (Mango Konbouri) de couleur blanche, très filandreux, d'un goût assez prononcé de térébenthine.

Mango (Cheni) grosse mangue, couleur rougeâtre, ressemble à la mangue greffée.

Mokhé (Corossolier)

Foufia (Papayer.

Sougué – Fruit d'un grand arbre de la taille d'un fromager, ressemblant à une prune oblongue, à peau rousse, très peu de chair autour d'un gros noyau, comestible de même que l'amande.

Kodé : Fruit de couleur jaune clair, de la grosseur d'une petite cerise. Le fruit entier est comestible.

Moronda : Fruit d'un arbuste poussant en grappes jaunâtres.

Léfouré : Oranger.

Toumbigni (Tamarin) donne une gousse de 0m15 de long, la pulpe qui entoure la graine est acide, légèrement laxative et astringente. La pulpe acide sert aussi à coaguler le latex du caoutchouc.

Néri : donne une gousse ressemblant à la fève et dans laquelle se trouvent des graines oléagineuses.

Lougouré : fruit de la grosseur d'une petite prune, de peau couleur jaunâtre.

Kola – Kola (très connu)

Yagalé : fruit de la forme d'un trèfle, couleur jaunâtre de la grosseur d'un citron moyen, contenant un noyau. Est comestible. La queue du fruit presque de même forme contient une graine qui, grillée, rappelle le goût de l'arachide. Les femmes au moyen d'épingles qu'elles piquent dans cette graine se tatouent les seins.

Koukounch (Cocotier)

Foré : Caoutchouc, donne un fruit de la forme d'une boule, jaune à sa maturité, de la grosseur d'un citron, contient des graines dures dont la pulpe acide est comestible.

Koundja kouné : fruit d'une liane donnant une gousse rouge de la longueur d'une fève moyenne, contient de petites graines sucrées comme du miel.

Mémé-Touré : Graine oléagineuses.

Gouyabé : Goyave.

Oua-Firi : Graine de palétuvier noir.

Tougui : Palmistes.

Pia : Avocatier.

Fanani : Banane (Plusieurs espèces).

Fougné : Ananas.

RACINES ET MESTIBIES :

Yoka (Manioc)

Kou (Ignam)

PLANTE FOURRAGERES:

Togué: Haricots

Mengui : Mil

Kabé : Maïs

Kansi-Lagui : Arachide

Ourélagie : Patate

FAUNE TERRESTRE :

Singes, Chimpanzés, Demouy.

Dosi : Singe à pelage long et noir, à queue blanche.

Kinsikouli : Singe à pelage mouflon

Wondé-Koulé : Singe pleureur, singe des palétuviers, Museau Bleu.

Koulé-Foré : Singe noir.

Goki : Cynocéphale.

CHEIROPTERES :

La Roussette : Bilibili.

CARNIVORES :

Loutre – Milinkigni.

Chacal : Laguibaré

Civette : Bingui

Genette : Kouloumassé

Mangouste – Cafre – Toutoé.

Serval : Tokhé Sanhou Niari (Chat-tigre)

Sekhé-Niari : de la taille d'un chat.

Léopard – Barté.

Hyène ordinaire : Kalouma

Chien sauvage : Oulabaré.

RONGEURS :

Ecureuil Fousseur : Korié

Ecureuil ordinaire : Yendekhé

Rat : Gnéné

Rat-Balé : Yentdyé

Porc-Epic : Sagalé

Lièvre : Yéré.

BICHES :

Mountoui : de grosse taille

Bolé Foré : petite biche noire

Bolé G'Béli : petite biche rouge

Toké : biche cochon

Mina ou Khéli : biche rayée.

SERPENTS :

Boa – Tiné

Koulé – Sakbé : serpent blanc très dangereux – crache.

Bida : Serpent noir.

Bouraké : Kindé – serpent vert.

Sagara : Serpent dormeur

Kounfirign : Serpent rouge à deux têtes, prétendent les indigènes

Fodogbo : Serpent rouge de 0m30 de long, très dangereux

Kolognakhlanlambandji : Serpent vert à rayures noires, très dangereux atteint 2m50 à 3m de longueur.

Tambaloumbe : Vipère cornue.

SAURIENS – BATRACIENS :

Siguéri : Iguane ou Gueule tapée

Bounbourouka : Gros et petit lézard

Kassa : Lézard appelé Margouilla.

FAUNE AERIENNE :

Oiseaux rapaces.

Yubé ou Ibé : Charognard (très utile)

Kharouma : Aigle pêcheur. Konkosaré : Milan, voleur de petits poulet émigre au moment de l'hivernage et revient en décembre.

Segueri-Pempe : Faucon pèlerin ou faucon commun.

Ourogné : Gros aigle qui prend les petites biches et les petites chèvres.

Oiseaux rapaces nocturnes.

Koundougni : Grand Duc.

Koundougni Di : Giü

OISEAUX:

Bouré : Grande grive – très bon chanteur

Béléké : Petit merle

So Sindji : Colobris

Labatandji : Engoulvent

Debelendji : Martinet et hirondelle

Téguétégué : Bergeronnette – vient un mois environ avant la saison sèche et quitte le pays un mois avant l'hivernage.

Kenedi : Serin

Boyaya : Merle métallique (grosse et petite espèce)

Konélagni ou Lagui Koni : Gendarme

Batadouba : La veuve

Marékori ou Malékoni : genre de Cardinal rouge et noir.

Tourrounna : Bengali

Ouolaï : Mange miel.

Laba : Pique-Bœuf – Aigrette blanche et grise

Kendkendji : Bourli

Kenkenfo : Martin pêcheur

Kenkélifata: Petit martin pêcheur

Siradioga : Foliotocol

Souri : Calao

Sinkoli : Toucan

Kouroukounsa : Tourako
 Kossé-Koni : Touraka BARBICAN
 Kaloé : Perroquet.
 Koloji : Petite perruche Youyou
 Korosa ou Lolloï : pigeon vert
 Gabé : gros pigeon gris ou noirs
 Guembérenghi : Tourterelle grise à collier – Tourterelle émaillée
 Dommé : Perdrix. Konkolé : perdrix à pattes rouges
 Konkolé : Francolin
 Caille
 Kanké : Pintade
 Fandji-togué : poule de rocher
 Yé Togué : poule d'eau - Togué : poule ordinaire Konkoury : coq
 Kouma : Grue couronnée ou oiseau trompette
 Kéli kény : Grande et petite outarde
 Bécassine
 Fili Kouï ou Toumé-Toumé : Vanneau
 Sori Koni : Marabout
 Sinfï : Flamant rose
 Koni-Mangué : Ombrette
 Bounghoï : Pélican
 Bombola : Oie armée ou Oie de Gambie
 Yé Donné : Canard sauvage
 Dokoui : canard privé
 Moribakindogni : Oiseau à plumage gris de la grosseur d'un pique-bœuf, a une houppe sur la tête.

FAUNE AQUATIQUE :

Amphibies.

Méli : Hippopotame (Dans le marigot de Tagben, dans le Compony, et la Tiguilinta, bien au dessus de Boké).

Sogné : Caïman (Saurien) dans les rivières

Foyé Yakhé, lamantio, mammifère, cétacé, dans le Numez près de Victoria.

Délikouré : Tortue de vase

Batraciens anoures :

Kougné : Crapaud

Lankasériam : Reinette

Guimba : Crabe d'eau – (Podophtalme).

Et une quantité de poissons, mullets, capitaines, carpes, etc...

Requins (squale)

Sanfoui : Crevette

Méri-Méri : Poisson électrique.

VOIES DE COMMUNICATION

Rivières, (Voir fleuves).

Routes carrossables : Néant.

Grandes routes, routes commerciales.

Dans le cercle, les voies de communication sont de deux sortes, routes terrestre et routes fluviales. Dans les provinces côtières du Bagataye et du Naloutaye, les routes terrestres ne peuvent être empruntées que durant la saison sèche, car en hivernage, elles sont complètement submergées, disparaissant parfois sous un mètre d'eau. Aussi, utilise-t-on surtout, les innombrables marigots, aux bords desquels s'élèvent la plupart des grands villages tels que Katako, Katangoro, Kawas, Bintimodia, Couffin, Kassane, Taibé, Taivi, ou le commerce de Boké possède des factoreries assez bien achalandées. Les transports de marchandises et de produits ne se font que par voie fluviale. Aussi les routes n'ont-elles qu'un intérêt secondaire. Il n'en est pas de même des routes qui relient Boké aux postes voisins du Fouta. Ce sont de grandes artères commerciales très fréquentées par les caravanes, et qui demanderaient à être entretenues avec soin. La route de Boké – Binsanékaivé, celle de Boké-Touba, et la route de Boké-Télimélé sont les plus suivies. L'Administration devra consentir de gros sacrifices pour l'amélioration de ces pistes construites sur un terrain latéritique, et pour la construction de ponts robustes, car il faut prévoir le jour lointain encore, où le portage à dos d'homme sera supprimé et remplacé par le roulage.

DISTANCES : VOIES TERRESTRES :

De Boké à la frontière du cercle du Rio-Pongo Koura, 48 km environ

De Boké à Congo, route Touba.....65km environ
 De Boké à Bensané, route Kavé.....90 km environ
 De Boké à la frontière du cercle Téliélé.....65 km environ
 De Boké à Kandiafa (Frontière Portugaise)....65 km environ
 De Boké à Motairom (Frontière Portugaise)....65 km environ

VOIES FLUVIALES :

De Boké à Bel-Air – Victoria, à Bonne marée, 6h 1/2
 De Bel-Air à moitié parcours
 De Victoria à Taïvi à bonne marée.....4h
 De Victoria à Taïbé, à bonne marée.....6h
 De Victoria à Kassane –d -.....8h
 De Victoria à Kassomba –d -.....3h
 De Victoria à Cap-Ken par Capsin.....10h
 De Victoria à Cap-Ken par Boffa.....10h λ
 De Cap-Ken à Katarack.....2h λ (Balinière)
 De Cap-Ken à Kandiafara – bonne marée.....12 à 13h
 Pour les autres points, consulter la carte au 1/100.000 -

VOIES MULETIERES – SENTIERS :

Il existe une infinité de petits sentiers très praticables.

PUITS D’EAU POTABLE : (voir puits)

Boké est alimenté par une eau de source recueillie dans une citerne en ciment armée. Un moteur monte l’eau dans un réservoir d’une contenance de 20m³ environ, situé à côté de la maison CHAVANEL.

PONTS :

Deux ponts EIFFEL, l'un sur la rivière OREBONFON, passant près de Boké (Route Boké-Bensané), l'autre sur la rivière Batafon, près de Boké (route de Boké-Fodécontéa-Kolaboui, Sanguéa, etc...)

Sur toutes les petites rivières, des petits ponts de fortune changés chaque année.

BACS – PASSEURS : Bac à TAMARANSI.

Passeur : Le passage est assuré par des pirogues. A Boké, sur le Numez, à Bensané sur le Congo, à Sokobouly, sur le Numez, à Caniop sur le Numez, à la Tiguilinta, à Saton sur la Bourouma, à Koura sur la Bourouma, à Wendau-Diaoulé, sur le Congo.

CARAVANSERAILS : Distance de Boké.

Route Bensané-Kawé, Diarendy.....30 km Kouloye, 30km – Bensané 30km.

Route Boké-Touba-Boulléré, 55 à 60 km.

Route Boffa, G'Belia, 13 km-Toura, 35 km environ

Route Téliélé : Néant.

ROUTES :

1 -) Conakry à Boké, dans le cercle de la rivière Kitali à Boké, par Buigo-Sanguéa, Colbouy, Fodé contéa, Tamaransi (bac sur la Bourouma) construite en 1931 par M. JUGLA et CANAL. 61km.

2 -) Sanguéa à Bintimodia, 11 km, construits en 1931 par M. JUGLA et CANAL.

3 -) Fodé Contéa à Katonou (Victoria) 18 km – construite en 1932 par M CLOUZET et CANAL (pont sur Dabankou construit en août 1932) embranchement vers Sokobouly – août 1932 inauguré par M. CLOUZET.

4 -) Boké à Baralandé, 4 km, construite en août 1932, par M. CLOUZT et CANAL.

5 -) La précédente continué jusqu'au Cogon (vers Gaoual) par M. Romieux.

6 -) Boké vers Sansalé commencé par PM ROMIEUX.

7 -) Boké vers Téliélé, -d - -

8 -) Boké vers de Kolabouy à Dakonté -d --

9 -) Boké vers Ononkipong, route Victoria -d --

10 -) Pont et Wharf Bintimodia à Catongoro -d --

11 -) Route Camsar à Litagua -d --

13 -) Liaison route Bintimodia – route Catongoro- route Camsa, commencées par M. ROUMIEUX.

14 -) Liaison précédente sur Couffin, commencée par M. ROMIEUX.

15 -) Route Colaboui-Camsar par M. MAGUET.

16 -) Route Colaboui – Catongoro, -d --

17 -) Bintimodia Catako par X...

5^{ème} SECTION

RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES :

Principales cultures d'exportation, Arachides, Mil, Coton, Indigo, Caoutchouc, Riz, etc.. leur nature, leur superficie, Sésame, palmistes.

Le Numez est un cercle essentiellement agricole dans sa partie sud, sud-ouest, c'est à dire, dans les pays Mikiforés, Nalous, Bagas, et dans le Compony, partie ouest. La richesse des terres argileuses et sablonneuses possédant toute l'année quelque peu d'humus, permettrait d'obtenir des résultats très appréciables. Mais avec l'apathie et l'indifférence de l'indigène, on se demande quel sera l'avenir économique réservé à ces régions. Cet avenir paraît subordonné à deux causes : l'élévation sensible des taux de l'impôt, et le peuplement de ces divers pays, par des indigènes d'autres cercles.

Il y aurait bien une troisième considération qui permettrait d'envisager cet avenir avec confiance : la création de mutualités et greniers de réserve. Malheureusement, l'expérience n'a pas donné les résultats qu'on attendait de la création des greniers de réserve par la raison bien simple et péremptoire, que ces régions manquent totalement de bras pour les cultures. Dans ces conditions, les terres restent incultes, et les palmeraies presque inexploitées.

D'autre part, l'avenir économique du cercle est subordonné à la crise du caoutchouc. Il conviendrait de réagir rigoureusement et de bien se pénétrer que malgré tout, ces minables produits pauvres constituent la valeur intrinsèque du sol et sa vraie richesse.

ARACHIDES – (Kansi)

Veut un sol léger. Sa récolte dans le Naloutaye, les Mikiforés, et surtout dans le Landoumataye. Il serait difficile d'évaluer les superficiesensemencées/

Trois variétés :

Kansi : petite arachide.

Kansi-Khoungbé : grosse arachide

Kansi-Tentéré : moyenne arachide.

MIL (Mengui).

Très peu abondant. Les indigènes préfèrent le riz. Pousse au milieu du riz de plaine et de coteaux, et autour des villages Mikiforés et Landoumas.

Deux variétés :

Mengui Fiké (blanc) – Mengui Béli (rouge) se récolte au commencement de la saison sèche.

COTON – (Gnéssé-Fouté)

Pousse dans la plaine et sur les collines chez les Mikiforés au milieu du champ de riz. De courte soie. Sert au tissage.

INDIGO (Haré)

Pousse dans la brousse et les bosquets au bord des marigots chez les Mikiforés et les Landoumas. Les indigènes ne le plantent pas. Sert à la teinture des étoffes.

CAOUTCHOUC (Foré)

Nombreux arbustes dans la brousse du cercle chez les Foulahs, des environs de Boulléré, Ouassou, Bensané, Mo-Taïrono, Kandiafara, dans le Landoumataye, et un peu chez les Mikiforés. Donne un produit de deuxième qualité. Le caoutchouc dit du Numez provient des cercles voisins.

RIZ (Malé)

Cinq variétés :

Saliforé : Riz de montages pousse sur les pentes.

Salibéli : Riz de plaine

Merkéni : Riz de plaine où séjourne l'eau. Est appelé aussi Maronkoué

Fossa : Riz de forêt où séjourne l'eau.

Yaka : Riz de marais.

Ces trois dernières variétés sont seules repiquées. Le riz de marais est le meilleur de tous les riz. Les deux premières qualités se récoltent surtout chez les Mikiforés et les Landoumas. Les trois dernières, dans le Bagataye et le Naloutaye.

Les quantités récoltées atteignent environ 16 à 1800 tonnes, et les quantités vendues 1.00 à 1.200 tonnes. Ces quantités varient avec les récoltes, mais d'une façon générale, la moyenne annuelle atteint 1.600 tonnes, et les quantités vendues 1.000 tonnes.

FOUNDUGNI ou FONIO :

Petit mil semblable à la semoule. Est semé à proximité des villages au commencement de la saison des pluies, et coupé en septembre. Superficie ensemencée par village : 1 à 2 hectares environ.

SESAME : Diguignendji :

Deux variétés :

Diguignendji fiké : à graine blanche grosse, la meilleur et la plus estimée.

Diguignendji foré : graine grise et noire, plus petite, se récolte en assez grande quantité chez les Nalous, les Landoumas et les Mikiforés. La production annuelle s'élève à 150 ou 200 tonnes.

PALMISTE : (Toukori)

Forêt très dense chez les Bagas, les Nalous, les Mikiforés, et le Compony. Production annuelle : 15 à 1800 tonnes.

La production d'huile de palme (Touré G'Béli) atteint 4 ou 500 tonnes dont 200 environ sont vendues dans le commerce.

KOLAS :

En assez grand nombre dans les provinces côtières. Malgré son rendement très avantageux, il n'est l'objet d'aucun soin de la part des indigènes.

COCO- (Koukounet)

En petite quantité dans le Cercle.

CAGE : Cofou

Arbuste d'assez grandes dimensions en quantité.

MIEL : Koumi

Dans tout le cercle

Gomme – Caki :

La gomme de très bonne qualité est récoltée dans le Naloutaye, le Compony, et un peu chez les Mikiforés. La production annuelle atteint 3 à 4 tonnes, mais la plus grande partie provient du Fouta. Les indigènes du cercle ne l'exploitent pas, par suite de la baisse des prix.

OSEILLE : Santoui – Epinard : Tombindji

Une espèce seulement cultivée près des villages se mange cuite.

SOULENDJI :

Se récolte aux abords des villages. Est mis dans toutes les sauces Foté Soulendji, beaucoup plus gros, mais plus rare.

AUBERGINE – Kobo-Kobo :

Trois ou quatre variétés, violettes, violette foncé, blanche. Est récoltée dans les villages de cultures, se mange dans les sauces.

TOMATES – Tomatissi :

Un seule espèce de la grosseur d'une cerise, pousse à l'état sauvage ; se met dans les sauces.

PIMENT : Bengbé :

Trois variétés :

Bengbé, petit piment, et deux sortes dites Sikouli Bengbé, et l'autre plus grosse et allongée, d'un rouge vif à maturité.

OIGNONS – Yabé :

Petit oignon genre multipliant, qui ne donne pas de graines, et se reproduit par éclats. Cultivé deux fois par an, et au bord des ruisseaux.

COURGES : Néloudji :

Se cultivent généralement sur les toitures des cases. Poussent à l'état sauvage. Deux espèces, petite et grosse, se mangent avec le riz et la viande.

HARICOT – Togué :

Deux espèces. La première donne un haricot de la forme d'une fève (togué-fiké) très farineux. La seconde donne un haricot petit de couleur jaunâtre et blanche (Sourandji). Très peu de haricots du Kissi.

CONCOMBRE – Kakoumboussi :

Plante grimpante. Se récolte dans les jardins et le long des tapades.

SOUGOULI :

Aubergine amère.

BAMINDJI :

Plante de brousse qui atteint 2 à 3 mètres de hauteur. Les fibres de cette plante, partagées en deux servent à confectionner des cordes.

LIANE TORCHON – Boumbourouka :

Plante grimpante commune qui pousse à l'état sauvage, de la forme d'un concombre dont l'intérieur très religieux à maturité, sert d'éponge.

CEREALES ET LEGUMINEUSES

RIZ (Voir d'autre part)

Foundougni ou Fonio – (Voir d'autre part).

MAIS – Kabé :

Deux espèces : la première à gros grains qui se récolte au bout de 3 mois. Le Maïs rouge.

MIL – Mengui : (Voir d'autre part).

MANIOC (Yoka) :

Les indigènes prétendent qu'il existerait deux espèces. Le manioc doux et le manioc amère. En réalité, une seule espèce serait récoltée et l'amertume proviendrait du non-débroussaillage des herbes parasites. Pousse en assez grande quantité, dans

les villages de cultures, et dans les cours de cases. Les jeunes tubercules crus sont mangés par les indigènes.

IGNAME – Kou :

Trois espèces : Kabi, variété blanche de forme allongée fusiforme Kabi G'Belé, variété rouge, à gros tubercules en forme de main, assez commune. Tabé Kabi, variété jaunâtre, tubercules arrondis. Il existe aussi l'igname à bulbes (dannéa mais en petite quantité.) Plante grimpante, très volubile, à larges feuilles gaufrées, donnant des tubercules aériens, de forme demi-sphérique (bonne espèce). La deuxième variété médiocre, âcre, donne des tubercules souterraines.

Cette culture est assez répandue autour des villages.

PATATE – Ouré :

Trois variétés : Ouré G'Béli, rouge, pas très commune. Ouré Fiké, blanche, très commune, la meilleure.

Toré Kili Ouré, jaune, plus petite, n'est cultivée que dans quelques villages.

BAARE :

Ce tubercule est placé près des cases. Sa plante est assez haute et donne une large feuille d'ornement. La racine cuite rappelle la pomme de terre. La tige coupée en morceau est mangée avec le riz. En assez grande quantité dans le cercle.

PATURAGES : (Leur nature, leur superficie)

Les indigènes n'utilisent pas les pâturages. Ils laissent errer librement leurs troupeaux dans la brousse pendant l'hivernage. En saison sèche, seulement, ils coupent une herbe qu'ils appellent Toguédi (pousse au bord des rivières) et qu'ils donnent à manger aux chevaux, ainsi qu'une autre plante appelée TAMIDI. Il est également donné aux chevaux, quelque peu de paille d'arachide, de mil et de maïs. Les bœufs et les moutons cherchent eux-même leur nourriture dans la brousse.

Les pailles d'arachide et de maïs ne sont pas utilisées comme litières aux animaux. Aux chevaux, on se contente de nettoyer l'emplacement où ils ont l'habitude de coucher.

Les pâturages couvrent une superficie très restreinte. On en trouve surtout d'excellents sur les rives du Cogon, dans la vallée de la Tiguilinta, et dans les plaines Mikiforés.

ELEVAGE DU BETAIL D'ALIMENTATION :

N'existe pas dans le cercle. Les animaux destinés à la boucherie sont vendus tels, qu'ils sont pris dans la brousse.

ELEVAGE DES BETES DE TRAIT :

N'existe pas dans le cercle.

CHEVAUX :

Très peu de chevaux dans le cercle. Une seule espèce le Doumbi de petite taille, très résistant aux cailloux latéritiques. Taille 1m25 à 1m30. le cheval de haute taille Daromé, ne vit pas au Numez.

Les chevaux viennent du Haut-Fleuve du Sénégal, de la Casamance, et de la Guinée Portugaise. Ils sont ensellés, le poitrail est peu développé et l'enclure très courte.

MULET – Bagalané :

N'existe pas dans le cercle.

ANE – Sofalé :

De petite taille, à raie noire sur le dos, tombant en forme de T, de chaque côté de l'encolure. Viennent du Fouta avec les caravanes et repartent. 5 ou 6 dans le cercle.

B?UFS

Viennent du Fouta. Deux espèces. Le gros et le petit b?uf. Toura, le Taureau s'appelle Faramé, en sous-sous. Les b?uf castré Bané. La vache Ningé Guinée, la génisse, Yéré ou Yéri, le veau Ningé Yoré. La vache qui n'a jamais eu de petits Bargué. Il arrive parfois qu'à leur naissance, de jeunes bovidés n'aient pas de cornes, ils sont appelés Toumbouroundji.

Il existe 7.500 bêtes à cornes environ dans le Cercle (Rapport n - 181 bis, du 28 juin 1912).

Le marché de Boké possède plusieurs boucheries assez bien achalandées. Les b?ufs et les moutons qu'on y vend sont généralement de beaux animaux. B?uf, prix du kg : 1 franc, Fiket : 1,25. mouton : 1,50 et 2francs le kg suivant le morceau.

Il n'ya pas de b?ufs à bosses dans le cercle.

MOUTONS – Yéguéé :

Un millier de mouton dans le cercle. De petite taille, Corps revêtu de poils.

CHEVRE – SI :

En assez grande quantité dans le cercle. De petite taille à poil ras, cornes très courtes.

PORC :

Le porc est de tout le bétail, l'animal qui a le développement le plus rapide, et la fécondité la plus grande. Il y avait autrefois dans le Bagataye, d'importants troupeaux de porcs. Leur disparition est une question de jours, les indigènes, toujours insouciantes se débarrassent même des femelles qui leur sont achetées par des négociants de Conakry, qui les livrent à la consommation.

CARRIERE – MINES – SALINES EN EXPLOITATION : Néant.

Industrie indigènes :

1 -) Tisserands : Guessé Sekho. Tisse de bons et solides pagnes avec du coton du pays. Ces pagnes qui varient entre 10 et 30 cm de largeur, sont ensuite cousus et utilisés pour les vêtements.

2 -) Tailleur : Diannankhé. Confectionne des boubous et les brode. L'indigène qui se sert de la machine à coudre s'appelle Séla. Confectionne des boubous, des culottes, des vestons, des camisoles, etc...

3 -) Forgeron. Kabi. Fabrique des outils aratoires, transforme les fusils à pierre en fusils à piston, fait la clouterie pour cotres et pirogues, ferrures de toute sorte, etc..

4 -) Bijoutier. Kéma Kabi. Travaille l'or et l'argent, fait des colliers, des bagues, boucles d'oreilles au filagramme, bracelets, chaînes de montre, etc..

5 -) Potiers. Kabi Daloya. Travaille la terre, gargoulettes, amphores, plats, etc... Les Bagas sont habiles potiers.

6 -) Cordonniers. Garanké. Trvaille le cuir. Samaras ou pantoufles, chaussures, bottes, ressemelages, écrins de Coran, portefeuilles, fourreaux de sabre, écrins pour gris-gris, etc... Les cordonniers sont généralement d'origine Sierra Léonaise.

7 -) Charpentiers. Kamdéri. Travaille toute espèce de bois. Construction de maisons, pirogues, lits, tables, etc... Assez nombreux, la majorité originaire du Cercle.

8 -) Maçons. Messini. Assez nombreux dans le Cercle

9 -) Laveurs d'or. Néant.

10 -) Griot ou Yéliba. Chante les louanges de celui qui le paye. Est bon pour toutes les besognes, à condition qu'elles lui rapportent. Détesté et craint des indigènes.

Est Bambara ou Foulahdou Malinké. Fabrique les instruments de musique, guitare, balafons, flûtes, etc...

EXPLOITATIONS AGRICOLES, PEPINIERS & JARDINS D'ESSAI.
EXPLOITATIONS PRIVES : Néant.

En 1900, à Bindélya, à deux kilomètres de Kandiafara, sur une hauteur dominant le Compony, se trouvait la Société des Plantations du caoutchouc du Compony Binder. A C - n dirigée par M. PAROISSE. Cette Société avait planté 60.000 céaras. Ils furent détruits par des incendies de brousse, et la société ne continua pas ses essais.

En 1901, un jardin d'essai pour la culture du caoutchouc et du coton fut créé à Boké, près de la rivière Batafon. Les résultats furent nuls, et l'agent de culture fut rappelé au Chef-Lieu.

Sur son immense terrain, la mission catholique a établi un jardin potager seulement.

Les essais de plantation de café ont été abandonnés.

Le rendement n'était pas en rapport avec les efforts et les dépenses.

6^{ème} SECTION

MAIN-D'ŒUVRE : Renseignements sur l'importance et la nature de la main-d'œuvre.

La main d'œuvre, dans le cercle est assez abondante, mais le rendement en travail, généralement faible. De plus, elle n'est pas régulière.

De tout temps, les maisons de commerce, et traitants ont employé la main-d'œuvre à titre de man'œuvre, boutiquiers, boys, interprètes et Coxers.

Les indigènes dans leurs villages font eux-mêmes leurs cultures. Il est assez rare qu'ils louent des journaliers. Les professions d'agriculteurs et de bouviers n'existent pas. Tous, hommes, femmes participent aux travaux des champs. Les bestiaux sont surveillés soit par des hommes, des femmes ou des enfants.

Les man'œuvres, boutiquiers, interprètes, Coxers et boys, sont Landoumas et foulahs, mais plus spécialement Landoumas. La majorité des porteurs est foulah. Il y a aussi quelques soussous. Interprètes, Patrons des Cotres – Laptots, Man'œuvres, etc...

La solde des interprètes était autrefois subordonnée à l'importance des affaires. Cette solde variait de 150 à 200 frs par mois. Des interprètes de Syriens on été payés

225 frs et 250 frs. Aujourd'hui, ces soldes sont à peu près uniformes. Elles varient entre 75 et 150 frs suivant l'importance de la maison et des affaires.

Les patrons de goëlettes ont une solde mensuelle de 75 à 100 frs. Les patrons de cotres, 40 à 60 frs. Les laptots de goëlettes et cotres 30 frs par mois.

Les man?uvres, 1 fr par jour, en moyenne, suivant que la ratio est ou non fournie.

Les watchmen ou veilleurs de nuit, 25 à 35 frs.

Les porteurs sont généralement engagés à forfait. Ils touchent une moyenne de 1 fr à 1fr50 par jour et la ration. Les porteur de l'Administration 1fr par jour, chargés, et 0fr50 à vide, plus 650 grammes de riz et 20 gr de sel par jour.

OUVRIERS D'ART : Maçons, Charpentier, forgerons, bijoutiers.

La moyenne de la journée des maçons et charpentiers s'élève à 5frs. Mais il est rare qu'on les occupe à la journée, l'effort de travail qu'ils dépensent n'étant pas en rapport avec le prix de cette journée. O leur confie généralement le travail à forfait.

Les forgerons travaillent exclusivement pour les indigènes.

Les bijoutiers font payer 0 fr50 de façon par gramme d'argent et 1fr50 par gramme d'or. Il y a très peu de bijoutiers dans le Cercle.

Une arrêté de décembre (-6) 1900 a fixé le taux des salaires en Guinée.

NATURE & FORME DES CONTRATS DE LOUAGE.

Il n'existe pas de contrat spécial entre le patron et l'engagé. Les conventions sont verbales. Patrons et employés respectent les conditions librement intervenues entre eux. Il arrive cependant que pour des causes inhérentes à sa nature, l'indigène abandonne brusquement son travail. L'employeur se plaint rarement et paye les salaires si l'employé se présente.

Les Syriens passent parfois des contrats avec les indigènes qu'ils emploient. † Je soussigné..... déclare engager le nommé.....comme.... à raison de francs par mois, pendant une durée de..... Le nommé a reçufrancs d'avance, le reste payable chaque fin de mois ou à l'expiration du contrat. Le Nommé..... N'aura pas le droit durant son engagement de travailler pour un autre †. Telle est en substance la forme de ce contrat qui est enregistré.

Les contrats verbaux sont généralement violés par les Syriens et les Sierra Léonais.

Un contrat bilatéral devrait être imposé aux parties pour la sauvegarde de leurs intérêts réciproques.

7^{ème} SECTION

IMPORTANCE & NATURE DU COMMERCE

Commerce, Troc ou échange. Circulation monétaire.

Le Rio-Numez fut de tout temps, le principal débouché par où se son écoulés tous les produits du cercle, du Fouta Djallon, et des pays environnants les sources du Niger. Les traités passés avec les chefs de pays et les Almamys du Fouta devraient assurer à nos nationaux la libre circulation et la protection des caravanes, qui se dirigeaient vers nos possessions de la côte. Malheureusement, ces traités subirent le sort commun de toute les conventions du même genre passées dans d'autres pays, et les caravanes, au lieu d'être protégées furent au contraire pillées par les chefs même qui s'étaient engagés à leur assurer la liberté des routes.

Bien avant l'occupation de protectorat par la France, le commerce était centralisé à Boké, et aux environs, Corréah, Baralandé, points accessibles à la navigation des pirogues. Les indigènes Toubacayes qui chaque année descendaient de leur pays, faisaient exclusivement l'arachide. Ce commerce très prospère nécessitait l'envoi de nombreux caboteurs du Sénégal, de Sierra Léone, et de la Guinée Portugaise. Les achats s'opéraient uniquement par voie d'échange, et par l'intermédiaire de traitants Ouloffs et Sierra-Léone. Le mouvement commercial ayant progressé rapidement quelques maisons de commerce européennes dirigées par des Européens ne tardèrent pas à s'installer dans la rivière. Des factoreries importantes furent créées à Bel-Air, Guémé St-Jean, la Portia, et Victoria. Deux grands immeubles furent édifiés à Boké, à Lambagny, et à l'Illiqui, sur le bord de Numez.

Les Toubacayes, qui formaient l'élite des travailleurs, et qui contribuaient à la richesse du Cercle (on en comptait 20.000 en 1893, ils ne sont plus que 2.000 aujourd'hui) étaient trop souvent inquiétés par les nombreuses guerres qui dévastaient le pays. Surchargés d'impôts, volés, vendus, ils abandonnèrent bientôt les terrains sur lesquels ils s'étaient installés, et cette récolte de l'arachide qui constituait la seule ressource dont les traitants tiraient quelques profits, diminua dans de grande proportions.

Egalement avant notre occupation, et même longtemps après, malgré la surveillance active des Commandants de Cercle, l'esclavage ou la vente du 4 Bois d'Ebène 4, contribua à favoriser de rapides fortunes. C'était du commerce. Des vapeurs et de goëlettes venaient à époques fixes dans le Numez, chez les Rois, les Notables, les commerçants de toute sorte, tous vieux négriers, et repartaient chargés de viande humaine, recrutée le plus souvent à main armée, sur la rivière ou dans les petits

combats de tribu à tribu. Divers établissements de la Côte conservent encore les vestiges de la civilisation de cette époque. Grandes salles, ou plutôt, des caves avec anneaux scellés dans le mur. Lorsque ces vieux négriers furent traqués et surveillés étroitement, ils tournèrent élégamment la difficulté. Les esclaves destinés à l'opération furent laissés libres, et si le Commandant était saisi d'une réclamation quelconque, il lui était répondu que les esclaves appartenaient à des femmes ou à des employés indigènes qui étaient en droit d'en posséder.

Bientôt, le caoutchouc remplaça l'arachide. Les quelques tournées qui furent effectuées dans le pays permirent de découvrir des produits qu'on ne soupçonnait pas d'exister, en raison de la réputation de richesse dont jouissait le Numez. D'autres maisons vinrent s'installer de telle sorte que les cotres et les goëlettes furent remplacés par des affrétés venant d'Europe. Ces vapeurs chargés de marchandises à l'arrivée, s'en revenaient chargés de produits. Le Numez fut alors divisé en deux zones bien distinctes. La première, dite de la Côte, on y faisait les produits pauvres, riz, palmistes, arachides, sésame. Dans la seconde, ou dans l'hinterland du Cercle se faisait le Caoutchouc. Il en est de même aujourd'hui.

L'argent français était pour ainsi dire inconnu. En 1892 encore, les mesures et les monnaies étaient seules courantes, et admises malgré les avertissements des Commandants de Cercle qui faisaient l'impossible pour leur substituer des mesures et les monnaies françaises.

Les achats se faisaient en livres anglaises, en yards, shillings et en pennes. Mais d'une façon générale, les affaires se traitaient par le troc ou l'échange, qui consistait à vendre la marchandise en échange de produits du sol. En 1903 ou 1904, quelques commerçants soucieux de l'avenir économique du cercle résolurent de mettre l'argent français en circulation. L'application de cette mesure fut désastreuse la première année.

Cette innovation, au grand mécontentement des traitants Européens et Indigènes qui voyaient leur échapper de gros bénéfices, eut néanmoins les plus heureux bénéfices par la suite. Les campagnes de traite furent meilleures et l'indigène habitué à notre monnaie put enfin connaître la valeur réelle des choses et des marchandises. Aujourd'hui, toutes les transactions se règlent en argent français.

La monnaie la plus courante est la pièce de cinq francs, plus communément appelée Dollar, la pièce de deux francs que l'indigène n'aime pas beaucoup parce qu'il la confond avec la pièce de un franc, la pièce de 1 franc, la pièce de cinquante centimes et la monnaie de billon. Il n'existe pas de pièce nickel de 0,25. très peu d'indigènes connaissent les pièces d'or et les billets de banque de Francs ou de l'A.O.F.

PRINCIPAUX PRODUITS DE VENTE

Les marchandises destinées à la vente aux indigènes, sont dites Marchandises de traite. Toute boutique bien achalandée doit en posséder un assortiment complet qu'on peut diviser en deux grandes catégories : Marchandises diverses – Tissus.

Ces produits manufacturés sont en général de qualité inférieure. Parmi les tissus il en est de vente courante dont la qualité est bien supérieure à la moyenne, et dont les prix sont même assez élevés. La majorité des tissus se compose de cotonnades se répartissant en tissus blancs, bleus et couleur unie, écrus, imprimés. Ces derniers représentent des dessins de toutes sortes la variétés de leurs couleurs qui ont le plus de succès auprès des indigènes.

PRINCIPALES MARCHANDISES D'ECHANGE :

N'existent plus depuis que le troc a été remplacé par la vente contre espèces.

PRINCIPALES MAISONS DE COMMERCE & COMPTOIRS EUROPEENS
ETABLIS DANS LE CERCLE : Importance et nature de leurs transactions :

BOKE : I -) Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.

Comptoirs : BEL-AIR, VICTORIA – LA PORTIA – CASSANE – BINTI –
MODIA, TOUGUE – KEREN.

Boke : 2 -) PATERSON ZOCHONIS, Cie Ltd.

Comptoirs : Victoria – Kassomba – Kibola – Tamaya – Togben – Kandiafara.

1 d - - 3 -) COMPAGNIE COLONIALE D'EXPORTATION :

1 Comptoirs : Guémé – St-Jean – Victoria – Taïbé – Couffin – Kassomba –
Toroma

1 d - - 4 -) COMPAGNIE FRANCAISE DE COMMERCE AFRICAIN
(COFCA)

1 Comptoirs : Bensané

1 d - - 5 -) E. CHANNEL. Comptoir :

1 d - - 6 -) SOCIETE COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN

1 Comptoir:

1 d - - 7 -) WALKDEN & C - Ltd.

1 Comptoir :

1 d - - 8 -) E. JAY

1 Comptoir :

1 d - - 9 -) GALLOIS & C -

1 Comptoir :

1 d - - 10 -) DUCHEZ

Comptoirs :

A l'exception des trois dernières maisons, JAY, GALLOIS & C -, DUCHEZ, les autres comptoirs ont leur maison principale à CONAKRY. La Cofca a son établissement principal à KANKAN. Les statistiques de Douane de Conakry peuvent seules donner l'importance des transactions de tous ces comptoirs. La Cie Française exporte et importe directement. Chavanel, Paterson Zochonis, Cofca, et Gallois à C - importent et paient les droits de douane à Boké. La Cofca envoie ses produits en transit à Conakry à Burki, de Conakry.

Accidentellement, MM. JAY, DUCHEZ, et le traitant marocain Issac Benaim, importent sous passavants de Conakry, mais plus généralement, ils achètent sur place et vendent les produits à Boké même.

PRINCIPAUX COMPTOIRS INDIGENES : Importance et nature de leurs opérations.

Il n'existe que deux traitants importants : Alassane Diop ; à Singuila (Mikiforés) qui possède quelques sous-factoreries, et Noah, à Tamouyah, près de Toroma (Route de Bentimodia à Toroma, Bagataye) qui possède quelques embarcations. Une multitude d'autres traitants opèrent dans la rivière (Naloutaye et Bagataye) dans les pays Mikiforés et Landoumas. Très peu d'entre eux travaillent pour leur compte, bien que la patente soit en leur nom.

Ils ont par conséquent des fournisseurs attirés qui leur remettent par stocks assez importants qu'ils revendent contre espèces. Ceux qui travaillent pour leur compte, ils sont rares, s'adressent au meilleur marché. Ces derniers revendent les produits à l'exportation qui leur fera le meilleur offre. Les premiers au contraire font des produits pour leurs maisons. Les produits achetés sont le rié-palle, les palmistes, l'huile de palme, le sésame et les arachides.

La majeure partie des maisons de commerce possèdent des cotres et des goëlettes qui prennent ces produits et les emportent directement sur Conakry.

COLPORTEURS – SYRIENS – SOUSSOUS – SARAKOLES – DIOULAS, etc

A côté de ces traitants, il existe une foule d'artisans (tailleurs, forgerons, etc...) qu'en échange de leurs travaux (confection de boubous, pantalons, clouterie, ferrures, etc...) obtiennent en paiement des boisseaux de riz qu'ils échangent aux indigènes

contre palme. Ils réalisent ainsi de sérieux bénéfices tout en échappant à la patente. Chefs et notables, leurs complices, ne les signalent pas.

Les Syriens, autrefois très nombreux à Boké, ne sont plus qu'une cinquantaine en ce moment. Ils font exactement le même trafic que les traitants indigènes. Ils achètent et revendent sur place. Ils traitent la caravane.

Les caravanes se composent généralement de Dioulas, c'est à dire d'indigènes de toutes races, foulahs, Mandingues, Malinkés, Sarakolés etc... qui viennent vendre leurs produits dans les grands centres, y achètent des marchandises avec les espèces qu'ils y gagnent, et qui, une fois ravitaillés, s'en retournent à leur point de départ, pour revendre ces marchandises en échange de produits. Ces Dioulas sont de véritables colporteurs, de petits traitants ambulants. Ils opèrent nantis d'une patente de colportage (droit de 5 francs par an, valable pour toute l'A.O.F.) Mais le plus grand nombre échappe à cette taxe.

Il existe très peu de traitants Soussous et Ouoloffs établis à leur compte.

PRINCIPAUX MARCHES :

Toutes les affaires commerciales se traitent dans les boutiques. Il n'existe qu'un marché couvert à Boké. Il s'y vend exclusivement des produits du pays. (Arrêté 13 AVRIL 1912).

8^{ème} SECTION

RELIGIONS :

Musulmane – Fragments du rapport du 3 octobre 1910n copie de lettre page 177 de M. FOUSSET, Administrateur-Adjoint.

L'Islamisme aurait fait son apparition dans le Cercle il y aurait 80 ou 100 ans avec Towel, gendre du premier chef des Nalous, et père de Salifou et de Youra. Chez les Landoumas, un nommé Djiby de Catiméné, aurait le premier prêché les principes du Coran.

Alpha Mo Labé, arrière grand-père d'Alpha Yaya, résolut d'apporter la Doctrine du Prophète dans les pays soumis à sa souveraineté. Son exemple fut suivi par Alpha Salifou, son fils, Alpha Ibrahima son petit-fils, et enfin Alpha Yaya.

La méthode de propagande était simple : on envoya dans le pays à islamiser un grand nombre de lettres connaissant à fond le Coran, et charges de rallier les fidèles. Si cette action persuasive ne suffisait pas, le Grand Alpha descendait du Labé, et ayant réuni les Chefs et Notables, se faisait lui-même devant eux l'apôtre de l'Islam. Dans les cas où la force était nécessaire pour amener à résipiscence les fétichistes, la guerre sainte était proclamée et la conquête religieuse s'opérait par les armes.

Dès le début, d'ailleurs, les chefs du Labé affectèrent de traiter comme des captifs tous ceux, qui, même libres, même chefs, n'étaient pas musulmans et ne pouvaient lire et écrire les caractères arabes.....Il est d'autres causes de la rapidité de la propagation de l'Islam. On peut les résumer en disant que si le Coran séduit incontestablement les Noirs, et qu'il renferme à la fois des dogmes d'une religion, les préceptes d'une morale, les règles d'un Code, s'adaptant assez parfaitement à la mentalité et à l'état social des peuples africains.

Il est certain cependant que l'Islam pour se substituer au Fétichisme doit lutter, car s'il constitue un réel progrès sur la religion primitive, s'il cherche à instaurer des mœurs meilleures, il supprime par cela même, certaines coutumes séculaires auxquelles sont profondément attachées les populations qu'il s'agit de convertir.

Le Mahdi, s'il veut réussir, devra faire appel à la superstition et devra accomplir quelques miracles pour frapper l'imagination de tous ces fétichistes. Mais s'il se trouve un de ces exaltés qui soit coupable de donner aux foules l'illusion du surnaturel, par quelque procédé de prestidigitation, il pourra entraîner à sa suite une troupe assez importante d'indigène, qui seront d'ailleurs plutôt des badauds que des convaincus. Les marabouts quêteurs, eux, ont fait déjà plusieurs fois l'expérience du peu de conviction des musulmans avec ce cercle. S'ils ont reçu quelques aumônes, ça a été surtout des chefs et des Notables, ceux-ci étaient heureux par snobisme d'héberger des gens qui semblaient importants puisqu'ils déclarent être de pauvres savants, et venir de Métropoles religieuses réputées. A beau mentir qui vient de loi. Mais l'ensemble de la population demeure assez froid vis-à-vis des mendiants qui espacent maintenant leurs visites, attendant sans doute le jour meilleur où l'Islam aura rallié un plus grand nombre de fidèles et plus sincèrement croyant.

Les Karamokos de temps à autre, reçoivent des lettres de grands marabouts de la région, notamment du Chérif Mafoudi de Sedhiou, et du Karamoko Touba. Ils font part de ces missives, qui parlent de propagande religieuse, d'observations ponctuelles des rites, de venue prochaine d'un Mahdi, aux notables et aux chefs, mais il ne semble pas que ces communications aient eu jusqu'aujourd'hui le don d'émouvoir les auditeurs. C'est cependant sur ce point qu'il importe d'apporter la plus grande attention. Ce sont ces mots d'ordre qui circulent sans cesse dans tous les pays, qui arrivent à la longue à faire croire à une entente générale de tous les musulmans pour chasser l'infidèle, et qui peuvent contribuer à créer une certaine agitation à un moment donné.

En résumé, l'Islam, en tant que religion, ne constitue pas un péril, tout au moins immédiat pour notre domination dans ce pays. Il faudra seulement suivre attentivement l'action de cette religion sur la mentalité des noirs, car elle pourrait modifier celle-ci dans un sens nettement défavorable à notre civilisation, mais, en nous tenant toujours soigneusement au courant de la politique indigène, on pourra arriver à prévenir, ou tout au moins à réprimer assez rapidement et facilement tout mouvement que pourrait provoquer un pseudo-Mahdi, profitant des idées xénophobes qui accompagnent souvent l'évolution religieuse de l'Islam.

Empêcher celui-ci de pénétrer dans cette région, il n'y faut pas compter, il n'y aurait peut-être qu'un moyen sérieux d'enrayer en partie ses succès. Cela aurait été de lui opposer une autre religion. Mais la Mission protestante du Numez n'a pour but que de grouper les fidèles Sierra Léonais du Cercle, et la Mission Catholique ne semble pas avoir conquis beaucoup d'âmes à sa foi ; les indigènes donnent plus volontiers des cadeaux aux Karamokos noirs qu'aux Missionnaires Blancs.

L'Islam sera donc un jour la religion des Nalous, des Bagas et des Landomas, mais la conquête religieuse ne sera complète que dans bien des années, et encore avec ce tempérament qu'il demeurera toujours quelque part de fétichisme dans les pratiques coraniques... † Fin.

Quelques brèves observations termineront ce rapport.

Jusqu'à ce jour, le cercle a presque échappé à l'influence musulmane, malgré le contact des foulahs et des Toubacayes assez nombreux dans le pays. Chez les Landoumas, Boké, Baralandé, Corrérah, Catiméné, Dakonta – Chez les Nalous, Sokobouly, Rapas, Bel-Air, Caniop, et chez les Foulahs de l'Est du Cercle, Boulléré, Ouassou, ainsi que dans les villages des foulahs Houbbous de Kaban'Ka, des Karamokos à peine Capables de lire et d'écrire quelques versets du Coran font l'école à quelques enfants, qui, à l'âge adulte n'ont conservé de leur passage chez le prêtre, qu'un souvenir confus des caractères arabes qu'ils ont annoncé étant jeunes. Les indigènes du cercle, à l'exception des Foulahs et des Toubacayes, ne connaissent de l'Islamisme, que la parodie. C'est par orgueil, par snobisme, et pour se rehausser auprès des femmes qu'ils font des singeries, des simagrées et des prières qu'ils ne savent même pas réciter. Il n'est pas douteux étant donné l'orgueil de l'indigène, que la pénétration s'infiltré lentement, mais les Karamokos éprouvent les plus grandes difficultés pour vaincre l'état d'atavisme séculaire des populations fétichistes. Si la religion musulmane est adéquate au tempérament de l'indigène, ce dernier restera longtemps réfractaire à embrasser une religion à préceptes aussi sévères que celui par exemple qui lui interdit de boire de l'alcool, et de se livrer à des cérémonies surannées qui lui procurent l'ivresse et des divertissements de plusieurs jours dans les villages ou dans la forêt.

Au surplus, cette infiltration peut s'atténuer de deux façons :

1 -) sans avoir besoin de combattre la religion, ce qui nous exposerait à blesser profondément les sentiments des musulmans, il est possible de détourner les indigènes en leur expliquant que l'auréole de conquérant et de Demi-Dieu que s'attribuent les grands chefs de l'Islam, a bien pâli depuis notre occupation. On peut lui faire comprendre que puisqu'ils sont impuissants à nous chasser du pays, eux les indigènes n'ont plus rien à craindre des menaces par le sabre et par la poudre.

2 -) en opposant enfin obligatoirement notre enseignement à l'enseignement musulman. Ces deux facteurs sembleraient suffisants pour le moment ; il convient d'ores et déjà de pétrir l'intelligence fruste de l'indigène, et de l'amener à

l'indifférence la plus complète des choses de l'Islam. Notre enseignement peut seul provoquer ce revirement peut-être alors la religion de Mahomet ne sera plus un péril. Mais, en attendant, il convient de veiller. De graves mécontentements sont possibles. Les indigènes ne nous pardonnent pas la suppression de l'esclavage, de ces serfs de case, confidents et amis des maîtres, qui mangeaient avec lui et se mariaient dans la famille. Tout ce qui constituait la base de la Société indigène, c'est à dire, la richesse, (captifs, terrains, etc...) lui a été enlevé. Il en jouit, c'est certain, mais terrain et produits ne lui appartiennent plus. Ses mœurs, ses coutumes ont été bouleversées. Par suite du relâchement déplorable des mœurs, il voit son foyer détruit. Ses femmes l'abandonnent pour aller vivre n'importe où avec des amants, elles quittent case, effets et enfants. L'indigène est désemparé, consterné. Le péril, le voilà. Le soulèvement s'il se produit sera terrible. Il se fera au nom de l'Islam, mais la religion y sera totalement étrangère. Qu'on se hâte d'en finir avec ces idées extra-humanitaires. Laissons ses mœurs, ses habitudes, et ses coutumes à l'indigène. Puisque nous en sommes à la politique si vraie et d'approvisionnement et apprivoisons-le, amenons-le doucement à nous aimer, à mieux nous connaître. Soyons juste et ferme avec lui, mais respectons son état social et surtout qu'on se rappelle qu'on peut être humain sans être humanitaire. Respectons enfin leurs traditions, leurs nationalités, leurs religions.....

Comme il a été dit plus haut, les Karamokos n'exercent aucune influence sur les populations. La plupart d'entre eux n'appartiennent à aucune secte même parmi les Toubacayes. Les autres sont Tidiani, et Kadrias. Il n'en existe aucun d'une réelle notoriété. Il existe des écoles dans presque tous les centres importants, cités d'autre part.

Un tiers de musulman seulement dans le cercle, sur une population de 54.500 habitants.

FETICHISTES :

Le fétichisme est né d'une vieille et ancestrale coutume qu'on appelle et Simo et dans le Cercle. et Simé et ou et Couyé et en Soussous. et Bassi et en Soudanais, et Aghanha et en gabonais, etc... Cette coutume constitue une lèpre sanglante pareille à la Mafia Sicilienne. Elle a ses ramifications dans les coins les plus reculés de notre Empire Africain. Elle est inspirée du Diable et Bassobdji et ou et Ningé et - et Ninga et expression que les indigènes n'osent pas prononcer dans la crainte d'être foudroyé.

Elle révèle un caractère primitif et barbare. Elle fait la loi indigène. Elle n'admet pas la mort naturelle, conséquence terrible du poison d'épreuve, et la mort foudroyante des malheureux accusés d'avoir mangé l'âme ou le cœur du défunt. Les féticheurs ont un argot spécial qui les fait reconnaître, dit-on, entre eux. Les victimes empoisonnées sont nombreuses chaque année.

Les indigènes dont l'intelligence s'est ouverte et développée dans le courant de ces dernières années, se sont rendus compte que la religion musulmane leur apportait peut-être une idée plus conforme à leur tempérament. Un certain nombre parmi les

Nalous, les Landoumas et les Mikiforés, par snobisme plutôt que par conviction ont répudié en apparence la coutume Simo, dangereuse et répugnante, étayée sur des croyances magiques, pour s' enrôler sous la loi du Prophète. Mais il ne faut pas croire que chez ces peuples encore primitifs, les pratiques de cette coutume, dont ils ne connaissent pas le mécanisme, aient disparu de leur conscience.

Au font de cette coutume, si l' on néglige ses origines magiques il serait bien long et très difficile d'expliquer, on trouve un sentiment très humain : la peur. C' est ainsi que, plus peut-être que chez les Musulmans, ou autres indigènes convertis à la religion catholique, la superstition est plus grande chez les fétichistes. La crainte de voir le fétiche sans y avoir été autorisés, l' interdiction de prononcer des mots se rattachant à la coutume, à ses pratiques ou à ses prêtres, sont de nature à rendre malade ou de provoquer la mort. Ainsi, le noir fétichiste. Il lui semble qu' il voit le démon en personne qui va le tuer ou l' emporter ou provoquer la mort de quelqu' un des siens.

Les rites de l' initiation à la coutume se pratiquaient dans les bois sacrés du Rio-Pongo, au moment de la circoncision des enfants des deux sexes. Les garçons restaient un an dans la brousse, et les jeunes filles six mois. (La coutume Simo fera l' objet d' une étude spéciale. Elle comprendra une codification des peines qu' elle édictait, en même temps qu' elle donnera des renseignements sur les m?urs, et les habitudes des indigènes du Cercle).

CATHOLIQUE :

Par arrêté du 26 MAI 1897, le Gouverneur des Colonies accordait à titre provisoire à la Mission Catholique de la Guinée Française, plusieurs terrains sur plateau Sud de Boké et sur les bords du Kadigra, pour l' installation d' une Mission. L' église fut ouverte dans le courant de la même année. Elle fit peut d' adeptes. Seuls, furent convertis les élèves qui fréquentaient l' école et quelques femmes installées sur la concession des Pères du Saint-Esprit. Il existe à peine 100 à 150 catholiques dans le cercle. Elle combat la polygamie, aussi son influence est-elle nulle. Elle cherche surtout à recruter des adeptes parmi les populations fétichistes et en particulier dans le Bagataye.

PROTESTANTE :

La Mission protestante † Saint-Peters Church ‡ est installée à Boké depuis une dizaine d' années. Elle a pour but de grouper aux offices les Sierra Léonais du Cercle, au nombre de 50 ou 60 environ. Elle ne fait pas d' adeptes. Le temple en minable état est situé sur la droite d' un sentier qui conduit à la source de l' Illiqui.

9^{ème} SECTION

LANGUES :

Importance des divers dialectes.

Le cercle est habité par les peuplades Landoumas, Nalous, Bagas-Forés, Bagas-Mandourous, Mikiforés, Yolas, Tendas, Foulahs-Coundas, Toubacayes, Soussous, etc...

On a prétendu que les Landoumas, les Bagas et les Timénés auraient une certaine parenté. Si l'on rapproche en effet quelques mots, on retrouve des ressemblances frappantes, et cependant, ces trois peuplades ne se comprennent pas entre elles. La construction des phrases est toute différente et la prononciation plus ou moins articulée. De quelques conversations tenues au Bureau de la Résidence entre trois indigènes, Landoumas, Bagas et Timénés, il en est résulté une confusion qui a permis de ne plus considérer ces trois peuplades comme ayant une affinité de race. Il faudrait supposer plutôt que, chassés chacune de leur pays d'origine, elles seraient trouvées sur un même point du Fouta-Djallon, et que la plus primitive des trois parlant une langue très pauvre en mots et en expressions, elles les auraient retenus et conservés plus ou moins et intacts dans leurs dialectes. Refoulées par les guerriers mahométans, comme réfractaires à l'Islam, elles seraient venues à la côte où elles se seraient groupées par famille, et dispersées sur divers points du Cercle.

Les Bagas de Binari, de Bettini, auraient un dialecte spécial que ne comprendraient pas les Bagas de Katako, Katongora, Kamsaré, Kawas, Kouffin, Taïbé, Taïdi, Kakilensi. Il en est de même des Bagas Mandouris et Bagas Kankinof.

Les Nalous viendraient de Kakissam (région du Compony). Il y a lieu de penser aussi que les fétichistes comme les Bagas et les Landoumas ils ont été refoulés par les guerriers mahométans, du centre de l'Afrique, jusqu'à Kakissam, d'où ils seraient ensuite descendus aux emplacements qu'ils occupent actuellement. Bien qu'il existe une seule race, il se produit ce fait singulier que deux dialectes sont parlés sans que les Nalous de certaines régions se comprennent entre eux. Ainsi, les indigènes habitant le territoire compris entre Koukouba et la mer (on les appelle les Bobélékayes) parlent un dialecte différent des indigènes habitant le territoire compris en deçà de Koukouba, jusqu'à la frontière Landoumas, (on les appelle les Bassintgérayes). Les Babélékayes, seuls comprendraient ces derniers. Ici, encore, deux indigènes Bébélékayes, et Bassintgérayes, mis en présence se sont très bien compris à l'exception de quelques mots qui ne se ressemblent pas. Ces phrases sont à peu près semblables. Les inflexions seules diffèrent.

Il existerait encore des Nalous appelés Koubou, à Boulam, et les environs (Guinée Portugaise). Quoique de même race, dit-on, ils parleraient un dialecte tout à fait spécial, et entièrement différent de celui de leurs frères du Numez. Les uns et les autres ne se comprendraient pas.

Les Babélékayes habitent les villages de Koukouba, Kagbassa, Boffa, Capsine, Kam-Ken, Katrack, Kogan, et Kam-Kouloun.

II) Tous les Landoumas se comprennent entre eux. Il n'existe qu'une seule et même race.

III) Les Bagas sont divisés en trois groupes. Les Bagas-Forés, les Bagas-Mandouris ou Mandourous, et les Bagas Kankinof. Seuls, les Bagas de Binari, et de Bottini, comme il a été dit plus haut, parleraient un dialecte spécial (Voir plus haut villages bagas).

Les Bagas Mandouris et les Bagas Kankinof, habitent les bords du Compony (Voir Races). Sauf quelques variantes, ils parlent la même langue que les Bagas-Forés.

IV) Les Mikiforés forment une peuplade spéciale dont les éléments, tous anciens esclaves venus d'on ne sait où, ont créé le pays qu'ils habitent. La langue quoique un peu déformée, se rapporte très sensiblement du Malinké.

V) Le dialecte Foulas-Coundas, se rapporte très sensiblement du Toucouleur. On y retrouve cependant, de nombreux mots foulahs. Ils étaient établis dans le Fouta à Boundou Doundou (endroit où l'on va chercher de l'eau avec le tam-tam). Les Toucouleurs du Fouta-Toro voulurent les réduire à l'Islam. Ils s'y refusèrent et se sauvèrent dans le N'GABON, à Patchana. Les Toucouleurs les appelèrent Foulahs-Coundas, parce qu'ils restèrent fétichistes et qu'ils continuèrent à frapper le Doundou (tam-tam), toutes choses que l'Islam défend.

VI. Les Toubacayes parlent le Malinké.

VII. Les Foulahs parlent uniformément la même langue, avec plus ou moins d'inflexion dans la voix, suivant la région d'où ils sont issus.

Il serait donc difficile de prétendre chercher à découvrir les langues primitives d'où seraient dérivés tous ces divers dialectes. En ce qui concerne les Foulahs, il est possible de déterminer l'origine. En ce qui concerne les autres races, il reste à peu près certain que toutes les peuplades ont développé ou transformé leur dialecte. Mais, la langue qui tend de jour en jour à se généraliser, c'est le Soussous. On peut même dire qu'elle s'infiltré parmi toutes les populations du cercle et qu'elle est seule utilisée dans les transactions commerciales et les palabres.

10^{ème} SECTION

INSTRUCTION PUBLIQUE :

Ecoles publiques laïques - Leur nombre - leur installation - leur fonctionnement - Population scolaire.

Quelques années après notre occupation de protectorat, les officiers et Commandants de Cercle, se préoccupèrent de répandre l'instruction parmi les fils de chefs et des Notables de Boké. Une école fut ouverte sous une case en paille, sur le plateau, et l'enseignement fut confié aux soldats de l'Infanterie ou de l'Artillerie de Marine. Très peu d'enfants fréquentèrent cet établissement. Plus tard, † L'Alliance française ‡ de Saint-Louis (Sénégal) envoya des subsides en argent et des livres

scolaires, mais la population se montra encore réfractaire à toute idée de développement intellectuel. En réalité, les effervescences continues qui agitaient le pays, ne permettaient guère aux Commandants de Cercle de s'occuper activement d'une question qui nécessitait la présence continue d'un maître. Les trop longues intermissions dans les leçons provoquèrent l'indifférence des élèves et des parents.

Ce fut en mai ou juin 1897, que fut créée la première école. L'enseignement fut confié aux Pères du Saint-Esprit, qui avaient obtenu une concession sur le Côté Sud du plateau de Boké (Arrêté 26 MAI 1897 - 10 AVRIL 1899 - 18 OCTOBRE 1900). La Mission reçut une subvention annuelle de 2.000 frs, qui fut supprimée en Décembre 1901. Cette école en mai 1898 comprenait un certain nombre d'élèves en voie de progrès. Pour satisfaire au désir du P. Dubois, l'Administrateur avait engagé les chefs du Bas-Numez à envoyer leurs propres enfants comme pensionnaires à la Mission. En 1900, elle comprenait 21 internes et 5 externes. Les parents ne tardèrent pas à se plaindre à l'Administrateur. Ils prétendirent que leurs enfants étaient brutalement frappés par le P. Dubois, qu'ils changeraient de religion, et qu'au lieu de les instruire, on leur faisait remplir le rôle de man'uvres en leur faisant porter des pierres et autres matériaux pour permettre à la Mission d'édifier ses immeubles.

Par arrêté du 12 mars 1902, une école officielle d'enseignement maternel dirigée par une mulâtresse fut ouverte à Boké. L'enseignement très rudimentaire consistait à n'apprendre aux enfants que les mots strictement usuels, pratiques et immédiatement utilisables. La maîtresse n'était pas suffisamment instruite pour s'en tenir aux prescriptions de l'arrêté du 12 décembre 1901, sur l'organisation et la réglementation de l'enseignement dans la Colonie. Le Mobilier scolaire se composait d'une chaise, de trois nattes, et d'un réveil-matin. En novembre, l'école était pourvue de quelques bancs. Elle comptait 47 élèves.

Tandis que l'école maternelle voyait s'augmenter tous les jours sa population scolaire, l'école catholique au contraire était de plus en plus abandonnée. En novembre 1903, elle ne comptait plus que 8 à 10 élèves. Inquiets de ces résultats, les Pères reconnurent n'avoir aucune chance de succès à Boké. Ils décidèrent de s'installer chez les Mikiforés, au village de Songolou, où ils firent construire une case qui devait servir d'école. Ils durent abandonner devant l'indifférence très marquée que leur témoignèrent les indigènes.

En 1905, l'école maternelle avait été installée, dans un immeuble de la Compagnie Coloniale d'Exportation moyennant un loyer mensuel de 50 frs. Cet immeuble ne comprenait qu'un rez-de-chaussée, et trois pièces, dont l'une servait de logement à l'institutrice, Mme Philippe Patté. Les progrès constatés les années précédentes, diminuaient. L'institutrice se grisait, l'école était mal tenue, et au lieu de continuer d'apprendre des mots usuels et d'élargir petit à petit le programme des connaissances, Madame Patté émit la prétention de faire des cours aux 7 garçons et aux 8 filles qui lui restaient comme élèves. A cet état de choses vinrent s'ajouter l'indifférence des parents et la paresse des enfants.

Un Père donna en ces termes, son opinion à l'Administrateur sur les insuccès de la Mission Catholique. † Le fléchissement dans le nombre d'élèves inscrits provient peut-être du désir du Père Missionnaire de faire des conversions. Nous avons beau essayer de ne pas être prêtre, nous le sommes quand-même. Les Musulmans ne nous confient plus leurs enfants par crainte de les voir abandonner l'Islamisme et malgré nos efforts, notre école est de plus en plus désertée. ‡ Sur les 20 élèves inscrits, 17 fréquentaient la classe. Ils répondaient assez bien aux questions qui leur étaient posées, mais il était facile de se rendre compte, ajoute l'Administrateur, que ces enfants † sont plus occupés aux travaux du jardinage, à l'entretien des Cous de la Mission, aux leçons de Catéchisme et à l'exercice du plain-chant, qu'à l'étude du Français, et à leur développement intellectuel ‡. La plupart des livres étaient envoyés par l'Alliance Française. Et comme conclusion, l'Administrateur ajoutait † que l'enseignement n'était nullement assuré au Numez, et qu'il devenait urgent de construire une école vaste et de le doter d'Instituteurs laïques Européens. (Rapport n - 33 du 22 mars 1905).

ECOLE LAIQUE :

Dans le courant de 1905, les travaux commencèrent la construction d'une école. En 1906, M. TETAUD, Instituteur laïque fut nommé à Boké. Le nombre d'élèves s'accrut rapidement. Il ouvrit des cours du soir et il fut obligé de demander à Madame TETAUD de l'aider. Elle enseignait un peu de couture aux jeunes filles et leur apprit à se servir des fers à repasser et à laver le linge. Cependant, si les pères de famille consentaient à envoyer leurs enfants à l'école, ils le firent à la condition qu'il ne leur serait pas interdit de faire apprendre aussi le Coran à leurs enfants. Mais les Missionnaires intriguèrent. Par des cadeaux habilement distribués, ils réussirent à enlever quelques bons élèves qu'ils envoyèrent à la Mission de Conakry.

En mai 1906, l'école fut définitivement construite. M. et Mme FORT, Instituteurs l'occupèrent. Ce bâtiment se compose de cinq grandes classes pouvant contenir chacune de 50 à 60 élèves. Un étage comprenant quatre chambres sert de logement aux instituteurs. La fréquentation tout d'abord très suivie, se ralentit, et finalement, bien que les statistiques accusassent 250 ou 3000 élèves, une vingtaine d'enfants à peine se trouvaient tous les jours sur les bords de l'école, en 1912, cent vingt enfants, dont dix-huit jeunes filles fréquentaient assidûment la classe. Au mois de juin, quatre garçons ont été reçus au Certificat d'Etudes et un autre à l'Ecole professionnelle de Conakry.

L'Ecole des garçons comprend trois classes de deux divisions chacune. Deux classes sont tenues par des Moniteurs indigènes, et l'autre part par l'Instituteur qui, en plus, conserve la haute main et la surveillance de toute l'école. Le cours d'Adulte est fait trois fois par semaine par l'Instituteur. Y assistent, les Gardes de Police, les Laptots de la Douane, et du Service local, et quelques autres indigènes de la Ville. Des cours de jardinage et d'enseignement manuel sont en outre donnés aux enfants par l'Instituteur.

La classe des filles est dirigée par l'Institutrice. Les élèves apprennent facilement à lire. L'enseignement ménager consiste à apprendre à coudre, à laver et à repasser à se

servir de la machine à coudre, etc... Il en est parmi elles qui confectionnent leurs petites chemisettes.

D'une façon générale, parmi tous ces enfants, l'émulation est assez spontanée, et il y a lieu d'espérer qu'avec des maîtres doux et patients, mais très fermes, on réalisera des progrès appréciables.

L'enseignement en Guinée Française a été réorganisé par arrêté du Gouverneur Général, en date du 2 janvier 1912 (J.O. du 1^{er} avril 1912, page 162).

ECOLE CATHOLIQUE :

L'école forme un bâtiment couvert en tuiles. Il se compose d'une salle de classe, de 25 ou 30 mètres carrés ajournés par quatre fenêtres. Huit tables, une chaise, quelques tableaux, forment le matériel. Le dortoir est séparé de la classe par une cloison. Les élèves couchent par terre sur des nattes.

L'école se compose de 35 élèves internes de race Bagas et Landoumas exclusivement. Les Bagas sont en plus grand nombre. Les plus âgés des enfants au nombre de six ont 13 et 19 ans. Les plus jeunes ont de 8 à 12 ans. Dès leur entrée à l'école, ils sont baptisés et affublés de scapulaires et de médailles. Ils reçoivent le nom du Calendrier correspondant à leur entrée ou à leur baptême.

Les enfants parlent tous à peu près bien le français, mais l'enseignement est presque nul. Ils sont plus spécialement employés aux concessions potager-ananas, etc... Ils sont nourris par la Mission avec les produits du potager. Parfois, mais rarement, les parents envoient des provisions de riz à leurs enfants. Les enfants confectionnent eux-mêmes leurs vêtements avec de la toile blanche rayée bleue. La Mission a quelques machines à coudre. A la promenade, les enfants se livrent à la pêche.

ECOLE DU BAGATAYE :

Suivant autorisation du chef-lieu (Lettre n - 1247, Cabinet du 15 novembre 1909) la Mission a ouvert des écoles à Katako-Katongoro-Taïbé-Binari et Couffin. L'école se fait dans des cases en paille construites par le village. Le matériel scolaire construit également par le village se compose de quelques bancs et d'un tableau. Les catéchistes font l'école en Bagas. Ils sont nourris par les villages. Les enfants dont tout le vocabulaire français se résume à dire † Bonjour ‡ rémunèrent le catéchiste en lui fournissant des palmistes qu'il va vendre. Ces écoles sont très peu fréquentées. Si les parents sont contents de voir les blancs les visiter parfois, ils restent indifférents que leurs enfants apprennent ou non notre langue.

ECOLES MUSULMANES :

La description de ces écoles très connues, paraît inutile. L'enseignement strictement conventuel est tiré du Coran même. † Al Coran ‡. Lorsque l'élève

commence ses classes (Gharandi) il apprend l'alphabet Abbadiada. Quand il a terminé l'alphabet, il apprend les chiffres en même temps qu'il épèle par syllabes les premiers versets du Coran. Ba-Sini-Mimara, etc...tirées des Sourates que les Karamokos lui transcrit sur une planchette. Lorsque ces versets sont appris par cœur, l'élève passe à un second Bi-As-M'mi, Laa, Hi, etc... puis au troisième Bissimil laï rahamani, rahime, etc... Quand l'élève sait tous ces versets, il sait lire, et il quitte le Karamoko auquel la famille remet un subside ou un salaire suivant sa fortune.

Ces élèves, devenus adultes ne poussent pas plus loin leurs études (Talibés) parce que les Karamokos du Cercle ne sont pas suffisamment instruits. Du reste la majorité des prêtres musulmans n'appartiennent à aucune secte. Les autres sont Khadri ou Tidiani. Si parmi les élèves une ou deux fois le Coran, il en est qui veulent perfectionner leur instruction, ils montent au Fouta. Ceux, enfin, qui se destinent à devenir Karamokos, ils étudient les livres des coutumes et textes de loi. La Oualou et Harisal'Ha.

Il existe une ou deux écoles coraniques dans les villages importants du Landoumataye, du Naloutaye, Mikiforés, et chez les Foulahs (Voir statistiques coraniques).

D'AVRIL 1911 à FIN 1912.

Administrateur J. FIGAROL.